



RAPPORT ANNUEL



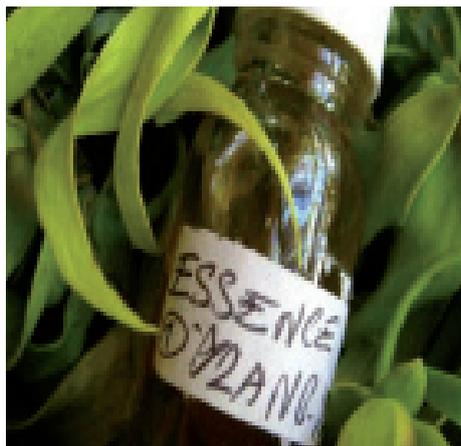
2014

SOMMAIRE



LES PRINCIPALES EVOLUTIONS ECONOMIQUES

- Chapitre I: Environnement économique international ◀ 08
- Chapitre II: Situation économique, financière et monétaire aux Comores ◀ 10
- Chapitre III: Actions du secteur privé et les interventions des partenaires au développement ◀ 30



LE SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER

- Chapitre I: Evolution du secteur bancaire et financier ◀ 38
- Chapitre II: Activités de la supervision bancaire ◀ 43
- Chapitre III: Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ◀ 48

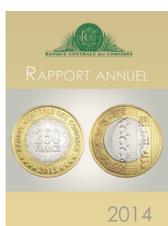


L'ORGANISATION, LES ACTIVITES ET LES COMPTES DE LA BANQUE CENTRALE

- Chapitre I: Organisation ◀ 56
- Chapitre II: Activités ◀ 59
- Chapitre III: Comptes annuels ◀ 64

ANNEXES

◀ 69



En couverture, la pièce de 250 FC mise en circulation en 2014

SON EXCELLENCE, DR IKILOU DHOININE
PRÉSIDENT DE L'UNION DES COMORES

Monsieur le Président de l'Union des Comores,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions légales, notamment l'article 63 des statuts de la Banque Centrale des Comores, le rapport annuel de notre institution, qui retrace l'évolution de la situation économique, monétaire et financière de notre pays, l'évolution de la situation du système bancaire ainsi que la gestion de la Banque au cours de l'année 2014, année de réussite des activités de la Banque.

En 2014, l'économie mondiale a été marquée globalement par une activité économique moins soutenue, avec des pays avancés qui ont continué à subir les effets de la crise financière mondiale et des économies en développement moins performantes par rapport à ces dernières années.

En effet, la croissance économique mondiale s'est établie à 3,4% en 2014, niveau identique à celui enregistré en 2013, les pays avancés enregistrant une croissance de 1,8% contre 1,3% en 2013, et les pays en développement une croissance de 4,6% après 5% en 2013.

Dans ce contexte, la situation économique aux Comores, a été marquée par un fort ralentissement de l'activité, notamment au 3ème trimestre de l'année, du fait d'une accentuation de la crise de l'énergie, associé à un fort ralentissement de la demande intérieure publique. En revanche, la demande intérieure privée s'est accrue, soutenue par la consolidation des transferts courants privés (+5,1%), et l'accroissement de 8,9% du financement bancaire au secteur privé.

Le taux de croissance du PIB, prévu initialement à 3,9%, a atteint 2,1% en 2014 après 3,5% en 2013. Ce ralentissement de la croissance s'est accompagné d'un taux d'inflation contenu à 1,4% en 2014 après 1,6% en 2013 en dépit d'un cours de change du franc comorien contre dollar des Etats-Unis moins favorable.

Le compte courant de la balance des paiements s'est en revanche amélioré, affichant un déficit de 8,2% du PIB en 2014 contre 9,6% en 2013, en liaison avec la réduction de 3,7% du déficit de la balance commerciale et la consolidation des transferts courants privés, en particulier les transferts des comoriens non-résidents. En

revanche, les transferts courants publics « nets » ont baissé de 27,4%, passant de près de 18 milliards FC en 2013 à 13 milliards FC en 2014.

La situation des finances publiques s'est aussi détériorée et les déficits des principaux soldes budgétaires se sont creusés. Le solde primaire enregistre un déficit de 5 milliards FC en 2014 contre un déficit de 2,5 milliards FC en 2013, représentant respectivement 2,1% et 1,1% du PIB. Le solde budgétaire de base affiche un déficit de 2,2% du PIB contre 1,9% en 2013, après deux années excédentaires consécutives de 3,1% en 2012 et de 1,0% en 2011. Le déficit du solde global hors dons s'est aussi creusé, s'établissant à 10,5% du PIB contre 8,6% en 2013. Le taux d'endettement public s'est en revanche amélioré, représentant 25,4% du PIB en 2014 contre 26,3% en 2013.

Dans le domaine monétaire, la masse monétaire a augmenté de 8,1%, en relation avec l'accroissement des avoirs en devises et du crédit à l'économie. En revanche, le taux de couverture de la masse monétaire par les avoirs extérieurs nets s'est détérioré, s'établissant à 59,3% contre 62,9% en 2013, l'accroissement du crédit à l'économie étant plus important que celui des avoirs extérieurs.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Comores, a décidé de maintenir le taux de constitution des réserves obligatoires à 15%, en considérant la maîtrise de l'évolution des prix, la croissance modérée de la masse monétaire et le niveau satisfaisant de liquidité du système bancaire.

Par ailleurs, en attendant la mise en place effective de Taux Effectifs Globaux, le Conseil s'est également prononcé en faveur du maintien de la fourchette des taux débiteurs à [7%-14%]. Dans le domaine bancaire, le secteur continue d'enregistrer une croissance de l'activité avec la clientèle aussi bien pour les entreprises que pour les particuliers. Le total des bilans consolidés des établissements de crédit a progressé de 5,8% en un an, passant de 90,7 milliards FC à fin décembre 2013 à 96,1 milliards FC à fin décembre 2014, en relation avec la consolidation du financement bancaire à l'économie et l'augmentation des dépôts de la clientèle.

En dépit de l'accroissement des financements bancaires au secteur privé, la qualité globale du portefeuille de crédit de-

meure dégradée, avec un taux de créances douteuses élevé, atteignant 18,8% à fin décembre 2014.

Vous avez pris l'initiative de confier à la BCC l'étude du dossier du surendettement des intervenants du secteur de la vanille, en vue de trouver une solution concrète, permettant de résoudre définitivement les créances « vanille » et de donner un nouvel élan à ce secteur. La signature du protocole du 6 novembre 2014 a consacré la fin d'une longue et difficile période pour tous les intervenants du secteur de la vanille : les établissements de crédit, les producteurs, les préparateurs et les exportateurs. Ce protocole permettra l'apurement à moyen terme de 1,3 milliard FC de créances nées de la crise de la vanille de 2003, grâce à l'accompagnement financier important de l'Etat, l'effort financier consenti par les établissements de crédit pour abandonner une partie des créances et l'engagement des débiteurs d'apurer le plus rapidement possible les 411 millions FC de créances restant dues.

L'année 2014 a été pour la Banque centrale une année de réalisation d'importants chantiers qui ont bénéficié de l'appui du Gouvernement et de nos principaux partenaires. Des grandes réformes ont été mises en place, je citerai notamment :

- la rénovation du cadre légal et réglementaire qui était nécessaire pour mettre à la disposition du secteur bancaire un environnement juridique permettant d'évoluer dans la sécurité et la stabilité, tout en renforçant le pouvoir d'intervention de la Banque centrale pour garantir cette stabilité,
 - la mise en place des Taux Effectifs Globaux et l'obligation d'affichage par les établissements de crédit des conditions de facturation des services bancaires,
 - la signature du décret réglementant le système et les moyens de paiement, notamment la monétique et les paiements électroniques,
 - le lancement de la centrale des risques et des incidents de paiement,
 - la mise en place du fonds de développement du secteur bancaire pour soutenir les projets structurants du secteur bancaire. Ce fonds a financé le projet Centrale des risques et la mise en circulation de la nouvelle pièce de 250 FC, qui marque les 30 ans de la Banque centrale et de la coopération monétaire avec la France et apporte une réponse pérenne à l'accroissement des besoins en petites monnaies exprimés par la population,
 - le lancement du nouveau site internet de la Banque centrale,
 - la normalisation au standard international du Relevé d'Identité Bancaire (RIB) comorien,
 - le renforcement des ressources par le recrutement de jeunes cadres comoriens résidents et issus de la diaspora capables d'accompagner le développement des activités de la Banque.
- Par ailleurs, de gros investissements sont engagés pour ren-

forcer la sécurité de la Banque et créer l'espace nécessaire pouvant assurer son développement par la construction d'un nouveau bâtiment de trois niveaux au siège de la Banque.

Les travaux liés à la lutte contre le blanchiment des capitaux ont également occupé une place importante dans les actions de la banque, notamment les contrôles opérés par la BCC au niveau des établissements de crédit, la coopération et la représentation du pays au sein des instances internationales et le suivi du processus de désengagement des Comores dans le groupe ESAAMLG et son adhésion au Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'argent de l'Afrique de l'Ouest (GIABA).

Concernant les comptes de la Banque, le bilan à fin 2014 présente un total de 93,4 milliards de FC contre 85,4 milliards à fin 2013, soit une hausse de 9,3%. Cette évolution est expliquée essentiellement par l'accroissement des avoirs extérieurs (+13,7%), des créances à l'Etat (+2,1%) et des immobilisations (+8,8%) d'une part et des engagements à vue, notamment la circulation fiduciaire (+13,8%), les dépôts des institutions financières (+21,6%) et ceux des entreprises publiques non financières (+376,2%), d'autre part.

En dépit de la forte baisse des taux d'intérêt observée dans la zone euro, le résultat de l'exercice a augmenté de 58,8 %, passant de 324 millions FC en 2013 à 515 millions FC en 2014, grâce à d'importants résultats exceptionnels, constitués notamment par des plus-values liées à la cession de la participation de la BCC dans la BDC à hauteur de 16,16% et à la vente d'une partie de nos avoirs en DTS.

La réussite de toutes ces réformes n'aurait pu être possible sans l'appui du Gouvernement comorien, du Conseil d'Administration de la Banque et sans le dévouement du personnel de la Banque. Je saisis cette occasion pour leur renouveler mes remerciements pour l'excellent travail accompli.

Pour terminer, je voudrais encore une fois vous exprimer nos sincères remerciements pour avoir bien voulu honorer notre grande institution par votre visite de notre siège et par le lancement officiel de la nouvelle pièce de 250 FC.

Vous souhaitant bonne réception de notre rapport annuel, je vous prie de croire, Monsieur Le Président de la République, en l'assurance de ma très haute et respectueuse considération.

**LE GOUVERNEUR,
MZÉ ABDOU MOHAMED CHANFIU**



1

PRINCIPALES EVOLUTIONS ECONOMIQUES

Chapitre I

Environnement
économique international

Chapitre II

Situation économique,
financière et monétaire
aux Comores

Chapitre III

Actions du secteur privé et
les interventions des part-
naires au développement

Chapitre I

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

► **L'économie mondiale a enregistré une croissance de 3,4% en 2014 comme en 2013. Toutefois d'une zone à une autre, l'évolution a été contrastée :**

- + 2,4% aux Etats-Unis d'Amérique contre 2,2% en 2013,
- + 2,9% au Royaume-Uni contre 1,7% en 2013,
- + 0,8% dans la zone Euro contre -0,4% en 2013,
- + 5% en Afrique sub-saharienne contre 5,2% en 2013,
- + 7,3% en Inde contre 6,9% en 2013,
- 0,1% au Japon contre 1,6% en 2013.

Au niveau des pays émergents, un ralentissement général est observé, avec une croissance moyenne de 4,6% contre 5% en 2013.



L'économie mondiale a enregistré une croissance de 3,4% en 2014, soutenue essentiellement par la dynamique des économies des pays émergents et celle des Etats-Unis. D'une zone à une autre, l'évolution a été contrastée.

Aux Etats-Unis, la croissance économique a été légèrement supérieure à celle de l'année 2013, avec un taux de croissance du PIB de 2,4% en 2014, après +2,2% en 2013. Cette croissance a été soutenue notamment par l'investissement des entreprises, en hausse de 6,3% en moyenne en 2014, après +3,0% en 2013 et par la consommation privée (+2,5%, après +2,4% en 2013), concourant à une baisse de 1 point du taux de chômage qui a atteint 5,6% à fin 2014.

Au Royaume-Uni, le taux de croissance du PIB a atteint 2,9%, soutenue par la demande intérieure, notamment la consommation privée et l'investissement dans l'immobilier résidentiel. Cette croissance s'est accompagnée d'une baisse du taux de chômage pour atteindre 5,7% et d'un ralentissement de l'indice des prix à la consommation. En effet, le Royaume-Uni a affiché en décembre son niveau d'inflation le plus bas jamais enregistré, en liaison avec l'appréciation de la livre sterling et la faiblesse des salaires et des coûts unitaires du travail.

CROISSANCE DU PIB (EN GLISSEMENT ANNUEL)	2013	2014 (est.)	2015 (prév.)
Monde	3.4	3.4	3.3
États-Unis	2.2	2.4	2.5
Royaume-Uni	1.7	2.9	2.4
Japon	1.6	-0.1	0.8
Zone euro	0.4-	0.8	1.5
Pays émergents et en développement	5	4.6	4.2
Chine	7.8	7.4	6.8
Inde	6.9	7.3	7.5
Afrique sub-saharienne	5.2	5.0	4.4

Source: FMI, World Economic Outlook, Juillet 2015

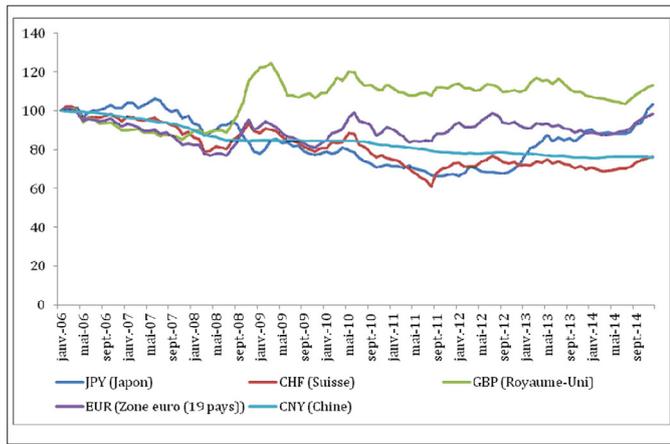
Au Japon, la hausse de la TVA de 5 à 8% au 1er avril 2014 a eu des impacts négatifs sur l'activité. Le PIB a reculé de 0,1% par rapport à 2013, tandis que les prix à la consommation ont augmenté de 2,4% en glissement annuel en décembre 2014. Par ailleurs, la dépréciation du yen a conduit à une dégradation du solde commercial, suite au renchérissement des importations en valeur, en dépit d'une hausse des exportations en volume.

Dans la zone euro, en dépit des mesures non conventionnelles de politique monétaire prises pour soutenir la demande intérieure, le PIB n'a progressé que de 0,8% en 2014 après un recul de 0,4% en 2013. L'investissement total et les dépenses de consommation des

ménages dans la zone euro ont progressé de 1% en 2014, alors qu'ils avaient connu des baisses de 2,5% et de 0,7% sur l'ensemble de l'année 2013.

La consommation publique a connu également une hausse en 2014 (+0,7%, après +0,3% en 2013), tandis que les exportations ont augmenté nettement (+3,7%), de même que les importations (+3,8%).

Des évolutions contrastées sur la croissance ont été observées dans les différents pays, avec une croissance de 4,8% en Irlande, 1,6% en Allemagne, 0,4% en France et 1,4% en Espagne, pays qui a enregistré la croissance la plus robuste après cinq années de croissance négative. En revanche, l'Italie a encore enregistré un taux de croissance négatif en 2014 de 0,4%.



Cours de change des principales monnaies vis-à-vis du dollar US
 Source : OCDE Note : Taux de change, unités de monnaie nationale par dollar US (moyenne mensuelle), Indices janvier 2006 = 100.

Dans les pays émergents, la croissance économique a fléchi, en passant de 5% en 2013 à 4,6% en moyenne en 2014. Cette évolution s'explique par le ralentissement de l'économie chinoise et son impact négatif notamment sur la croissance de ses partenaires commerciaux, l'intensification des tensions géopolitiques (la Russie étant un des pays les plus impactés), les perspectives moins favorables de croissance à moyen terme dans les pays exportateurs de matières premières (en particulier les pays d'Amérique Latine) et la chute du prix du pétrole à partir de l'été 2014.

Seule l'Inde affiche une amélioration de l'activité avec une croissance de 7,3% en 2014 après 6,9% en 2013.

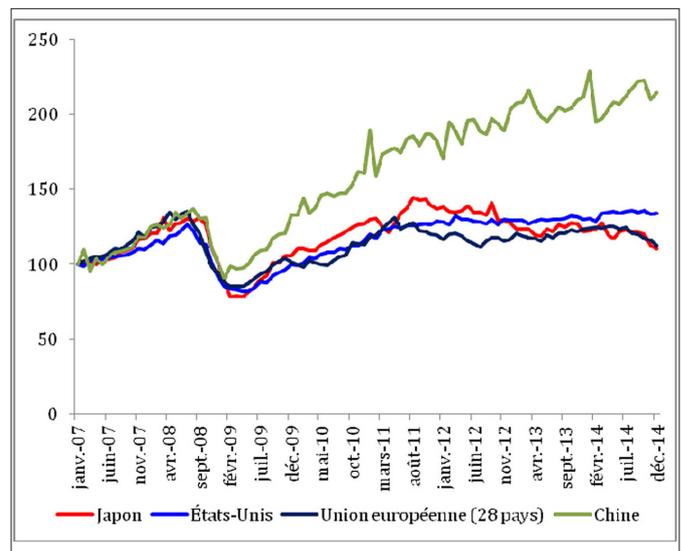
Pour les pays d'Afrique subsaharienne, la croissance économique s'est établie à 5% en 2014, en liaison avec l'effort soutenu d'investissement dans

les infrastructures et une production agricole favorable, en dépit de la détérioration de la situation sanitaire et sécuritaire observée dans certains pays. Au niveau des échanges internationaux, les importations mondiales de marchandises en volume ont augmenté de 3,5% en rythme annuel en novembre, s'établissant au-dessus de leur moyenne enregistrée depuis la crise financière de 2008.

Au niveau des cours mondiaux, l'indice global du prix des matières premières a enregistré en 2014 sa plus forte baisse (-17%) depuis la crise économique de 2008, influencé par la baisse de 3,4% des prix agricoles et par la chute du prix du baril de Brent, qui a été divisé par plus de deux entre juin et décembre 2014, atteignant en janvier 2015 son niveau le plus bas depuis avril 2009 (48,12 dollars).

Cette chute peut être expliquée par la demande atone de l'Europe, le ralentissement de l'économie chinoise, l'appréciation du dollar et la bonne tenue de l'offre mondiale, influencée par l'exploitation du pétrole de schiste.

Cette chute du prix du pétrole a conduit à la révision des prévisions de croissance pour l'ensemble des économies, des asymétries apparaissant entre pays importateurs et exportateurs de pétrole, même si globalement les principaux effets se sont traduits par l'augmentation du revenu disponible pour les ménages et par la réduction des coûts de production pour les entreprises.



Indices des échanges internationaux de biens
 Source : OCDE
 Note : Données mensuelles corrigées des variations saisonnières, moyenne des exportations et des importations, en volume, indices janvier 2007 = 100

Chapitre I

SITUATION ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE ET MONÉTAIRE AUX COMORES

L'activité économique aux Comores a évolué comme suit en 2014 :

- Ralentissement du taux de croissance du PIB à 2,1% après 3,5% en 2013 ;
- Hausse contenue des prix : taux d'inflation de 1,4% après 1,6% en 2013 ;
- Réduction du déficit extérieur courant : 8,2% du PIB contre 9,6% en 2013 ;
- Dégradation du déficit du solde primaire : 5 milliards FC contre un déficit de 2,6 milliards FC en 2013, représentant respectivement 2,1% et 1,1% du PIB ;
- Légère amélioration du taux d'endettement public : 25,4% du PIB en 2014 contre 26,3% en 2013 ;
- Hausse de la masse monétaire : 8,1% après une hausse de 2,8% en 2013 ;
- Baisse du taux de couverture de la masse monétaire par les avoirs extérieurs nets : 59,3% contre 62,9% en 2013, en relation avec la hausse du crédit au secteur privé.



2.1 CROISSANCE

Après un premier semestre marqué par une activité économique plutôt favorable, confortée par la validation, en décembre 2013 par le FMI, de la 6ème et dernière revue du programme Facilité Élargie de Crédit, un ralentissement de l'activité a été observé au 3ème trimestre de l'année 2014, du fait de la recrudescence des délestages dans la fourniture de l'électricité, de l'accumulation de 2 mois d'arriérés des salaires des fonctionnaires et de la faible exécution du programme des investissements publics. Le taux de croissance du PIB prévu à 3,9% en 2014 n'a atteint que 2,1% contre un taux de 3,5% en 2013, soutenu par la consommation intérieure privée, qui a bénéficié du niveau élevé des financements bancaires et de la bonne tenue des transferts courants privés.



■ PIB aux prix du marché — Taux de croissance réel

Evolution du PIB et du taux de croissance

Source : CGP, Direction Nationale de la Statistique

Au niveau de la demande, la consommation finale, qui a longtemps constitué le principal soutien de la croissance comorienne, avec notamment des contributions de 4,6% en 2012 et 2013, ne contribuerait cette année qu'à hauteur de 0,7% contre 2,9% pour la demande extérieure nette, les investissements affichant une contribution négative de 1,6%.

La consommation privée est tirée par l'accroissement des crédits bancaires à l'économie (+8,9%) et par la consolidation des transferts des migrants (+6%).

La contribution de la consommation publique demeure marginale, à 0,3% contre 0,5% les 2 années précédentes, en liaison avec l'impact

limité de l'amélioration des salaires des enseignants, suite à l'accumulation de nouveaux arriérés sur les salaires des fonctionnaires, et en dépit de la tenue du sommet de la COI à Moroni au mois d'août 2014, qui a occasionné des dépenses supplémentaires.

	2012	2013	2014*
Consommation finale	4,6	4,6	0,7
Administrations publiques	0,5	0,5	0,3
Ménages	4,1	4,1	0,4
Investissements	1,2	1,2	-1,6
Formation brute de capital fixe	0,9	0,9	-0,7
Variation de stocks	0,3	0,3	-0,9
Exportations nettes	-2,7	-2,3	2,9
Exportations de biens et services	0,5	0,5	2,1
Importations de biens et services	-3,2	-2,8	0,8
Taux de croissance du PIB (%)	3,0	3,5	2,1

Contribution de la demande globale à la croissance du PIB réel (en %)

Source : INSEED

En revanche, les investissements bruts ont eu une contribution négative à la croissance économique (-1,6 point). Cette évolution s'explique d'une part par l'intensification des coupures d'électricité qui, en augmentant les charges d'exploitation des entreprises, ont réduit d'autant leurs capacités d'investissements, et d'autre part par la contraction des investissements publics, les dépenses en capital de l'Etat s'étant réduites de 0,2% par rapport à 2013. Les investissements ont toutefois bénéficié de la poursuite des travaux d'aménagement et d'entretien des infrastructures routières, ainsi que des travaux d'adduction d'eau.

Au niveau de la demande extérieure nette, l'impact est positif pour la 1ère fois, en liaison avec les effets conjugués d'un fort accroissement des exportations combiné à une baisse sensible des importations.

Au niveau de l'offre, le secteur primaire demeure le principal moteur de la croissance. L'agriculture a bénéficié entre autres de la réhabilitation des citernes, des impluviums et des systèmes d'irrigation, ainsi que de la fourniture d'intrants (245 tonnes d'engrais chimiques, 200 kg de semences maraichères, 542 tonnes de provende), concourant à la bonne production agricole, qui a permis d'assurer des revenus substantiels aux agriculteurs.

Au niveau de l'élevage, les inséminations artificielles, ont permis de stabiliser la production annuelle. En revanche, au niveau de la pêche, bien que les tra-

vaux d'aménagement des bâtiments administratifs de la Société Nationale de Pêche aient été menés à leur terme et que la plupart des embarcations de pêche aient été fabriquées (156 bateaux de 6m, 9m et 18m), la Société Nationale de Pêche n'a toujours pas démarré ses activités. Par ailleurs, la filière a été fortement impactée par la recrudescence de la crise énergétique, qui a occasionné des problèmes dans la conservation des captures, et dans une moindre mesure par les mauvaises conditions météorologiques de la fin d'année 2014.

Dans le secteur secondaire, l'activité, déjà très limitée en raison d'un tissu industriel très embryonnaire, a été également pénalisée par les problèmes récurrents de production et de fourniture de l'énergie.

Secteurs/branches	2012	2013	2013
Primaire	2,0	2,0	2,0
Agriculture, élevage, pêche, sylviculture	2,0	2,0	2,0
Secondaire	0,4	0,4	0,4
Industries manufacturières	0,1	0,1	0,1
Electricité, gaz, eau	0,0	0,0	0,0
Bâtiments et travaux publics	0,3	0,3	0,3
Tertiaire	0,6	1,1	1,1
Commerce, hôtels, bars, restaurants	0,8	0,9	0,9
Banques, assurances, AI, SRE	0,2	0,2	0,2
Transports et télécommunications	0,2	0,2	0,2
Administrations publiques	0,2	0,2	0,2
Autres services	0,0	0,0	0,0
Production bancaire imputée	-0,8	-0,4	-0,2
PIB (TOTAL RESSOURCES)	3,0	3,5	2,1

Contribution de l'offre globale à la croissance du PIB réel (en %)

Source : INSEED

Cette situation a poussé les partenaires au développement à apporter des appuis multiformes dans ce secteur. Ainsi, la BAD finance un plan de réhabilitation du réseau de distribution électrique et d'amélioration de la capacité de production de la MAMWE, tandis que la Banque Mondiale s'est attelée à mettre en place un plan de redressement du secteur de l'énergie en général.

S'agissant de la branche « Bâtiment et Travaux Publics », malgré une contribution nulle, elle a à son actif des travaux engagés relatifs à l'entretien courant et périodique des routes, à la réhabilitation des puits et à l'adduction d'eau.

	2013		2014	
	Nombre d'abonnés	Production	Nombre d'abonnés	Production
Electricité*	48.000	46,065 GWH	51.574	44,6 GWH
Eau*		3.317.912 m³		3.582.319 m³

Production d'électricité et d'eau en Grande-Comore

Source : MAMWE

Le secteur tertiaire affiche une contribution de 1%, tirée par :

Les transports :

Au niveau du transport aérien, des efforts ont été faits pour améliorer les performances commerciales et la certification de l'Aéroport International Moroni Prince Saïd Ibrahim (AIMPSI), tandis qu'une nouvelle aérogare offrant une plus grande capacité d'accueil est actuellement en construction dans l'aéroport de Bandar es Salam à Mwali, qui a également bénéficié d'une mise à niveau du balisage de la piste, permettant ainsi les vols de nuit.



Aéroport de Ouani, Anjouan

Au niveau des transports maritimes, des travaux d'aménagement et de modernisation du port de Moroni sont en cours. Un schéma directeur portuaire portant à l'horizon 2030 a été adopté et prévoit l'extension du port de Mustamudu, (seul port en profondeur du pays), l'aménagement du port de

Moroni (où se déroule une grande partie de l'activité économique du pays), et l'extension du port de Mboingoma.

Les télécommunications :



En dépit de la forte baisse du nombre d'abonnés au réseau filaire, suite aux actes de vandalisme sur le réseau motivés par la recherche du cuivre qui compose les câbles, baisse qui a affecté parallèlement les abonnements au service « ADSL », le secteur des télécommunications est demeuré globalement

dynamique, profitant notamment de la mise en service de l'internet mobile 2G/3G. En effet, ce service, qui a séduit 35.730 abonnés, a permis d'attirer de nouveaux clients, le nombre d'abonnés au réseau mobile progressant de 22,5% en 2014, après une hausse de 5,2% en 2013.

Par ailleurs, le service « Abonnés Mobile Reseller », qui consiste pour la société « Comores Telecom » à sous-traiter le service de transfert de crédit par téléphone, a vu son activité croître régulièrement (les abonnements ont augmenté de 38,7% en 2014 après +26,5% en 2013 et +69,3% en 2012), démontrant ainsi les services et emplois indirects que peut générer le secteur des NTIC, dans le cadre du développement économique et de la lutte contre le chômage.

Année	Abonnés Fixe		Abonnés Mobile	Abonnés Internet			Abonnés Mobile Reseller (transfert de crédit)
	RTC	CDMA		ADSL	MPESSI	Internet Mobile	
2010	16 883	4 202	176 140	324			448
2011	15 984	3 771	235 985	436	46		785
2012	16 131	3 259	293 111	665	5 949		1 329
2013	30 799		308 473	1 353	9 746		1 682
2014	26 316		378 047	1 102	9 816	35 730	2 333

Evolution du nombre d'abonnés à Comores Telecom selon les services
Source : Comores Telecom

La branche « Commerce, Restaurant, Hôtel »

La branche du tourisme a également apporté une contribution positive, suite à l'organisation des réunions et conférences internationales (sommet de la COI, Festival des Arts Contemporains, Forum économique des Iles de l'Océan Indien,...).

En termes statistiques, les données disponibles ne concernent que les flux des entrants au niveau de l'aéroport international de Moroni Prince Saïd Ibrahim, répartis par motif de visite :

MOTIF	2011	2012	2013*	2014*
Loisirs	3.965	1.202	3.190	3.325
Affaires	3.501	5.644	4.164	5.052
Visites Familiales	9.537	15.194	15.954	17.549
Autres	1.762	731	1.457	1.185
TOTAL	18.765	22.771	24.764	27.111

* Estimations BCC

Arrivées aux frontières selon les motifs

Source : Direction Nationale du Tourisme et de l'Hôtellerie



Les services bancaires et financiers

Au 31 décembre 2014, dix institutions financières sont en activité, réparties en huit établissements de crédit et deux intermédiaires financiers spécialisés dans les opérations de change et les transferts d'argent.

En termes d'activité, le bilan consolidé des établissements de crédit a augmenté de 3,3% en 2014. Le nombre des comptes de dépôts a augmenté de 5,2% et celui des prêts de 4,5%, occasionnant des hausses de 6,8% et de 4,8% de leurs encours respectifs.

2.2 INFLATION

L'activité économique s'est déroulée dans un contexte international de maîtrise du niveau de l'inflation, marqué par la baisse des cours des matières premières, notamment du pétrole. Cette situation s'est aussi traduite aux Comores par une évolution maîtrisée du niveau général des prix.

Les derniers chiffres publiés par l'INSEED affichent un taux d'inflation moyen de 1,4% pour l'année 2014, après 1,6% en 2013, taux expliqué à la fois par une bonne production agricole, notamment maraîchère et par l'atténuation des tensions sur les cours mondiaux des produits pétroliers et alimentaires,

en dépit d'un taux de change défavorable du Franc Comorien par rapport au Dollar US.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014*
Taux d'inflation annuel (en %)	4,5	4,7	4,9	3,8	1,8**	6,3	1,6	1,4

* Provisoires, ** Estimations FMI

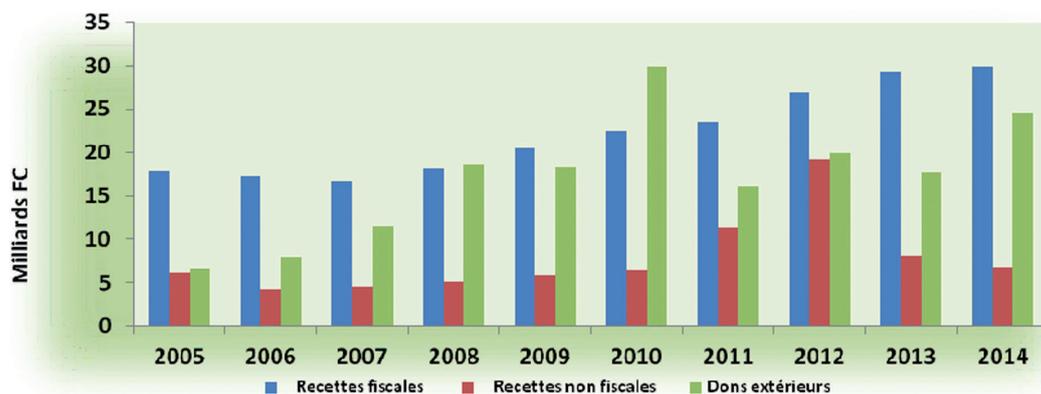
Indice des prix à la consommation - Année de base 1999
Source : INSEED

2.3 EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES

2.3.1 Execution du budget 2014

L'exécution du budget de l'Etat a été caractérisée par une dégradation du déficit primaire, qui est passé de 2,5 milliards FC à 5 milliards FC. Cette situation est expliquée par la progression de 17,3% des dépenses courantes, suite notamment à la préparation des

élections législatives et communales et à l'organisation de la Conférence des Chefs d'Etat de l'Océan Indien. Le déficit budgétaire global hors dons s'est creusé, pour s'établir à 25 milliards FC contre 19,6 milliards FC en 2013.



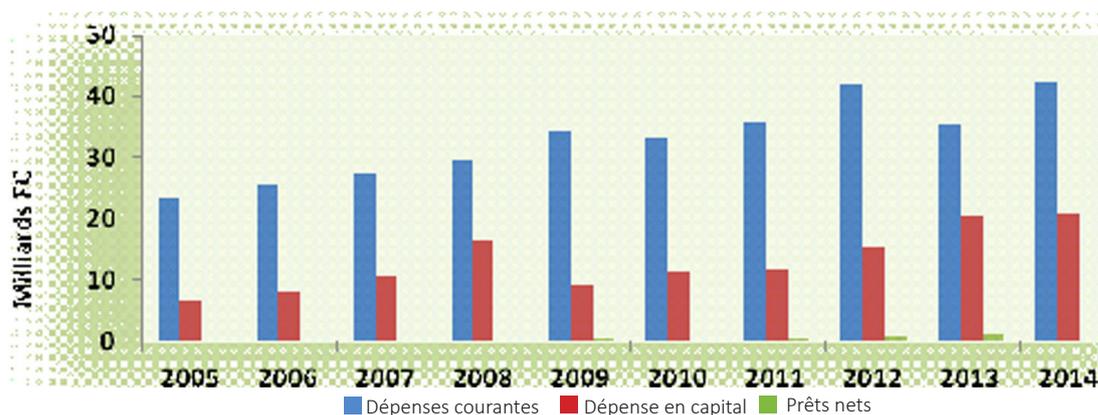
Evolution des recettes
CREF (Ministère des Finances),

Projetées à 64,7 milliards FC dans la loi des finances 2014, les recettes totales se sont élevées à 60,5 milliards FC, soit un taux de réalisation de 93,4%.

Les recettes intérieures ont atteint 36,7 milliards FC, représentant 60,8% des recettes totales. Les recettes fiscales se sont élevées à 29,9 milliards FC contre une prévision de 32,9 milliards FC, et affichent une hausse de 2,4% seulement, après celle de 8,9% enregistrée en 2013. Cette faible performance s'explique par l'évolution de ses deux principales composantes qui se sont inscrites en baisse : les recettes se rapportant aux activités intérieures se sont établies à 13,2 milliards FC contre 13,9 milliards en 2013, tandis que celles perçues sur les transactions extérieures

ont diminué légèrement, s'établissant à 5,2 milliards FC contre 5,3 milliards FC en 2013. En revanche, les recettes non fiscales ont été mobilisées à hauteur de 6,8 milliards FC, représentant 102% de leur prévision. Toutefois, comparées à 2013, ces recettes ont diminué de 1,4 milliard FC, soit une contraction de 16,7%.

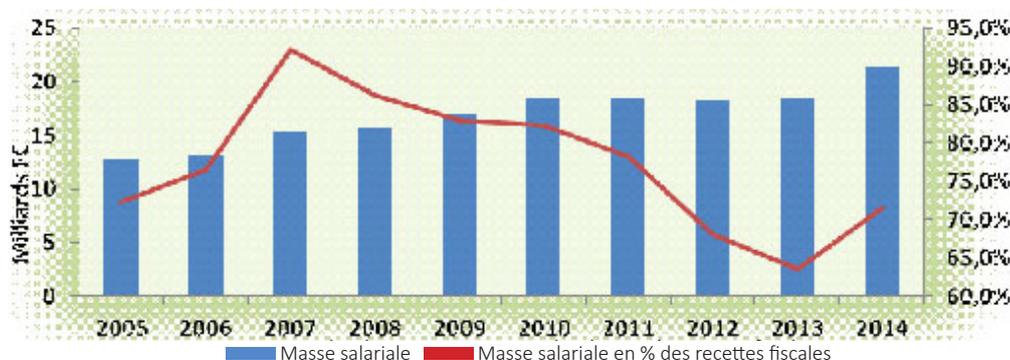
Les dépenses publiques ont été exécutées à hauteur de 61,8 milliards FC, en dessous des prévisions des dépenses de 78 milliards FC. Par rapport aux réalisations de l'année 2013, les dépenses sont en hausse de 10,7%, en passant de 57 milliards FC à 61,8 milliards FC.



Structure des dépenses publiques (en % du total)
Source : CREF (Ministère des Finances), et traitement BC

Les dépenses courantes ont été exécutées à hauteur de 41,5 milliards FC. Cette hausse des dépenses est observée sur l'ensemble des composantes, à l'exception des dépenses de transferts qui ont accusé une légère baisse de 2,7%. En effet, prévue initialement à 20,1 milliards FC, la rubrique « salaires » s'est éta-

blie à 21,4 milliards FC contre 18,6 milliards FC en 2013, soit une hausse de 15,3%, en liaison notamment avec la mise en œuvre au mois de mars 2014 des mesures catégorielles relatives à l'amélioration des salaires des enseignants.



(Evolution de la masse salariale (en milliards FC et en % des recettes fiscales)

Source : CREF (Ministère des Finances)(Ministère des Finances), et traitement BCC

La rubrique « Biens et services » a augmenté de 30,5%, s'établissant 11,8 milliards FC contre 9 milliards FC en 2013, reflétant les dépenses exceptionnelles liées notamment aux préparatifs des élections harmonisées et à la tenue de la conférence des chefs d'Etat des pays de l'Océan Indien. Le service de la dette s'est accru de 51,4%, passant de 504 millions FC à 763 millions FC.

Les dépenses en capital n'ont été exécutées qu'à hauteur de 52,4% de leur prévision contre un taux d'exécution de 95% une année auparavant. Les dépenses en capital se sont ainsi élevées à 20,3 milliards FC, niveau presque identique à celui observé en 2013. Cette stabilité masque toutefois des évolutions très marquées.

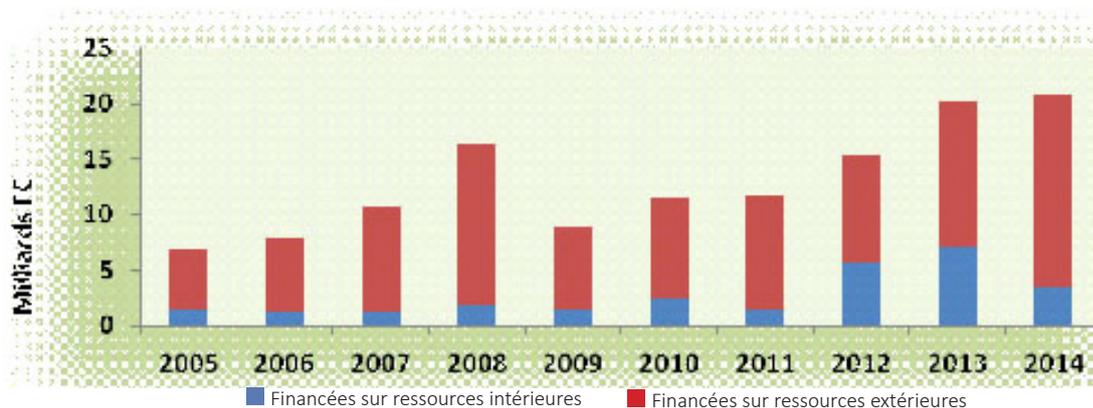
Projetées à 7,2 milliards FC, les dépenses en capital sur financement intérieur ne se sont élevées qu'à 3,5 milliards FC, en baisse de 51,2% par rapport aux 7,1 milliards FC de 2013, représentant 16,6% du total des dépenses en capital contre 35% en 2013 et 37,2% en 2012.

Les dépenses en capital sur financement extérieur ont été projetées à 30,7 milliards et exécutées à hauteur de 16,8 milliards FC seulement. Bien qu'en hausse de 27,3% par rapport au niveau de 2013 (13,2 milliards FC), ce niveau de dépenses ne représente que 54,8% de la projection, caractérisant ainsi les difficultés rencontrées dans la mobilisation des ressources pour le financement du Plan d'Investissement Public.

Rubriques	2012	2013	2014
Recettes totales (dons inclus)	65.971	55.061	60.450
Recettes intérieures			
Recettes fiscales	45.989	37.416	36.752
Recettes non fiscales	26.849	29.236	29.940
Recettes exceptionnelles	19.139	8.180	6.812
-	-	-	-
Dons extérieurs	19.982	17.645	23.698
Aides (budgétaire et non budgétaire)	0	2.397	3.897
Financement de projet (y compris assist. tech., autres dons)	19.982	15.249	19.801
Dépenses totales et prêts nets	58.192	57.025	61.788
Dépenses courantes	41.898	35.403	41.511
Dépenses courantes primaires	31.604	32.857	38.319
Personnel	18.278	18.582	21.423
Biens et services	8.932	9.047	11.808
Transferts	4.394	5.227	5.087
Intérêts sur la dette (intér. et extér.)	977	504	199
(Dont extérieure)	(779)	(284)	(40)
Autres dépenses (y.c. assist. tech. hors projet)	9.317	2.043	2.994
-	-	-	-
Dépenses exceptionnelles	15.444	20.321	20.277
Dépenses en capital	5.747	7.116	3.470
Financées / ressources intér. (budgétaires)	9.696	13.206	16.807
Financées/ressources ext.(dons, emprunts)	850	1.300	0
Financées/ fonds de contrepartie	-	-	-
Prêts nets			
Solde primaire (hors dons)	8.637	-2.556	-5.036
Solde global base engagement (dons inclus)	7.779	-1.963	-1.337
Dons exclus	-12.203	-19.609	-25.035
Arriérés	-1.543	-2.122	-630
Intérêt sur dette extérieure	-171	24	-385
Sur dette intérieure	-1.372	-2.146	-245
Variation dette flottante	-	-21	1.256
Solde Global (base caisse)	6.236	-4.085	-1.967
Ajustement Spécial	-300	300	0
Financement	-6.357	3.726	3.209
Extérieur (net)	-2.503	-175	-40
Tirages sur prêts	5	0	0
Amortissement de la dette	-2.726	-294	-575
Financement exceptionnel	218	0	2.407
Dette Extérieure Discussions en cours	0	0	0
Variation des arriérés (en principal)	0	84	-1.872
Intérieur (bancaire et non bancaire)	-3.854	3.902	3.249
Ecarts de financement	421	79	-2.497

Tableau des opérations financières consolidées de l'Etat et des Administrations publiques (en millions FC)

Sources : Ministère des Finances, BCC, FMI



Evolution des dépenses en capital par origine de financement (en milliards FC)
Source : CREF(Ministère des Finances),

2.3.2 Loi de Finances 2015

Les projections de la loi de finances tablent sur une augmentation des recettes intérieures de 14,7%. Elles devraient s'établir à 42,2 milliards FC, et se répartir comme suit :

- 35 milliards FC de recettes fiscales,
- 7,2 milliards FC de recettes non fiscales.

Les recettes extérieures sont prévues à 25,1 milliards FC, soit une progression de 2,5% par rapport au niveau de 2014.

Les prévisions des dépenses courantes augmen-

tent légèrement par rapport à la réalisation de 2014 (+0,2%) pour atteindre 42,5 milliards FC :

- Le poste des « Salaires et traitements » est projeté à 23,3 milliards FC, en hausse de 8,9% par rapport à la réalisation de 2014,
- Le poste des « Biens et services » est projeté à 9,7 milliards FC, en baisse de 18% par rapport à la réalisation de 2014,
- Le poste des « Transferts » est projeté à 5,4 milliards FC, en hausse de 6% par rapport à la réalisation de 2014.

Les principaux postes budgétaires sont indiqués dans le tableau suivant :

BUDGET GENERAL(en millions FC)	2014	2015
Recettes fiscales	32 647	34 972
Recettes non-fiscales	6 664	7 192
Recettes exceptionnelles		
Recettes externes	25 395	25 098
Total des recettes	64 706	67 262
Dépenses courantes	39 326	42 470
Rémunération du personnel	20 126	23 337
Biens et services	10 033	9 681
Transferts	5 336	5 390
Intérêts de la dette	405	419
Dépenses courantes sur financement extérieur	3 426	3 643
Dépenses en capital	38 718	27 689
Sur financement propre	7 238	3 573
Sur financement extérieur	30 687	24 116
Financées sur fonds de contrepartie	793	0
Total des dépenses	78 044	70 159
Solde Primaire*	-3 422	183

Budget Général

Sources : Loi de Finances rectificative 2014 et Loi de Finances 2015

* Recettes intérieures – Dépenses courantes intérieures (hors intérêts) – Dépenses en capital sur financement propre

2.4 EVOLUTION DES CRITÈRES DE CONVERGENCE DANS LES PAYS DE LA ZONE FRANC

Les Comores participent aux initiatives et programmes d'intégration régionale, notamment l'intégration régionale des pays membres de la Zone Franc, la mise en œuvre des programmes de la coopération monétaire et financière du Marché com-

mun pour l'Afrique orientale et australe (COMESA) et de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA), avec les projets de création d'une monnaie unique et d'une banque centrale africaine.

Critères de 1 ^{er} rang	Normes	2011	2012	2013	2014
(Solde budgétaire de base (en % du PIB	0 ≤	1,0	3,1	-1,9	-2,2
(Taux d'inflation (moyenne annuelle	3% ≥	1,8	6,2	1,6	1,4
(Encours de la dette publique (en % du PIB	70 ≥	56,0	51,4	26,3	25,4%
(Non Accumulation d'arriérés (intérieurs et extérieurs	0 =	0	0	+24	+1011

Evolution des critères de 1^{er} rang de la Zone Franc
Sources : CREF et INSEED et Retraitement BCC

En 2014, sur les quatre critères du 1er rang retenus au niveau de la Zone Franc, les Comores en ont rempli deux, comme en 2013, à savoir le taux d'inflation et le taux d'endettement public. En revanche,

le critère relatif au solde budgétaire de base n'a pas été respecté, son déficit passant de 1,9% à 2,2%, de même que le critère relatif à la non-accumulation d'arriérés.

Les critères de second rang ont évolué comme suit :

▶ Le taux de couverture extérieure de la monnaie à fin décembre 2014 s'est à nouveau dégradé en perdant 3,7 points, s'établissant à 59,3% contre 62,9% en 2013 après 71,8% en 2012, en relation avec l'accroissement du crédit à l'économie ;

▶ La masse salariale représente 71,6% des recettes fiscales contre 63,8% en 2013 après 68% en 2012 (norme ≤ 35%) ;

▶ Le taux de pression fiscale a légèrement diminué, revenant à 12,5% contre 12,8% en 2013 (norme ≥ 17%) ;

▶ Le déficit du solde extérieur courant s'est amélioré, pour s'établir à 8,21% du PIB contre 9,6% en 2013.





2.5 EVOLUTION DES CRITÈRES DE CONVERGENCE DU COMESA ET DE L'ABCA

Critères de 1er rang	Normes ABCA	Normes COMESA	2011	2012	2013	2014
Déficit budgétaire global (hors dons) (en % du PIB)	≤3	≤4	6,3	5,6	8,6	10,5
Taux d'inflation (moyenne annuelle)	≤3	≤3	1,8	6,2	1,6	1,4
Financement du déficit budgétaire par la Banque Centrale (en % des recettes intérieures)	=0	=0	15	11,4	15,3	15,6
Les réserves extérieures (en mois d'importations de biens et services)	≥6	≥5	5,9	6,1	5,4	5,2

Evolution des critères de 1^{er} rang du COMESA et de l'ABCA
 Source : CREF et INSEED et Retraitement BCC

Comme en 2013, les Comores respectent le critère de 1er rang relatif au taux d'inflation selon les normes définies. En revanche, le critère relatif aux réserves extérieures ne serait rempli que dans l'optique COMESA, et pas au niveau de l'ABCA.

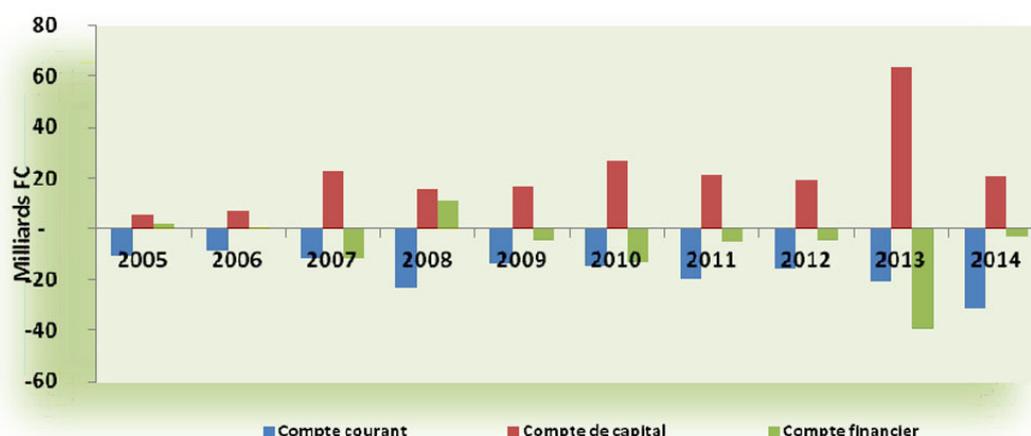
Le non-respect du critère relatif au non-financement budgétaire par la banque centrale s'explique par l'existence du mécanisme des avances statutaires de la BCC au Trésor, dont le plafond, fixé à 20% de la moyenne des recettes intérieures des trois dernières années, est respecté et entièrement utilisé.

2.6 EVOLUTION DU SECTEUR ÉTRANGER

importations (-2,1%), accompagnée d'une amélioration notable de la valeur des exportations (+14,7). Au total, les échanges de biens représentent 38,1% du PIB contre 40,1% en 2013, soit un recul de 2 points, qui s'explique en partie par le repli de la demande intérieure et la dépréciation du franc comorien par rapport au dollar US.

sactions courantes, dont le déficit passerait de 9,6% en 2013 à 8,2% en 2014, et ce en dépit de la contraction de 2,5 milliard FC des transferts courants publics et privés. Concernant, le compte de capital et d'opérations financières, son solde s'est établi à 6,9% du PIB contre 9,8% du PIB en 2013, en liaison avec la hausse des avoirs extérieurs de la BCC

Cette situation s'est traduite par une contraction du déficit commercial de l'ordre de 2,8 milliards FC, occasionnant une amélioration du compte des tran-

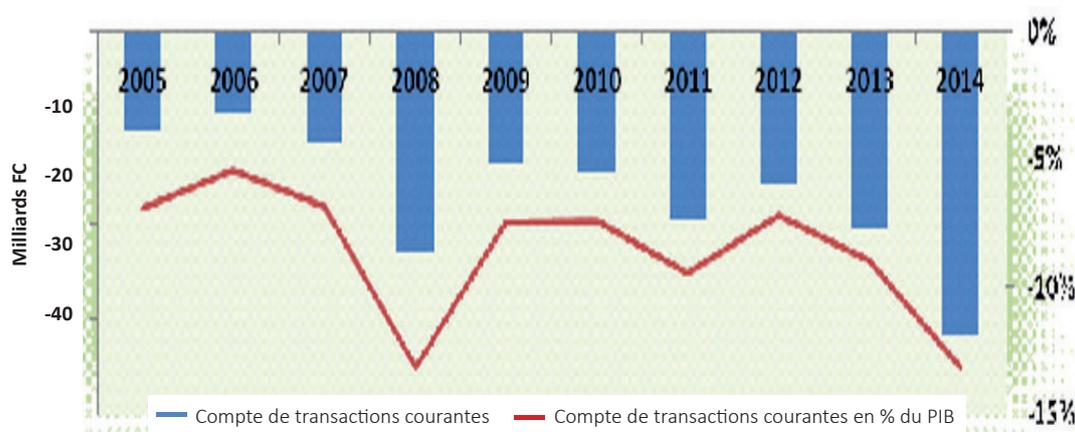


Evolution des principaux comptes de la balance de paiements
Source : DEEMF, BCC

2.6.1 Le compte des transactions courantes de la balance des paiements

Le déficit structurel du compte des transactions courantes de la balance des paiements, en amélioration en 2014 avec la réduction du déficit commercial,

s'est établi à 19,7 milliards FC contre 21,9 milliards FC en 2013 après 15,6 milliards FC en 2012.



Evolution du solde des transactions courantes (en milliards FC et en % du PIB)
Source : DEEMF, BCC

La balance des biens

L'année 2014 a été marquée par le recul des importations de biens, occasionnant une contraction de 0,7% des échanges commerciaux après une hausse de 1,2% en 2013. En revanche, l'accroissement notable des exportations a permis d'améliorer le taux

de couverture de 9% à 10,5%. En données douanières FOB, le déficit commercial a diminué de près de 2,8 milliards FC, pour s'établir à 73,9 milliards FC après 76,7 milliards FC en 2013.

	2012	2013	2014*
Compte des transactions courantes	-15 606	-21 928	-19 668
Biens	-75 941	-76 743	-73 903
Crédit	7 469	7 609	8 703
Débit	-83 411	-84 352	-82 606
Services	-13 208	-10 693	-9 210
Crédit	27 329	29 804	31 827
Débit	-40 537	-40 497	-41 037
Revenus	-597	81	560
Crédit	1 485	1 526	1 494
Débit	-2 082	-1 445	-934
Transferts courants	74 140	65 428	62 885
Crédit	93 350	85 246	83 888
Débit	-19 209	-19 818	-21 003
Compte de capital et d'opérations financières	15 570	22 381	16 415
Compte de Capital	19 258	63 578	19 811
Crédit	19 256	63 578	19 811
Débit	2	0	0
Transferts de capital	19 256	63 578	19 801
Crédit	19 256	63 578	19 801
Débit	0	0	0
Acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits	2	0	10
Crédit	0	0	10
Débit	2	0	0
Compte des opérations financières	-3 689	-41 197	-3 396
Investissements directs	3 987	1 568	1 735
A l'étranger (par des résidents)	0	0	0
Dans l'économie déclarante (par des non-résidents)	3 987	1 568	1 735
Investissements de portefeuille	0	0	0
Avoirs	0	0	0
Engagements	0	0	0
Autres investissements	5 226	-53 389	2 361
Avoirs	3 537	-5 104	5 606
Engagements	1 689	-48 284	-3 245
Avoirs de réserve	-12 901	10 625	-7 492
Or monétaire	-45	122	-36
Droits de tirages spéciaux	-789	-1 444	1 212
Position de réserve au FMI	-14	14	-22
Devises étrangères	-12 063	11 940	-8 416
Autres créances	11	-8	-231
Erreurs et omissions nettes	36	-453	3 253

Balance des Paiements (en millions FC)

Source : Banque Centrale des Comores

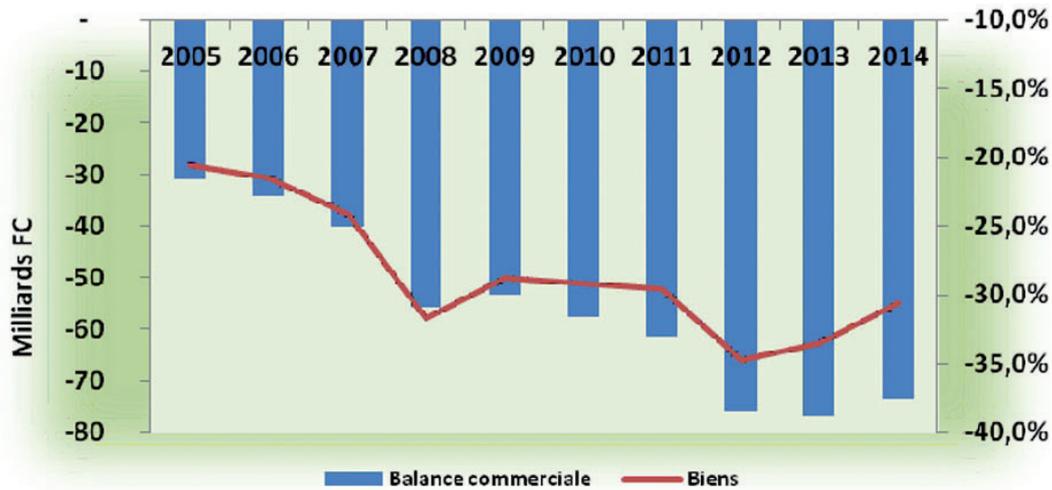
* Chiffres provisoires

Les exportations de biens ont enregistré une hausse de 14,4% en 2014, pour s'élever à 8,7 milliards FC contre 7,6 milliards FC en 2013.

Au total, les exportations de girofle se sont élevées à 5,1 milliards FC en 2014 contre 3,4 milliards FC en 2013.

Cette amélioration s'explique essentiellement par les exportations de girofle qui, en dépit du recul du prix à l'exportation (1.682FC le Kg en 2014 contre 2.377 FC en 2013), ont enregistré une hausse des quantités exportées (3,1 tonnes contre 1,4 tonne en 2013).

Parallèlement, les exportations d'essences d'ylang-ylang ont augmenté de 12,9%, tirant profit de la forte progression des prix à l'exportation (en moyenne, 30.656 FC le kg en 2014 contre 20.562 FC en 2013), le volume exporté ayant baissé de 39 tonnes en 2013 à 29 tonnes en 2014.

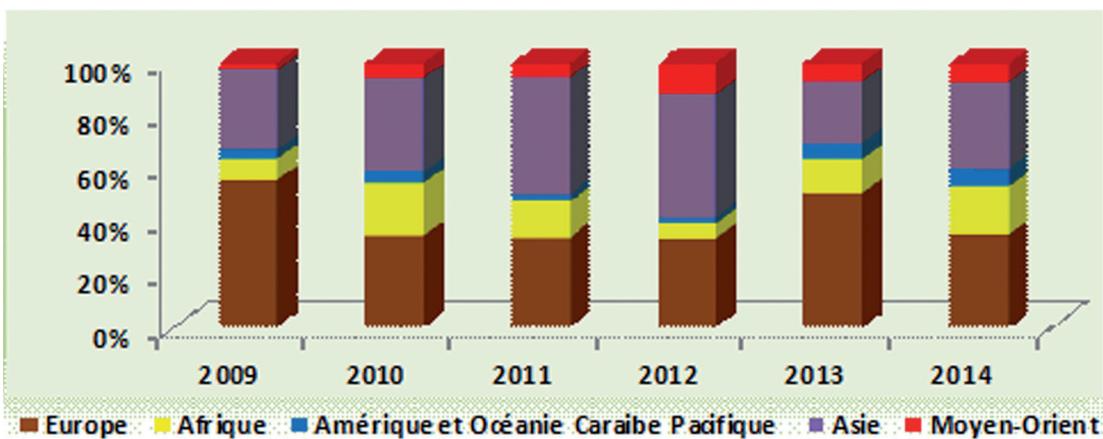


Evolution de la balance commerciale (en milliards FC et en % du PIB)
Source : BCC, DEEMF

En revanche, pour la vanille, le volume des exportations a diminué de 70%, ne rapportant que 0,6 milliard FC en 2014 contre 1,4 milliard FC en 2013, soit une baisse de 55%.

avec une part de 35,2% demeure la 1ère destination des produits comoriens, l'Asie consolidant sa 2ème place avec une part de 32,8%. La plus forte progression concerne toutefois les exportations à destination des pays de la COI, la part passant de 9,6% en 2013 à 15,1% en 2014.

Au niveau de la répartition géographique, l'Europe



Evolution de la répartition géographique des exportations
Source : DEEMF, BCC

Les importations FAB se sont établies à 82,6 milliards FC, soit une baisse de 2,1% par rapport à 2013, sous l'effet de la baisse de la valeur des importations de produits pétroliers, de biens intermédiaires ou encore du poste autres biens.

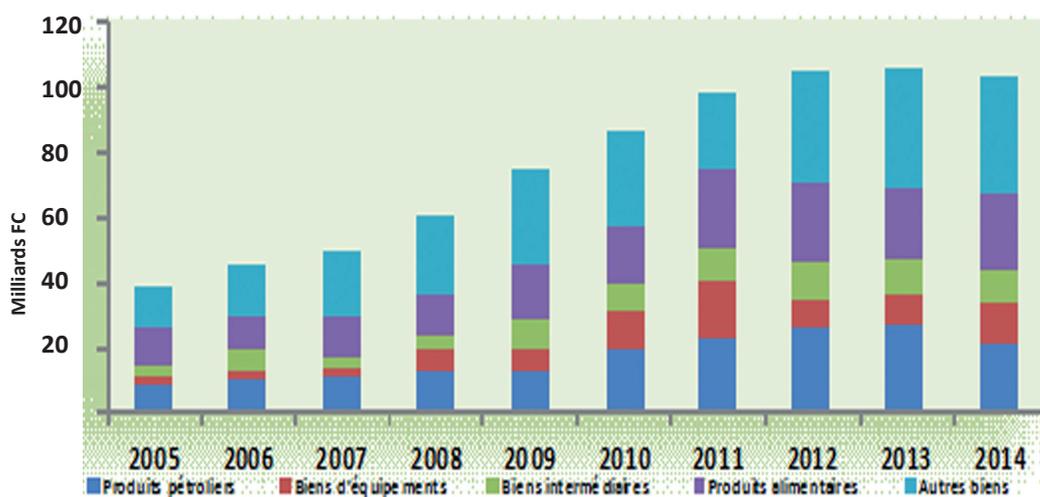
En effet, le volume des importations de produits pétroliers a été réduit de 11%, passant de 60.480 tonnes en 2013 à 53.934 tonnes en 2014, concourant ainsi à la 1ère baisse depuis 10 ans de la valeur des importations de ces produits, de 26,2 milliards FC en 2013 à 20,8 milliards FC en 2014 (-20,8%), et ce en dépit de la dépréciation du franc comorien par rapport au dollar US.

Les importations de biens intermédiaires ont aussi diminué de 3,4% pour s'établir à 10,2 milliards FC,

en dépit de la hausse du volume importé. Leur part dans le total des importations est restée quasiment stable à 9,9% contre 10% en 2013.

En revanche, les importations des produits alimentaires ont continué à augmenter à un rythme soutenu (+8,4%) pour atteindre 25,6 milliards FC en 2014 contre 23,6 milliards FC en 2013, suite à l'accroissement de 10% de la valeur des importations du riz et de 38% de la valeur des importations de viande et de poisson.

Les importations de biens d'équipements ont augmenté de 22,9% pour s'établir à 12,3 milliards FC contre 10 milliards FC en 2013, portant la part de ces importations dans le total des biens importés de 9,5% à 11,9% sur la période sous revue.

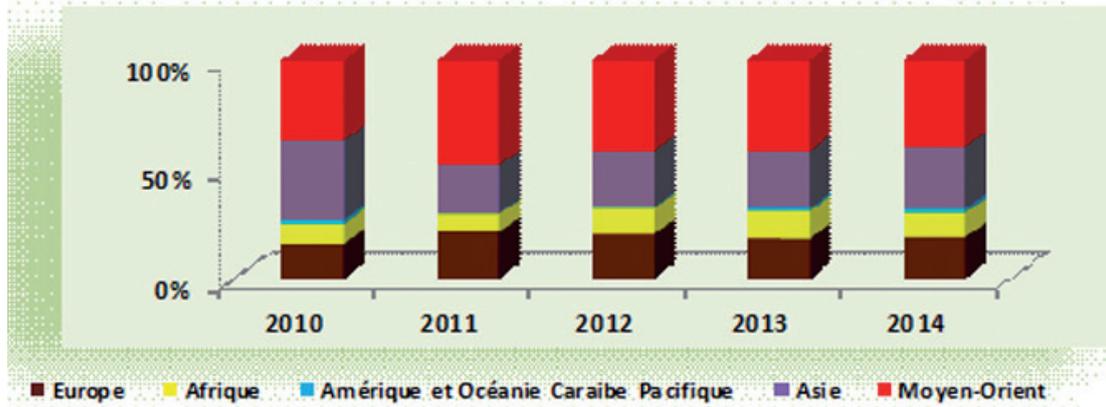


Evolution des importations CAF par nature
Source : DEEMF, BCC

Bien qu'en légère baisse, avec une part de 39,9% dans le total des importations contre 41,7% en 2013, les pays du Moyen-Proche-Orient, emmenés par les Émirats Arabes Unis, demeurent le premier fournisseur de marchandises, avec une valeur importée de près de 20 milliards FC.

Les pays d'Asie et de l'Union Européenne ont conforté leurs rangs de 2ème et 3ème, avec des parts res-

pectives de 28,5% et 18,7%. Un repli a été observé dans la part des importations des pays d'Afrique, baisse imputable essentiellement aux pays de la COI, dont la part a diminué de 3,3 points pour s'établir à 5,8% contre 9,1% en 2013.



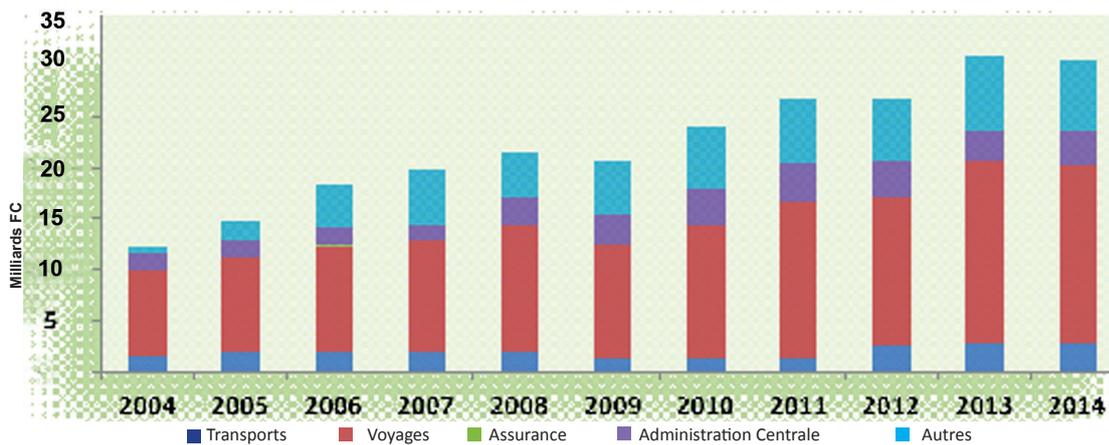
Evolution de la répartition géographique des importations
Source : DEEMF, BCC

La balance des services

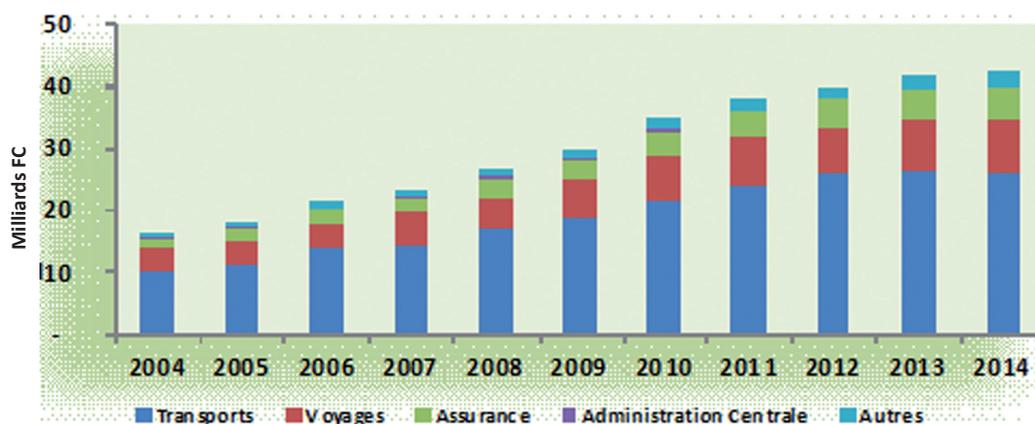
Après une amélioration de 19% en 2013, le déficit de la balance des services s’est à nouveau réduit de 13,9%, s’établissant à 9,2 milliards FC contre 10,7 milliards FC en 2013. Cette évolution résulte à la fois d’un accroissement des recettes, notamment de voyages et de télécommunications, et d’une contraction des dépenses.

La sous-rubrique « Voyages », principal poste excédentaire des services, s’est consolidée de 7,9%, en

liaison avec l’accroissement de 5,2% des recettes, en dépit de la hausse de 2,4% des dépenses. Le solde déficitaire des transports a augmenté de 1,3%, s’établissant à 22,8 milliards FC contre 22,3 milliards FC en 2013, en liaison notamment avec la hausse de 9,4% des dépenses de transports aériens, celles relatives aux transports maritimes s’étant contractées de 2,1%, en corrélation avec la baisse du CAF induite par le recul des importations.



Evolution des recettes des services
Source : DEEMF, BCC



Evolution des dépenses des services
Source : DEEMF, BCC

La balance des revenus

La rubrique « Revenus » a enregistré une nette amélioration, passant d'un léger excédent de 81 millions FC en 2013 à un solde excédentaire de 560 millions FC en 2014. Cette situation traduit une stabilité dans

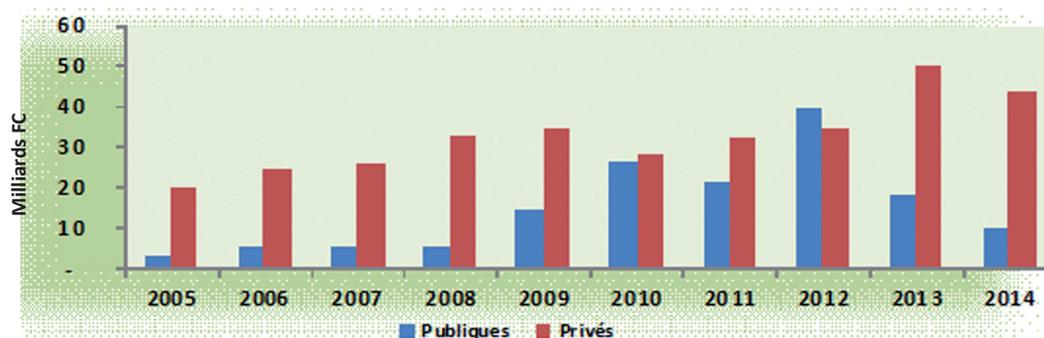
les flux créditeurs, tandis que les flux débiteurs ont fortement baissé, en liaison avec la baisse du service de la dette, suite à l'annulation partielle d'une grande partie de la dette extérieure en 2013.

La balance des transferts courants

Après avoir atteint un niveau exceptionnellement élevé en 2012 avec un solde net de 74,1 milliards FC, les transferts courants s'inscrivent depuis dans une tendance baissière, s'établissant à 62,9 milliards FC en 2014 après 65,4 milliards FC en 2013.

Cette baisse est consécutive à la contraction des transferts publics nets, en liaison avec la forte baisse du volume des transferts du programme de

la citoyenneté économique. Les transferts publics nets sont ainsi revenus de 17,9 milliards FC en 2013 à 13 milliards FC en 2014, après avoir atteint 39,2 milliards FC en 2012. En revanche, les transferts privés nets se sont consolidés de 5%, s'élevant à 49,8 milliards FC après 47,5 milliards FC en 2013. Cette évolution s'explique, notamment par la hausse de 17,2% des transferts d'argent réalisés par les sociétés de transferts spécialisées.



Evolution des composantes des transferts courants sur la période 2004-2013
Source : DEEMF, BCC

2.6.2 Le compte de capital et d'opérations financières

Le solde de la balance des opérations en capital et financières s'est nettement contracté en 2014, ressortant à 16,4 milliards FC contre 22,7 milliards FC en 2013.

Pour rappel, suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE à fin décembre 2012, le compte de capital et d'opérations financières a été fortement impacté en 2013 par l'allègement de la dette publique extérieure, le compte de capital s'établissant à 63,6 milliards FC et le compte financier à un déficit de 41,2 milliards FC.

En 2014, le compte de capital affiche un niveau de 19,8 milliards FC, en relation avec l'accroissement des financements extérieurs des projets d'investissements publics, qui ne s'étaient élevés qu'à 15 milliards FC en 2013.

Parallèlement, le solde négatif du compte des opérations financières s'est fortement contracté, s'établissant à 3,4 milliards FC, soit un niveau proche de celui observé en 2012, avec un déficit de 3,7 mil-

liards FC et contre un déficit de 41,8 milliards FC en 2013.

En faisant abstraction des opérations enregistrées en 2013 relatives à l'annulation de la dette, cette situation résulte de l'accroissement de la rubrique « Autres Investissements ».

En effet, pour l'année 2014, les flux estimés des investissements étrangers sont en hausse de 11% par rapport aux flux de 2013, tandis qu'au niveau de la rubrique des « Autres Investissements », le solde est ressorti positif à 2,4 milliards FC, et ce en dépit de la baisse des avoirs extérieurs bruts des établissements de crédit et de la contraction des crédits commerciaux obtenus.

Les avoirs de réserve de la BCC, ont augmenté de 7,5 milliards FC, permettant ainsi de stabiliser le ratio de couverture des importations des biens et services, qui s'établirait à 5,2 mois contre 5,4 mois en 2013.

2.7 EVOLUTION DU SECTEUR MONETAIRE

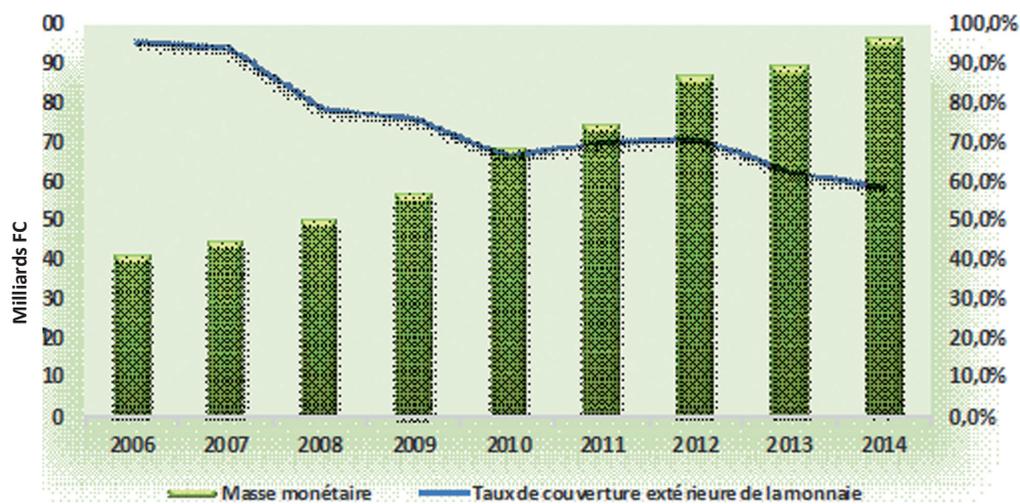
La masse monétaire s'est élevée à 97,1 milliards FC à fin décembre 2014 contre 89,9 milliards FC un an plus tôt, soit une hausse de 8,1% contre 2,8% en 2013. Cette évolution est expliquée par la forte progression de 13% du crédit intérieur.

En dépit de la consolidation de 1,8% des avoirs extérieurs nets, le taux de couverture de la masse monétaire par les avoirs extérieurs nets s'est détérioré, s'établissant à 59,3% contre 62,9% en 2013, après 71,8% en 2012 et 71,5% en 2011.

2.7.1 Evolution de la masse monétaire

La croissance de l'agrégat monétaire M2 s'est nettement accélérée passant de 2,8% à fin décembre 2013 à 8,1% à fin 2014, portant le niveau de la masse monétaire à 97,1 milliards FC contre 89,9 milliards FC en 2013, après 87,4 milliards FC en 2012 et 75,3 milliards FC en 2011. Cette accélération de la croissance de l'agrégat M2, est consécutive à l'amélioration aussi bien des avoirs extérieurs que du crédit intérieur, notamment le crédit au secteur privé.

L'agrégat « M1, Moyens de paiements » a enregistré une forte progression de 5,4 milliards FC sur un an, soit une hausse de 9,4% contre seulement +0,6% un an auparavant. La circulation fiduciaire a suivi cette tendance, atteignant 24,7 milliards FC contre 21,7 milliards FC à fin décembre 2013, après un pic historique de 25,4 milliards FC en août 2014, en liaison avec la progression des achats de devises par la Banque centrale en cette période.



Évolution de la masse monétaire et du taux de couverture extérieure de la monnaie

Source : DEEMF, BCC

Evolution des composantes de la masse monétaire	Encours (millions FC)				Variation (%) / Déc 2014		
	déc-13	mars-14	juin-14	sept-14	déc-14	déc-13	juin-14
M1 / Moyens de paiements	56 878	55 418	54 035	63 368	62 252	9,4	15,2
Circulation Fiduciaire hors BEF	21 740	18 862	20 220	24 489	24 693	13,6	22,1
Dépôts à vue	35 138	36 557	33 815	38 880	37 560	6,9	11,1
Banque Centrale	473	584	567	597	1 008	113,2	77,6
Banques et Etablissements Financiers	34 665	35 973	33 248	38 282	36 552	5,4	9,9
M2 - M1 / Epargne Liquide	32 984	32 352	32 640	33 662	34 886	5,8	6,9
M2 / Masse Monétaire	89 862	87 770	86 675	97 030	97 139	8,1	12,1

Evolution de la masse monétaire (en millions FC)

Source : Banque Centrale des Comores, DEEMF

L'encours des dépôts à vue a atteint 37,6 milliards FC à fin décembre 2014 après 35,1 milliards FC un an auparavant, soit une hausse de 6,9%. En effet, l'encours des dépôts à la Banque centrale a doublé, passant de 473 millions FC en décembre 2013 à 1 milliard FC en décembre 2014, à la suite notamment de l'accroissement des dépôts des entreprises publiques, tandis qu'au niveau des autres établissements, l'encours a augmenté de 5,4%, s'élevant à

36,6 milliards FC en 2014 contre 34,7 milliards FC en 2013, l'accroissement des dépôts collectés auprès des « Particuliers » constituant la principale explication.

L'agrégat « M2 - M1, Epargne liquide » a enregistré une hausse de 5,8%, portant le niveau d'épargne (essentiellement le livret) à 34,9 milliards FC après 33 milliards FC en décembre 2013. Sa part dans M2 s'est établie à 35,9% en 2014 contre 36,7% en 2013.



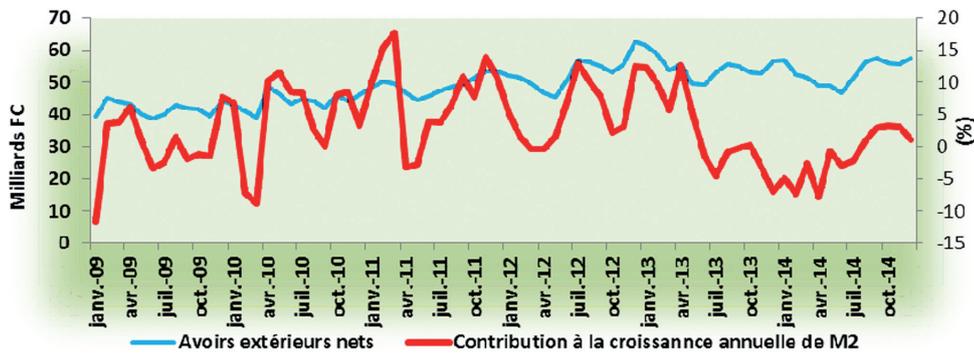
Evolution des composantes de la masse monétaire

Source : BCC, DEEMF

2.7.2 Les contreparties de la masse monétaire

Les avoirs extérieurs nets se sont établis à 57,6 milliards FC à fin 2014 contre 56,6 milliards FC à fin 2013, après 46,8 milliards FC en juin 2014. Cette hausse a concerné les avoirs extérieurs nets de la Banque centrale, qui sont passés de 50,2 milliards FC à 56,9 milliards FC sur la période, en liaison avec l'augmentation des avoirs et la stabilité des engagements extérieurs.

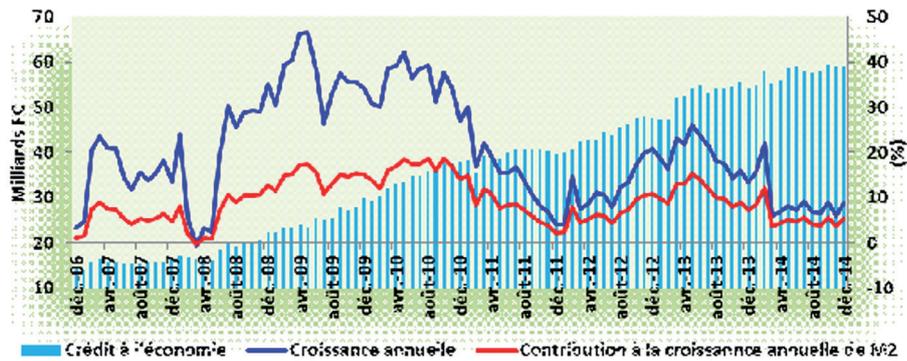
Au niveau des autres établissements, la position extérieure nette s'est établie à 0,6 milliard FC en décembre 2014 contre 6,3 milliards FC en décembre 2013. Cette situation a résulté de la forte pression exercée sur les avoirs bruts notamment pour le règlement des opérations de la clientèle, les engagements extérieurs restant stables sur la période.



Evolution des avoirs extérieurs nets et contribution à la croissance annuelle de la masse monétaire
Source : BCC DEEMF

Le crédit intérieur a suivi une tendance haussière plus prononcée sur la période, passant de 59,7 milliards FC en décembre 2013 à 67,4 milliards FC en décembre 2014, soit une hausse de 13%.

liards FC en décembre 2013 à 67,4 milliards FC en décembre 2014, soit une hausse de 13%.



Evolution des crédits à l'économie, de leur taux de croissance annuelle et de leur contribution à la croissance annuelle de la masse monétaire
Source : BCC DEEMF

L'encours des crédits à l'économie, orienté principalement vers les entreprises privées (52%) et les particuliers (46,5%), est passé de 54,2 milliards FC à fin décembre 2013 à près de 59 milliards FC à fin décembre 2014, après un pic de 59,5 milliards FC au mois d'octobre 2014.

En effet, de décembre 2013 à décembre 2014, l'encours des crédits octroyés aux entreprises privées a augmenté de 1,7 milliard FC, soit une hausse de 5,8% et ceux accordés aux particuliers ont augmenté de 3,6 milliards FC, soit une hausse de 15,2%.

	Encours (millions FC)					Variation (%) / Déc 2014	
	déc-13	mars-14	juin-14	sept-14	déc-14	déc-13	juin-14
	Crédit à court terme	22 257	21 924	22 747	21 614	22 647	1,8
Crédit à moyen terme	12 663	12 991	14 644	14 412	16 199	27,9	10,6
Crédit à long terme	2 148	1 982	2 039	2 112	1 029	-52,1	-49,6

Evolution des crédits par échéance
Source : BCC, DEEMF

En termes d'échéances, les crédits à court terme ont peu progressé sur la période, passant de 22,3 milliards FC en décembre 2013 à 22,6 milliards FC en décembre 2014, soit une hausse de 1,8%. En revanche, les crédits à moyen et long terme affichent une hausse de 16,3% sur la même période. L'encours est passé de 14,8 milliards FC en décembre 2013 à 17,2 milliards FC en décembre 2014.

Les créances nettes à l'Etat sont passées de 5,5 milliards FC en décembre 2013 à 8,5 milliards FC en décembre 2014, en liaison essentiellement avec

la contraction des dépôts de l'Etat, (-24,6% entre décembre 2013 et décembre 2014), l'encours des créances brutes n'ayant augmenté que de 2,6%, passant respectivement de 15,8 milliards FC à 16,2 milliards FC.

En termes de contribution à la croissance monétaire, les créances sur l'Etat ont eu un impact positif au premier trimestre, atteignant 5,2% à fin juillet 2014 après 7,3% en avril 2014, avant d'afficher un fort repli sur la fin de l'année, clôturée avec une contribution de 3% contre 5,9% à fin décembre 2013.

évolution des contreparties de M2	Encours (millions FC)					Variation (%) / Déc 2014	
	déc-13	mars-14	juin-14	sept-14	déc-14	déc-13	juin-14
Avoirs extérieurs (nets)	56 567	51 490	46 771	57 525	57 566	1,8	23,1
Banque Centrale des Comores	50 242	49 043	43 735	53 821	56 996	13,4	30,3
Banques et Etablissements Financiers	6 325	2 447	3 036	3 704	570	-90,9	-81,1
Crédit intérieur	59 694	63 256	66 618	65 761	67 525	13,1	1,4
Créances nettes sur l'Administration Centrale	5 511	8 171	7 708	7 819	8 457	53,5	9,7
Créances brutes (sur l'Administration Centrale)	15 787	15 846	15 780	15 672	16 203	2,6	2,7
Dépôts (de l'Administration Centrale)	10 276	7 675	8 072	7 853	7 746	-24,6	-4,0
Crédits à l'économie	54 183	55 085	58 910	57 942	59 068	9,0	0,3
Autres Sociétés Financières	97	8	10	20	21	-78,3	100,9
Adm. États Fédérés et Locales	154	144	135	125	166	8,2	23,1
Sociétés Non Financières Publiques	986	2 393	2 054	2 230	861	-12,7	-58,1
Autres Sociétés Non Financières	29 075	27 898	30 348	28 330	30 743	5,7	1,3
Autres Secteurs Résidents	23 871	24 643	26 363	27 237	27 277	14,3	3,5
Autres postes nets	-26 399	-26 976	-26 714	-26 256	-27 956	5,9	4,6
Total des Contreparties	89 862	87 770	86 675	97 030	97 139	8,1	12,1

Evolution de la masse monétaire (en millions FC)
Source : Banque Centrale des Comores, DEEMF

2.7.3 La conduite de la politique monétaire

La Banque centrale des Comores dispose essentiellement de trois instruments de régulation de la liquidité de l'économie et du niveau des réserves de change :

- les taux d'intérêt,
- les réserves obligatoires,
- les plafonds de refinancement.

Lors de sa réunion en date du 10 décembre 2013, le Conseil d'Administration de la Banque centrale a dé-

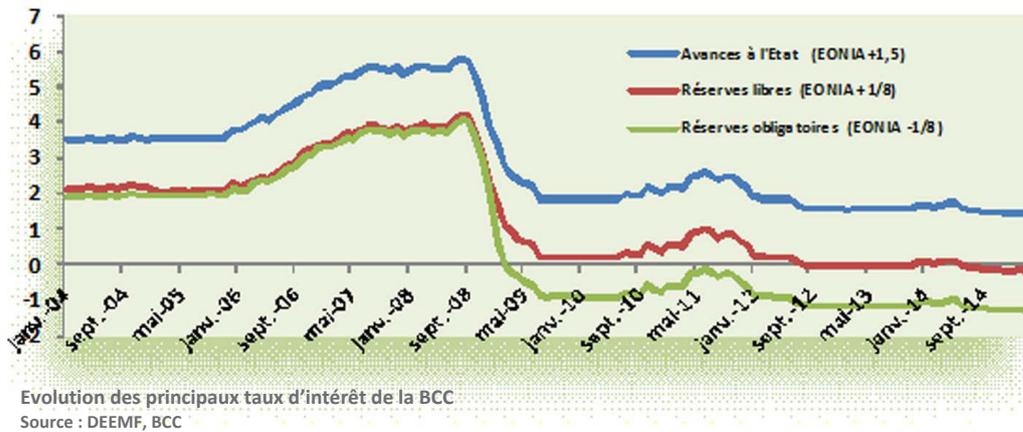
cidé d'abaisser le taux de constitution des réserves obligatoires de 20% à 15% à compter du 1er janvier 2014. Cette décision a été motivée par la volonté de soutenir l'activité économique, dans un contexte caractérisé par le ralentissement de la croissance monétaire, du niveau de liquidité du système bancaire, des perspectives d'inflation maîtrisée et de croissance économique modérée. Ce taux a été maintenu à 15% toute l'année 2014.

Par ailleurs, en vue de renforcer la transparence et de favoriser davantage la concurrence la Banque centrale a publié un règlement obligeant les établissements de crédit à calculer et à communiquer à

leurs clients emprunteurs un « taux effectif global » sur chaque contrat de crédit.

Dans l'attente d'une publication d'un taux de l'usure sur les différents types de crédit, le Conseil d'administration de la Banque centrale s'est prononcé en faveur du maintien de la fourchette des taux débiteurs à [7% - 14%] édictée par le Ministre des Finances.

Au niveau des taux appliqués par la Banque centrale sur ses opérations avec la clientèle, leur structure n'a pas été modifiée, avec le maintien de l'indexation au taux du marché interbancaire de la BCE (EONIA¹).



Ainsi, la baisse des taux directeurs de la BCE au cours de l'année (le 11 juin, puis le 10 septembre) a interrompu la tendance haussière de l'EONIA observée depuis octobre 2013, le taux repartant à nouveau à la baisse à partir de juin 2014 :

- Le taux d'escompte, calculé comme celui des avances à l'Etat (EONIA + 1,5) est passé de 1,67% à fin décembre 2013 à 1,46% à fin décembre 2014, après avoir atteint 1,76%, son plus haut niveau de l'année en mai.
- La rémunération des dépôts des établissements de crédit auprès de la BCC est fixée à EONIA-1,25 pour les réserves obligatoires et à EONIA-1/8 pour les réserves libres.

Du fait du niveau bas de l'EONIA, le taux de rémunération des réserves obligatoires ressort négatif depuis mars 2009, suspendant de fait le service de la rémunération des réserves obligatoires. En moyenne sur l'année, le taux est ressorti à -1,15% contre -1,16% en 2013 après -0,97% en 2012.

En revanche, le taux de rémunération des réserves libres s'est établi à une moyenne de -0,03% en 2014 comme en 2013, à la différence près que le taux est ressorti positif sur les 5 premiers mois de l'année, avant de chuter à partir de juin.

¹Euro Overnight Index Average (EONIA) : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne). Il résulte de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'euribor.

Chapitre III

ACTIONS DU SECTEUR PRIVE ET LES INTERVENTIONS DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

Le MODEC compte 184 entreprises, dont 84 affiliées directement. Représentant différents secteurs (agriculture et pêche, industrie de fabrication, énergie, TIC, BTP construction, commerce, Tourisme, Exportation, services), le MODEC s'attache à jouer un rôle majeur dans le dialogue public privé.

L'Union des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture des Comores (UCCIA) a comme principales missions d'appuyer la création et le développement de l'entreprise aussi bien sur le plan local qu'à l'échelle internationale, à travers des services administratifs, de formation, d'information et de mise en réseau (Cour d'arbitrage des Comores, Centre de Formalités Administratives des Entreprises, Institut Consulaire de Formation). Elle a œuvré toute l'année à l'organisation de rencontres internationales, dans le but de promouvoir les investissements aux Comores. Au total, ces rencontres ont enregistré la participation de 239 opérateurs étrangers et 720 opérateurs comoriens.

Les partenaires au développement ont continué à apporter leurs appuis multiformes à l'Union des Comores : santé, environnement, routes, énergie, finances publiques,...



3.1 ACTIONS DU SECTEUR PRIVE COMORIEN

3.1.1 Le MODEC

Le Mouvement des Entreprises Comoriennes, MODEC, est une association à but non lucratif et apolitique, dont la mission principale est la représentation et la défense des intérêts du secteur privé comorien.

Il a été créé le 8 février 2014 par la fusion de plusieurs organisations du secteur privé. Ses adhérents sont des entreprises privées ou groupements d'entreprises, des cabinets de professions libérales, des organisations professionnelles nationales, des groupements interprofessionnels.

A fin juin 2015, le MODEC compte 184 entreprises, dont 84 affiliées directement, et représente différents secteurs (agriculture et pêche, industrie de fabrication, énergie, TIC, BTP construction, commerce, Tourisme, Exportation, services).

Le MODEC est représenté dans 8 instances nationales : Autorité de Régulation des Marchés Publics, Caisse Nationale des Solidarités et de Prévoyance Sociale, Fonds d'Entretien Routier, Commission Nationale de lutte contre la corruption, le Conseil Scientifique de l'Université, la Maison De l'Emploi, le Conseil Consultatif du Travail et de l'Emploi et l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements. Le MODEC s'attache à jouer un rôle majeur dans le dialogue public privé. Le MODEC a ainsi signé une convention de partenariat avec la douane des Comores le 31 janvier 2015, dont l'objectif est d'offrir des services personnalisés aux entreprises membres de l'organisation qui se conforment à la réglementation et affichent une transparence dans leur gestion et à terme leur attribuer le statut d'Opérateur Economique Agréé, un label international.

Le MODEC, suite à la tenue du premier présidium le 24 avril 2015 sous la thématique « le financement des entreprises », assure également le secrétariat exécutif de la plateforme public privé.

3.1.2 L'UCCIA

L'Union des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture des Comores (UCCIA) et les chambres régionales (CCIA) sont des établissements publics autonomes, à caractère professionnel, créés par la loi N° 95-01 1/AF du 23 juin 1995.

L'UCCIA a comme principales missions d'appuyer la création et le développement de l'entreprise aussi bien sur le plan local qu'à l'échelle internationale, à travers des services administratifs, de formation, d'information et de mise en réseau. Elle joue un rôle d'interface public-privé, de conseil envers l'Etat, d'accompagnement et d'appui à la communauté d'affaires.

Elle représente, au niveau national et international, les intérêts de toutes les Chambres Régionales. Elle représente les intérêts communs des opérateurs économiques dans les domaines du commerce, de l'industrie, de l'artisanat, de l'agriculture, de la pêche, et des prestations de service.

Elle a développé en son sein plusieurs services, notamment :

▶ La Cour d'arbitrage des Comores, CACOM, qui a pour mission de régler les litiges pouvant opposer les différents opérateurs économiques, en proposant des solutions acceptables à toutes les parties, en vue d'éviter les procédures judiciaires, souvent longues et onéreuses.

En 2014, la CACOM a accueilli 15 dossiers à la médiation et 6 dossiers à l'arbitrage².

▶ Le Centre de Formalités Administratives des Entreprises, CFAE : ce centre, mis en place en 2012, a pour but de regrouper en un seul endroit l'ensemble des services concourant à la création d'entreprise.

En 2014, les CFAE ont enregistré la création de 163 entreprises, après 159 en 2013. En 2015, une réforme a été introduite par le gouvernement, ramenant le capital minimum d'une SARL de 750.000 FC à 100.000 FC afin de réduire les coûts de la création

d'entreprise.

▶ L'Institut Consulaire de Formation, afin de mieux valoriser les compétences des opérateurs économiques. L'institut a dispensé plusieurs formations en 2014 :

- Management de l'Entreprise: 24 participants
- Gestion des Ressources Humaines: 18 participants
- Hygiène en Restauration: 10 participants
- Nutrition et diététique: 08 participants

Par ailleurs, l'UCCIA a œuvré toute l'année à l'organisation de rencontres internationales, dans le but de promouvoir les investissements aux Comores. Ainsi, en 2014, les délégations venant de diverses régions du monde ont été accueillies pour des rencontres d'affaires, BtoB :

Février : Mission kenyane, BtoB et formalisation de partenariat avec la CCI kényane,

Mai : Mission omanaise, BtoB et formalisation de partenariat avec la CCI du Sultanat d'Oman,

Mai : Mission BtoB d'entreprises françaises Carrefour Océan Indien,

Juin : Mission burkinabé, BtoB, expo vente et formalisation de partenariat avec la CCI Burkina,

Juillet : Mission brésilienne, prospection d'affaires,

Octobre : 10ème Forum Economique Océan Indien, BtoB, atelier thématique, expo vente.

Au total, ces rencontres ont enregistré la participation de 239 opérateurs étrangers et 720 opérateurs comoriens.

Par ailleurs, l'UCCIA assure depuis un an la présidence de l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Océan Indien (UCCIOI). Les actions menées ont porté sur la :

- Signature d'une Convention UCCIOI-COI
- Signature de la Convention du Programme de Renforcement des Capacités Commerciales AFD- UCCIOI
- Mise en place de la plateforme d'Arbitrage et de Médiation, Business Bridge Océan Indien, regroupant les CCI et les Centres d'Arbitrage et de Médiation des différents territoires de l'Océan Indien.

²La médiation et l'arbitrage sont deux modes alternatifs de règlement des litiges commerciaux.

La médiation est un mode amiable de règlement de litige avec l'appui d'un médiateur désigné par les parties alors que l'arbitrage est un mode juridictionnel de règlement de litige sous l'autorité d'un ou plusieurs arbitres désignés par les parties et dont la sentence est impérative et définitive.

3.2 INTERVENTIONS DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

3.2.1 L'Agence Française de Développement



Conformément au Document cadre de partenariat signé entre la France et les Comores pour la période 2012-2014, les financements de l'AFD se sont concentrés sur trois secteurs au cours des dernières années. Les

perspectives offertes par le Document de Programmation Conjointe (DPC) France / Union Européenne pour les Comores sur la période 2015-2020, en cours de validation, confortent le positionnement de l'AFD sur ces trois secteurs :

La santé pour un total de 19,6 M€ de subventions, avec :

- 1) deux importants projets nationaux d'appui à l'amélioration de la santé maternelle et infantile (financés dans le cadre de l'initiative Muskoka en faveur de l'atteinte des OMD 4 et 5 ciblant les hôpitaux de référence du pays : réhabilitation /reconstruction, équipement des structures de santé, formation du personnel, appui à la gestion hospitalière et financement de la santé),
- 2) un projet d'appui à l'amélioration de la qualité des soins et au renforcement des capacités d'organisation de Caritas Comores,
- 3) un projet de renforcement de la santé maternelle sur l'île d'Anjouan visant à contribuer à la réduction de la mortalité maternelle et infantile.

L'eau potable et l'environnement, pour lequel plus de 22,1 M€ de subventions ont été octroyés pour :

- 1) la poursuite des appuis aux deux fédérations de gestion communautaire de l'eau d'Anjouan et de Mohéli (UCEA et UCEM)
- 2) la réalisation de quatre projets d'adduction d'eau potable sur l'île de la Grande Comore, à Anjouan et sur le plateau de Djandro à Mohéli.

Sur le plan institutionnel, l'agence continuera d'appuyer la Direction Générale chargée du secteur de l'eau et de l'assainissement. L'AFD intervient également dans le secteur de l'environnement depuis 2014, avec un projet de soutien au Parc Marin de

Mohéli (3 M€), visant à protéger la biodiversité du parc.

L'appui au secteur productif pour un total de 11,6 M€, avec :

- 1) la relance de l'activité de crédit de la Banque de Développement des Comores- BDC- (financement d'une expertise permanente et de la refonte de son système d'information en vue de sa privatisation),
- 2) un appui à la professionnalisation et à l'évolution stratégique de la Caisse des MECK de Moroni (microfinance),
- 3) un appui au système d'information et à la professionnalisation du réseau des SANDUK d'Anjouan (microfinance) avec la mise en place d'une ligne de crédit,
- 4) des actions de renforcement et de diversification des filières agricoles pilotées par la Vice – Présidence chargée du Ministère de la Production et de l'Environnement,
- 5) le désenclavement et le développement économique de la région pauvre et isolée de Jimilimé sur l'île d'Anjouan.

Pour les années à venir, l'AFD prévoit le développement d'un projet de diversification de l'offre financière et non financière visant à dynamiser le secteur productif en Union des Comores, l'étude de faisabilité étant financée sur le Fonds d'Expertise et de Renforcement de Capacités (FERC), dont la convention a été signée le 26 mars 2014. Dans le cadre de l'insertion régionale, les Comores bénéficient de plusieurs projets financés par l'AFD à travers la Commission de l'Océan Indien (COI) : le projet de surveillance épidémiologique dans les îles du sud-ouest de l'Océan Indien (6 M€), le projet PRCC pour le développement du commerce régional (2,4 M€) et le projet de lutte contre les catastrophes naturelles (2 M€).

Par ailleurs, le FFEM intervient aussi en finançant la COI pour un renforcement de capacités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques (3,6 M€), ainsi qu'en appui au Parc Marin de Mohéli, dans le cadre du soutien au réseau des aires marines protégées (3 M€).

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Prévisions 2015
Autorisations (dont mandat UE en 2012)	1,6 M€	3 M€	11,45 M€	4,85 M€	5,2 M€	22,5 M€	1,3 M€	3 M€	6,5 M€
Décassements	1,5 M€	2 M€	6 M€	5,7 M€	5,3 M€	6,5 M€	9,9 M€	5,4 M€	8 M€

3.2.2 Le Groupe de la Banque Africaine de Développement



Le portefeuille de la BAD aux Comores comprend 6 projets :

- Le Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI),
- Le Projet d’Alimentation en Eau Potable et d’Assainissement (PAEPA, auprès de la Direction générale de l’Energie),
- Le Projet d’Appui au Secteur de l’Energie aux Comores (PASEC),
- Le Projet d’Appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de développement Durable (SCA2D),
- le Programme d’Appui aux Réformes du Secteur de l’Energie (PARSE, aide budgétaire),
- le Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Privé (PRCSP).

Seuls le PRCI, le PAEPA et le PARSE ont eu un décaissement au cours de l’exercice 2014.

Pour le PRCI, dont l’objectif est d’améliorer la capacité des institutions du secteur public à fournir des services de qualité, en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de développement du pays, l’année 2014 a enregistré une amélioration de l’exécution budgétaire (décaissements et engagements) avec un taux d’exécution qui passe de 68,1% en 2013 à 98,7 %

3.2.3 Le Groupe de la Banque Mondiale

Les activités de la Banque mondiale aux Comores ont été définies dans le cadre d’une Stratégie de Partenariat (CPS) couvrant la période 2014 à 2017. Entrée en vigueur depuis avril 2014, la nouvelle Stratégie vise à construire sur les succès obtenus par le processus PPTTE et à soutenir les objectifs du gouvernement pour renforcer la gouvernance et promouvoir la croissance du secteur privé et la création d’emplois.

Le programme est structuré autour de deux piliers :

- le renforcement de la capacité du secteur public afin de bien mobiliser et utiliser efficacement les ressources publiques;
- le renforcement d’une véritable structure économique et institutionnelle favorisant une croissance

économique diversifiée et pérenne.

en 2014 pour le don initial (5,25 millions d’Unités de Compte, soit 3,1 milliard FC). Pour le don additionnel (0,595 million d’UC, soit 348 millions FC), le taux est passé de 86,1% en 2013 à 88,9% en 2014, en raison notamment de la finalisation des collectes de données de l’enquête 1-2-3. La clôture du projet est prévue au 30 juin 2015.

Pour le PAEPA, sur un budget prévisionnel de 4 milliards FC, seulement 1,7 milliard FC a été décaissé pendant l’exercice 2014, laissant un reliquat de 2,3 milliards FC. A la fin 2014, le projet a enregistré plusieurs réalisations comme l’équipement en mobilier et en matériel informatique des diverses institutions qui interviennent dans le secteur de l’eau ou encore comme des kits et matériels de laboratoire pour la Ma-mwe et l’Université des Comores. Toutefois, le projet n’a pu dépenser plus de 40% du budget prévisionnel à la suite du retard pris dans la livraison des équipements hydrauliques et électromécaniques.

Par ailleurs, plus de 82 millions FC ont été décaissés pour l’étude du cadre institutionnel, la stratégie et le programme AEPA, tandis que plus de 1,4 milliard FC ont servi aux infrastructures et 138 millions FC à l’appui institutionnel.

Pour le PARSE : il s’agit d’une aide budgétaire en faveur du secteur de l’énergie. En 2014, une 1ère tranche a été débloquée pour un montant de 2 millions d’UC, soit environ 1,2 milliard FC.

économique diversifiée et pérenne.

L’enveloppe globale pour les Comores s’élève à 59,61 millions USD, soit une augmentation de l’ordre de 75% par rapport à la dernière stratégie Intérimaire (2010-2012).

Le projet FADC constitue le projet phare de la Banque Mondiale. Au 30 mars 2015, le FADC a réalisé 62 sous-projets d’Infrastructures Communautaires de Base (IDB), 456 Infrastructures de Protection Spéciale (IPS) et 32 Plans de Développement Local (PDL). Les décaissements s’élèvent à 10,3 millions USD dont 7,9 millions USD par le PURC (Projet d’Urgence en Réponse aux Crises) et 2,4 millions USD par le PUSA (Projet d’Urgence de Sécurité Alimentaire). Les autres principaux projets en cours sont :



1. Le projet d'Appui à la Bonne Gouvernance Economique- ABGE (5,30 millions de dollars) : mis en œuvre en 2011, ce projet a bénéficié de fonds additionnels en 2014 de l'ordre de 3,8 millions de dollars.

En 2014, le projet a enregistré les résultats suivants :

- l'identification d'une nouvelle solution de gestion intégrée des finances publiques (SIM_Ba), en collaboration avec l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF),

- l'amélioration du logiciel de paie (GISE),

- le renforcement des capacités de la Cellule Chargée des Réformes Economiques et Financières (CREF),

- des appuis ponctuels à la demande de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), et de la Commission Nationale de Prévention et de Lutte contre la Corruption (CNPLC).

2. Le projet de Redressement du Secteur de l'Électricité-PRSE (5 millions de dollars) : mis en place en septembre 2013. Ses actions ont porté sur l'adoption du Plan de Redressement du Secteur de l'Électricité par le ministère de l'Énergie en janvier 2015 et le recrutement d'experts internationaux en appui aux services commercial, technique, et financier de la MA-MWE.

La composante Gouvernance du secteur de l'énergie avance aussi avec le lancement des études sur les subventions et les tarifs et l'étude sur les dettes croisées entre les sociétés MA-MWE, EDA et la SCH.

3. Projet Régional d'Infrastructure de Communication (RCIP 4, 22 millions de dollars) : ce projet, qui prévoit de soutenir les efforts de l'Etat Comorien en vue de faire baisser les prix de la connectivité internationale et d'étendre la couverture géographique des réseaux à haut débit, a enregistré les résultats suivants :

3.2.4 Le FMI

Bien que le programme avec le FMI au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) conclu en septembre 2009 ait pris fin en décembre 2013, les services du FMI ont continué les missions aux Comores.

Une première mission s'est déroulée en février 2014, afin d'examiner les évolutions enregistrées au

Composante 1 relative à la mise en place d'un environnement propice :

- Élaboration de deux projets de lois (et un ensemble de décrets) dont un a été voté et promulgué (loi sur les Communications Électroniques) en décembre 2014 ;

- Création effective et opérationnalisation de Comores Câbles en cours avec la mise en place du Conseil d'Administration en décembre 2014 ;

- Lancement du processus d'octroi de la deuxième licence TIC aux Comores. Un Appel à Manifestation d'intérêt a été lancé en avril 2015 et une conférence des investisseurs s'est tenue à Dubaï le 5 mai 2015 ;

- Mise en place d'une Assistance Technique pour l'ANRTIC en janvier 2015 ;

- Réalisation de l'Audit organisationnel de l'ANRTIC et de la Direction des TIC au Ministère des Télécom. Un plan de formation a été élaboré et est en cours de mise en œuvre pour l'exercice 2015.

Composante 2 relative à l'amélioration de la connectivité internationale :

- Étude sur la demande et stimulation de la demande lancée avec une première mission effectuée à Moroni et une autre programmée du 26 mai au 3 juin 2014 ;

- Développement du consortium Fly- Lion3.

En plus des fonds IDA, la Banque mondiale gère des fonds fiduciaires qui financent des programmes aux Comores :

- Le projet de Cogestion des Ressources Côtières pour une Subsistance Durable (CoreCSuD) mis en vigueur en mai 2012, financé à hauteur de 2,73 millions USD par le Japanese Social Development Fund (JSDF),

- un Fonds de 358.000 USD mis à la disposition par l'INSEED depuis juillet 2013 pour aider au développement du système statistique national, la production et la diffusion des données à jour et fiables ;

- un budget de 475.000 USD pour renforcer la capacité des Comores à développer une plateforme de gestion des risques et des catastrophes à travers le Global Facility for Disaster Reduction and Recovery (GFDRR).

dernier trimestre 2013 et d'évaluer les perspectives économiques à court et moyen terme. A la demande des autorités comoriennes, cette mission avait également pour objectif d'initier des discussions avec les différents services sur les conditions requises pour la mise en place d'un nouveau programme avec le FMI.

Une deuxième mission a été programmée en octobre 2014, portant cette fois sur les consultations au titre de l'article 4, tout en examinant les bases d'un nouveau programme. Le Conseil d'Administration du FMI a favorablement accueilli les conclusions de cette consultation, qui a abouti notamment à l'amélioration de l'évaluation du risque d'endettement du pays. Les Administrateurs ont ainsi exhorté les autorités comoriennes à entreprendre les réformes nécessaires afin de parvenir à un meilleur équilibre budgétaire, de renforcer la gestion des finances publiques et d'accroître la compétitivité et la croissance.

Ces discussions se poursuivent en 2015, avec deux missions au 1er semestre, une à fin février et une

autre en juin.

Parallèlement à ces discussions, le FMI a accru son assistance technique en faveur des Comores. Ainsi, une dizaine de missions d'assistance technique ont été menées au cours de l'année. Ces missions ont concerné à la fois les finances publiques (Taxe Unique sur les produits pétroliers, AGID, mise en place du Compte Unique du Trésor), et les comptes nationaux (encadrement d'une équipe pour le cadrage macrobudgétaire, évaluation de la nouvelle méthodologie des comptes nationaux). D'autres missions ont concerné plus spécifiquement la Banque centrale, notamment pour le renforcement de la supervision bancaire, l'amélioration des statistiques de la balance des paiements et les indicateurs de solidité financière.

3.2.5 L'Union Européenne

L'action de l'UE appuie la stratégie de développement des Comores, en identifiant les principaux leviers permettant au pays de consolider les bases d'un développement durable. Ainsi, si le 10e Fonds européen de développement (FED) contribue à la mise en œuvre du Document de Stratégie de Croissance et Réduction de la Pauvreté (DSCR, 2008-2014), le 11e FED, dont l'enveloppe s'élève à 68 millions d'euros, s'aligne aux priorités définies dans la nouvelle Stratégie de Croissance Accélérée et Développement Durable (SCA2D, 2015-2019)).

Entre 2008 et 2014, l'Union européenne a engagé son partenariat avec le pays par le moyen de plusieurs programmes, pour un total d'environ 71,7 millions d'euros. Ces ressources proviennent essentiellement du 10e FED (51,4 millions d'euros), de l'enveloppe pour les urgences (10 millions d'euros), ainsi que d'autres lignes thématiques auxquelles les Comores ont eu accès (10,3 millions d'euros).

Quatre programmes importants sont en cours de mise en œuvre dans les secteurs des transports (27 millions d'euros), de la formation professionnelle (6,6 millions d'euros), de l'éducation (4,7 millions d'euros) et de l'eau potable (4,5 millions d'euros). D'autres projets sont en cours dans le domaine du renforcement des capacités, de l'énergie solaire et du développement local (6,6 millions d'euros). En 2014, deux nouveaux projets ont démarré : le projet d'appui à la crédibilité et transparence des élections (2,1 millions d'euros) et le projet de l'alliance mondiale contre le changement climatique (3 millions d'euros).

Dans le domaine des transports, l'UE appuie l'entretien et la réhabilitation du réseau routier et le renforcement des capacités des institutions et du secteur privé, afin d'assurer de façon durable la préservation du patrimoine routier existant. En ce qui concerne

l'éducation, le soutien de l'UE vise à la fois à améliorer la qualité de l'éducation de base et de la formation technique et à augmenter et diversifier l'offre de formation professionnelle, adaptée aux besoins du marché de l'emploi.

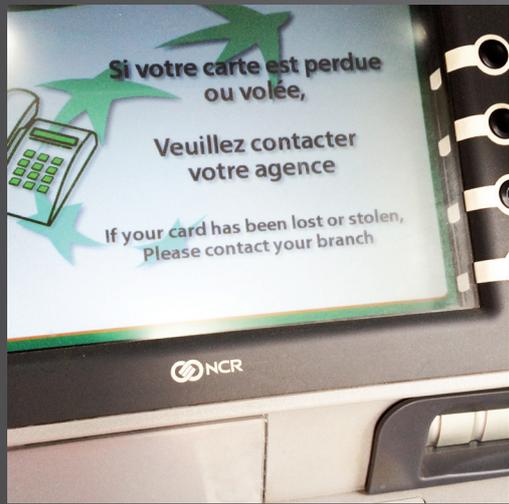
Les projets en cours dans les autres domaines visent essentiellement à contribuer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire, à la gestion durable des ressources naturelles, à la sécurité alimentaire et à la consolidation de la bonne gouvernance politique, financière et administrative, tout en promouvant la participation citoyenne au développement du pays.

Dans ce cadre, en 2014, l'UE a décaissé au bénéfice de l'Union des Comores un montant de 8,9 millions d'euros et prévoit de décaisser 9,9 millions d'euros en 2015. L'UE prévoit également d'engager 8 millions d'euros additionnels courant 2015.

En plus, l'UE finance plusieurs projets régionaux à travers, entre autres, la Commission de l'Océan Indien, le COMESA et Afritac-sud, actions dont l'Union des Comores bénéficie également.

Enfin, dans le cadre de l'Accord de partenariat de pêche entre l'Union européenne et l'Union des Comores et du protocole en vigueur entre 2014 et 2016, l'Union des Comores encaissera un montant de 1,5 millions d'euros, dont 900.000 euros ont été versés en 2014.





2

SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER

Chapitre I
L'évolution du secteur
bancaire et financier

Chapitre II
Activités de la supervi-
sion bancaire

Chapitre III
La lutte contre le
blanchiment d'argent
et le financement du
terrorisme

Chapitre I

L'EVOLUTION DU SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER

► Au 31 décembre 2014, le système bancaire et financier compte dix institutions, réparties comme suit : 4 banques, 3 Institutions Financières Décentralisées (IFD) et 3 Intermédiaires financiers.

A fin décembre 2014, hors les sièges sociaux, le système bancaire comorien compte 110 guichets répartis dans tout le territoire national.

Le total de bilans consolidés s'est accru de 5,8%, passant de 90,7 milliards FC en décembre 2013 à 96,1 milliards FC en décembre 2014, en liaison d'une part avec l'accroissement des dépôts (+5,5%) et la consolidation des fonds propres (+10,9%) et d'autre part, avec le renforcement du financement bancaire de l'économie, avec un encours brut de crédit qui est passé de près de 54 milliards FC à 59,2 milliards FC sur la période.



1.1 STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE

Le système bancaire et financier continue de consolider son dynamisme, en termes de structure, d'activité, d'innovations de produits et de services proposés à la clientèle.

Au 31 décembre 2014, le système bancaire et financier compte dix institutions agréées par la Banque Centrale des Comores et qui sont réparties comme suit :

Quatre banques

- La Banque de Développement des Comores (BDC), engagé dans un processus de privatisation, est détenue par l'Etat comorien (37,5%), l'IPAE (37,5%), l'AFD (12,5%) et la BEI (12,5%).
- La Banque pour l'Industrie et le Commerce (BIC-Comores), banque généraliste détenue à 51% par BNP-Paribas, 34% par l'Etat comorien et 15% par le secteur privé comorien,
- L'Exim Bank Comores, banque généraliste détenue entièrement par des non-résidents, 99% par Exim-Bank Tanzanie, 1% par les particuliers.
- La Banque Fédérale de Commerce (BFC). Entièrement détenu par de non-résidents Koweïtiens,

Trois Institutions Financières Décentralisées (IFD)

- L'Union des Meck (U-Meck), établissement mutualiste détenu à 100% par ses membres, résidents comoriens,
- L'Union des Sanduk d'Anjouan (URSA), établissement mutualiste détenue à 100% par ses membres, résidents comoriens,
- L'Union des Sanduk de Mohéli (USM), établissement mutualiste détenu à 100% par ses membres, résidents comoriens,

Trois Intermédiaires financiers

- La Société Nationale des Postes et des Services Financiers (SNPSF), détenue à 100% par l'Etat comorien,
- La Maison Comorienne des Transferts et des Valeurs (MCTV-SA), société privée Transferts d'argent et opérations de change, détenue à 100% par des résidents comoriens,
- Comores Assistance internationale (CASI SA) Transferts d'argent et

opérations de change, société détenue à 10% par des résidents comoriens et 90% par des non-résidents. Ce dernier intermédiaire a obtenu sa licence fin 2013 et a commencé ses activités en 2014.

A fin décembre 2014, hors les sièges sociaux, le système bancaire comorien compte 110 guichets répartis dans tout le territoire national, dont 8 pour les 4 banques (BIC-Comores, BFC, EXIM BANK et BDC), 62 pour les 3 réseaux de micro finance (U-Meck, URSA et USM) et 40 pour les services financiers et postaux (SNPSF). Le nombre total des comptes de

dépôts ouverts s'élève à 272.284, avec un taux de bancarisation de la population de 35%, en hausse de 2 points par rapport à l'année 2013.

L'année 2014 a été marquée aussi par la mise à la disposition de la clientèle des produits innovants tels que les cartes de paiement international, l'e-banque permettant aux clients d'accéder à toutes les informations dans leurs comptes et d'effectuer des paiements.

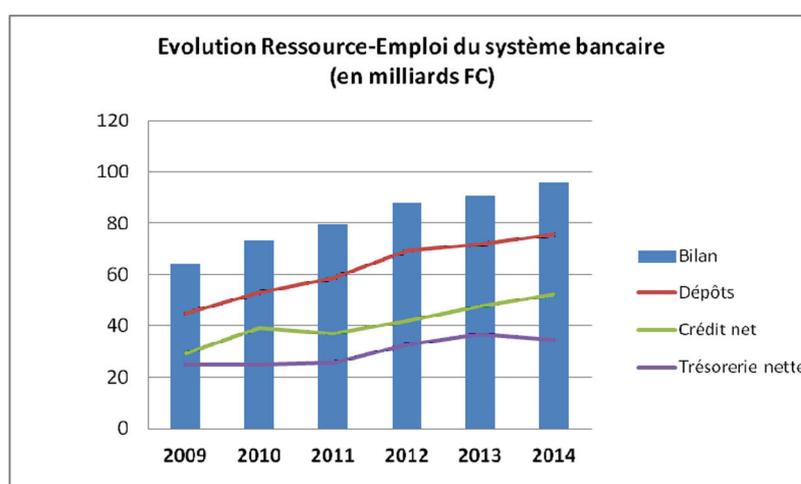
1.2 SITUATION FINANCIERE

Le total de bilans consolidés des huit établissements de crédit s'est accru de 5,8%, passant de 90,7 milliards FC en décembre 2013 à 96,1 milliards FC en décembre 2014. Cette progression est essentiellement expliquée d'une part par l'accroissement des

dépôts (+5,5%) et la consolidation des fonds propres (+10,9%) et d'autre part, par le renforcement du financement bancaire de l'économie, avec un encours brut de crédit qui est passé de près de 54 milliards FC à 59,2 milliards FC sur la période.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Actif						
Trésorerie nette	24 905	25 555	32 536	36 640	34 103	34 472
Crédit net	29 409	39 010	37 204	42 012	47 819	52 450
Titres et divers	6 108	4 299	5 189	3 558	3 407	2 972
Immobilisations nettes	3 120	4 228	4 717	5 553	5 422	6 206
Total	63 542	73 092	79 646	87 763	90 751	96 100
Passif						
Trésorerie passif	1 860	3 578	2 973	2 988	2 936	3 169
Dépôts	44 802	53 009	58 571	69 480	71 739	75 685
Titres et divers	3 966	2 823	3 038	3 137	3 214	2 955
Fonds propres	12 914	13 682	15 064	12 158	12 862	14 291
Total	63 542	73 092	79 646	87 763	90 751	96 100

Bilan consolidé des établissements de crédit (en millions FC)
Source : BCC, Direction de la Surveillance Bancaire et de la Réglementation (DSBR)



Evolution des Ressources et des Emplois des établissements de crédit (en milliards FC)
Source : BCC, DSBR

1.2.1 Evolution de l'épargne du système bancaire

En 2014, l'épargne du système bancaire comorien a continué sa progression et s'est établie en décembre à 75,7 milliards FC contre 71,7 milliards à fin 2013, soit une hausse de 5,6%.

La répartition de l'épargne par type de clientèle reste sensiblement la même par rapport à fin 2013, à savoir 72,5% pour les particuliers (contre 71,9% en 2013), et 19% pour les entreprises privées (contre 19,3%).

Comme en 2013, les dépôts des banques sont essentiellement constitués par les entreprises privées (59%) tandis que les dépôts des IFD sont constitués

principalement par les particuliers (41,6%).

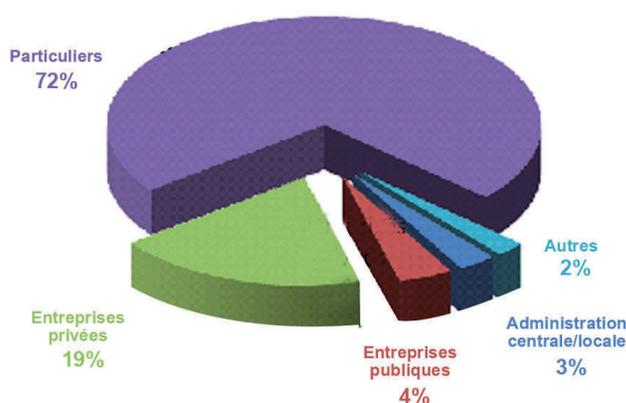
Au total, les banques ont collecté 43,5% des dépôts contre 34,9% pour les IFD.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Administration	1 065	1 003	1 879	1 783	1 842	2 024
Entreprises publiques	2 329	1 299	1 723	5 933	5 324	2 835
Entreprises privées	8 564	10 505	11 474	11 543	13 420	14 408
Particuliers	31 723	38 912	42 126	48 524	49 969	54 847
Autres	1 120	1 289	1 116	1 698	1 184	1 571
Total dépôts	44 801	53 009	58 318	69 480	71 739	75 684

Evolution des dépôts par catégorie de clientèle (en millions FC)

Source : BCC, DSBR

Dépôt - Répartition par catégorie institutionnelle Année 2014



Répartition des dépôts par catégorie de clientèle en 2014

Source : BCC, DSBR

1.2.2 Liquidité du système bancaire

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Trésorerie Actif	27 801	28 845	37 893	42 396	38 136	38 268
Trésorerie interbancaire Passif	2 895	3 289	5 357	5 756	4 033	3 796
Trésorerie nette	24 906	25 556	32 536	36 640	34 103	34 472
Taux de liquidité (très. Nette/dépôts)	55,6%	48,2%	55,8%	52,7%	47,5%	45,5%

Evolution de la liquidité du système bancaire (en millions FC et en %)

Source : BCC, DSBR

La trésorerie nette consolidée des établissements de crédit a connu une légère hausse en 2014, pour s'établir à 34,5 milliards FC contre 34,1 milliards FC en 2014.

Le taux de liquidité du système bancaire s'établit à 45,5% à fin 2014, en baisse de 4% par rapport à 2013. En dépit de ce repli, le secteur bancaire présente un niveau de liquidité confortable.

1.2.3 Evolution du crédit

N.B : Dans la présente section, les chiffres sur le crédit brut sont obtenus par une simple agrégation des situations comptables déclarées par les établissements de crédit, à l'inverse de ceux indiqués dans les « contreparties de la masse monétaire », obtenus à la suite d'une consolidation avec les opérations de la Banque Centrale des Comores.

En 2014, l'activité de crédit a poursuivi sa tendance haussière observée ces dernières années. Au 31 décembre, la distribution de crédit s'élève à 59,2 milliards contre près de 54 milliards en décembre 2013, soit une progression de 9,8%.

La répartition de la distribution de crédit par type de clientèle et par type d'institution garde la même structure qu'en 2013, à savoir :

- Les banques ont financé essentiellement les entre-

prises privées pour un encours total de 24,8 milliards FC, soit 80,8% des prêts accordés.

- Les IFD ont quant à elles financé les particuliers, dont l'encours s'élève à 16,2 milliards FC.

- Les crédits accordés aux entreprises privées et aux particuliers ont atteint un encours de 56,9 milliards FC, soit 96,1% du total.

Cette répartition ne tient pas compte des entreprises individuelles évoluant dans l'informel

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Administration	1 240	1 606	797	852	961	1 077
Entreprises publiques	1 303	2 232	1 178	512	2 811	861
Entreprises privées	19 967	23 779	22 150	25 572	27 238	30 722
Particuliers	9 862	14 379	15 814	20 636	22 731	26 126
Autres	251	153	318	86	226	411
Crédits bruts	32 623	42 149	40 258	47 658	53 968	59 233

Evolution du crédit brut par catégorie de clientèle (en millions FC)

Source : BCC, DSBR

Historiquement, le crédit à court terme a toujours dominé le financement bancaire aux Comores. Cependant, on observe une augmentation sensible des concours accordés à moyen terme à fin 2014, cette hausse se faisant au détriment des concours à long terme.

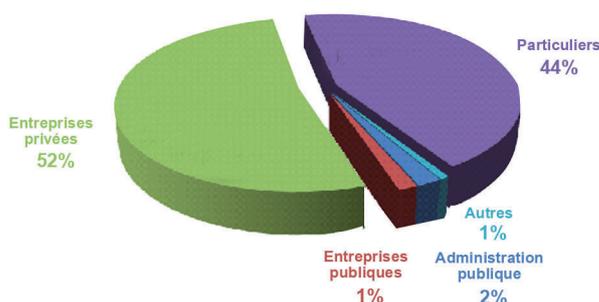
Ainsi, l'encours de financement à court terme (y compris les découverts) s'élève en 2014 à 30,4 mil-

liards FC, soit 51,4% du crédit brut.

La distribution de crédit à moyen terme s'établit en 2014 à 16,2 milliards FC, soit une hausse de 19,2%.

Enfin, les crédits à long terme représentent 1 milliard FC en décembre 2014 contre 2,1 milliards FC en 2013. Ainsi, ils ne représentent plus que 1,7% du crédit brut contre 4% en 2013.

Crédits bruts - Répartition par catégorie de clientèle Année 2014



Répartition du crédit brut à la clientèle en 2014

Source : BCC, DSBR

La qualité du portefeuille de crédit des établissements de crédit continue de se dégrader, avec une progression des créances en souffrance de 19% pour atteindre 11,2 milliards FC contre 9,4 milliards FC en 2013.

Les créances en souffrance représentent ainsi 18,8% du total du crédit contre 17,4% en 2013.

Les provisions constituées par les établissements de crédit sont quant à elles passées de 6,1 à 6,8 milliards de FC, mais le taux de provisionnement a chuté de 65,6% à 60,8%.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Crédits bruts	32 623	42 147	40 257	47 658	53 968	59 233
dont douteux	5 353	5 138	6 283	8 526	9 377	11 162
Provisions	3 215	3 138	3 607	5 648	6 149	6 784
Taux de créances douteuses	16,4%	12,2%	15,6%	17,9%	17,4%	18,8%
Taux de provision	60,1%	61,1%	57,4%	66,2%	65,6%	60,8%

(%) Evolution de la qualité du portefeuille (en millions FC et en Source : BCC, DSBR

1.2.4 La Rentabilité

Le produit net bancaire consolidé du système bancaire a progressé de 1 milliard FC par rapport à 2013, pour atteindre 9,2 milliards FC au 31 décembre 2014, dont 4,4 milliards FC réalisés par les quatre banques de la place et 3 milliards FC par les IFD, la différence étant imputée à la SNPSF.

Cette tendance est également observée au niveau du résultat consolidé des IFD, qui recule de 890 millions FC en 2013 à 618 millions FC en 2014, en relation avec les contreperformances d'un des réseaux, qui a vu son résultat passé d'un bénéfice en 2013 à une perte de 69 millions FC en 2014.

Cependant, en dépit de cette amélioration, le résultat net consolidé des banques affiche une baisse de 35% pour s'établir à 621 millions FC contre 958 millions FC en 2013. Ainsi, le taux de rentabilité (ROE) des banques est passé de 8,2% à 4,2% en 2014 avec un taux de marge net de 14,1% contre 22,3% en 2013.

Il faut aussi noter qu'en 2014, trois établissements de crédit sur huit ont réalisé une perte cumulée de 603 millions FC, dont 80,4% générés par un seul établissement. Ce chiffre est en recul par rapport aux pertes cumulées de 943 millions FC observées en 2013, essentiellement imputées à un établissement pour un montant de 858 millions FC.

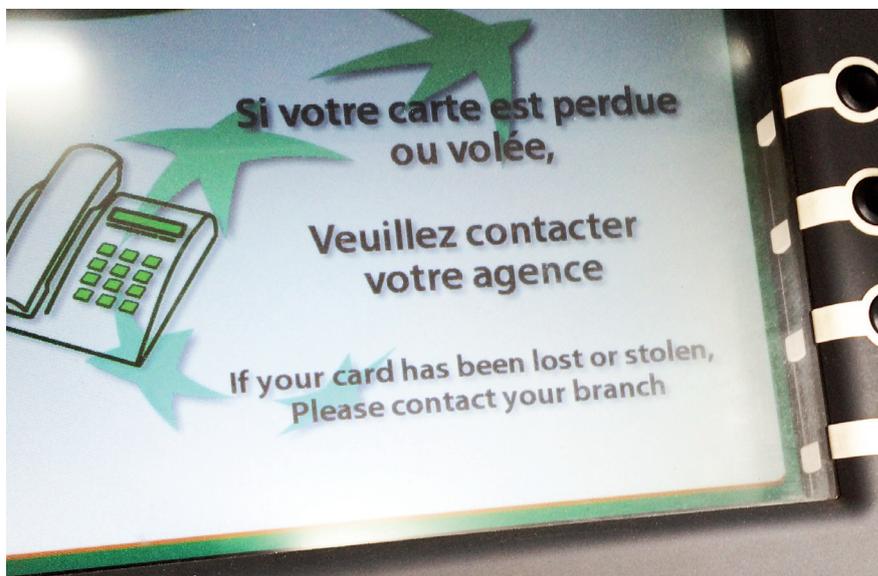


Chapitre II

ACTIVITES DE LA SUPERVISION BANCAIRE

► La réforme de la loi bancaire a rendu nécessaire la révision de la réglementation prudentielle, notamment enrichie d'un règlement relatif au contrôle bancaire et à la surveillance du risque.

Les principaux règlements publiés par la BCC ont porté notamment sur la définition d'un capital minimum, la définition et les exigences en fonds propres, la division des risques et la gestion du risque crédit.



2.1 CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

2.1.1 Elaboration des textes d'application de la loi bancaire

Dans le cadre de la politique de modernisation du système bancaire comorien, la Banque Centrale des Comores a engagé des réformes importantes au niveau du cadre légal et réglementaire régissant l'activité bancaire en Union des Comores. Une nouvelle loi bancaire (la Loi n° 13-003/AU) a ainsi été promulguée en juin 2013, afin de répondre à trois objectifs majeurs :

- Rendre la loi comorienne conforme aux bonnes pratiques internationales (en conformité avec les 25 principes de Bâle pour un contrôle efficace) ;
- Renforcer les prérogatives de la Banque centrale en tant qu'institution chargée du contrôle bancaire ;
- Encadrer l'agrément des institutions financières et de leurs dirigeants.

La réglementation prudentielle a ensuite été rénovée en 2014 et les principaux textes réglementaires sont entrés en vigueur le 28 janvier 2015. Ces textes, rédigés par la Banque centrale, ont bénéficié de l'expertise du FMI et portent notamment sur :

Les exigences en fonds propres : le règlement relatif au calcul du ratio de solvabilité a été révisé pour actualiser les règles de couverture du risque de crédit, et a été complété d'un nouveau volet relatif au risque opérationnel. En effet, le dispositif prévoit désormais une exigence additionnelle forfaitaire en fonds propres pour couvrir spécifiquement les risques opérationnels, dont la nature et l'ampleur sont relativement significatifs sur la place bancaire comorienne. En outre, une couverture des immobilisations corporelles par les fonds propres a été maintenue, assortie d'une exigence en fonds propres supplémentaire dans le cas où le montant des fonds propres déjà requis au titre du risque de crédit et du risque opérationnel s'avère globalement insuffisant.

Le risque de crédit couvre aussi bien la classification des créances et leur provisionnement, la division des risques que le traitement des grands risques. Le dispositif de calcul du ratio de solvabilité a éga-

lement été révisé, afin d'assurer la cohérence avec les différents textes qui traitent, directement ou indirectement du risque de crédit, en particulier les règles relatives à la pondération des engagements de bilan et de hors-bilan. En outre, le dispositif réglementaire sur le contrôle interne et le dispositif de maîtrise des risques ont été complétés par une définition du risque de crédit et des recommandations sur sa gestion, et en ajoutant des précisions sur le dispositif d'octroi de crédit, considéré comme une composante essentielle de la maîtrise du risque de crédit.

La réglementation a été enrichie d'un nouveau règle-

ment relatif au contrôle interne et à la surveillance des risques, lequel faisait défaut jusqu'alors, ce qui représente une avancée considérable en permettant à la Banque centrale de renforcer la qualité de la supervision bancaire. Le règlement est assorti d'un canevas préconisé du rapport annuel de contrôle interne à remettre par les institutions financières à la Banque centrale.

La nouvelle réglementation instaure des principes essentiels à la bonne gouvernance des risques et au renforcement de l'autorité et de l'efficacité des fonctions de contrôle.

N°	Objet	Modification / Création
Règlement 001	Capital social minimum	Modification
Règlement 002	Définition des fonds propres	Modification
Règlement 003	Exigences en Fonds Propres	Nouveau texte
Règlement 004	Division des risques	Modification
Règlement 005	Gestion du risque crédit (classification et provisionnement des créances)	Nouveau texte
Règlement 006	Situations comptables	Modification
Règlement 007	Réserves obligatoires	Modification
Règlement 008	Abrogation des anciens textes réglementaires	
Règlement 009	Mouvements sur les comptes correspondants	Modification
Règlement 010	Opérations interbancaires	Nouveau texte
Règlement 011	Contrôle interne et dispositif de gestion et maîtrise des risques	Nouveau texte
Règlement 012	Mise en place du Taux Effectif Global (TEG)	Nouveau texte
Règlement 013	La Centrale des Risques et des Incidents de Paiements	Nouveau texte
Règlement 014	Le Relevé d'Identité Bancaire	Nouveau texte

Nouveau corpus réglementaire

Source : BCC, DSBR

2.1.2 Réglementation des moyens, systèmes et incidents de paiement

La Banque centrale a édicté en 2014, un nouveau texte sur les moyens, systèmes et incidents de paiement. Ce texte, qui remplace le Décret de 2005 portant réglementation du chèque, a été adopté également par voie de décret (décret N°15-026/PR, entré en vigueur depuis le 03 mars 2015). Ce texte a bénéficié de l'expertise de la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Les principales innovations de cette réglementation ont été reprises dans des dépliants distribués par la Banque centrale à l'ensemble des institutionnels privés et publics afin d'assurer une large diffusion et compréhension à l'ensemble de la population comorienne notamment sur les domaines suivants:

- ▶ le montant maximum de paiement en espèces ;
- ▶ la validité et le montant minimum d'émission d'un chèque émis par le client ;
- ▶ l'obligation de paiement partiel des chèques ayant une provision au moins égal à 40% de la valeur ;
- ▶ les incidents de paiement et régularisation ;
- ▶ l'interdiction bancaire et ses conséquences ;
- ▶ les conditions de régularisation d'un interdit bancaire.

Ce décret détermine le régime juridique des différents instruments de paiement, notamment fiduciaire, scriptural ou électronique et constitue un réel

support à la centrale des risques et des incidents de paiements qui est opérationnelle depuis fin 2014. Son entrée en vigueur a permis un saut qualitatif important dans la mise en harmonie de la législation

bancaire et financière comorienne avec les normes internationales en la matière notamment, les principes clés définis par la Banque des Règlements Internationaux (BRI).

2.3 CONTRÔLE BANCAIRE

En novembre 2014, la Banque centrale a réalisé des missions de contrôle thématique sur place dans les banques et réseaux de micro-finance agréés. Les contrôles ont porté sur :

- la gouvernance de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB-FT) dans les institutions financières,
- l'obligation fondamentale relative à l'identification et à la connaissance de la clientèle,
- la surveillance des opérations au titre de la LCB-FT,

- l'obligation légale de faire des déclarations de soupçon.

A l'issue de ces visites, la Banque centrale a émis des recommandations aux établissements de crédit pour corriger les insuffisances relevées par rapport à ces points de contrôle et elle appréciera la mise en œuvre de ces recommandations lors de prochains contrôles sur place.

2.4 FORMATION SUR LA GESTION DE CREDIT

Pour accompagner les établissements de crédit dans une politique de maîtrise du risque de crédit, la Banque Centrale des Comores, à travers un financement du Fonds de Développement du secteur Bancaire et Financier aux Comores (FDSB), a organisé au mois de mars 2015 un atelier pratique sur la gestion du risque de crédit en collaboration avec l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers comorienne (APBEF).

Cet atelier de formation s'adressait à des opérationnels chargés de l'application de la politique de crédit au sein des établissements de crédit. L'objectif principal était de permettre aux participants de :

- Connaître les principaux risques bancaires et examiner comment en assurer une meilleure gestion, en liaison avec les exigences réglementaires et prudentielles ;
- Améliorer leur gestion des risques de contrepartie, en passant en revue la vie d'un crédit, depuis la proposition commerciale, l'analyse du risque, la prise de décision de l'octroi de crédit et la détermination

du niveau et de la qualité des garanties demandées, jusqu'à la gestion des incidents et la mise en contentieux.

Les thèmes passés en revue au cours de cette formation étaient les suivants :

- La politique de crédit ;
- Les différents types de concours et leurs caractéristiques ;
- L'étude des dossiers ;
- Les supports ;
- Les délégations ;
- La gestion du crédit ;
- Le suivi et l'encadrement des anomalies (impayés et comptes débiteurs sans autorisation) ;
- La transmission au contentieux, le recouvrement et ses procédures de gestion interne ;
- L'analyse globale du portefeuille des crédits et des clients ;
- La centrale des risques et des incidents de paiement.

Cette initiative et le contenu de la formation ont été largement salués par les participants.

2.4 LE RECouvreMENT DES CREANCES BANCAIRES ET AMELIORATIONS DES PROCEDURES JURIDIQUES



Le financement bancaire de l'économie poursuit sa progression observée au cours de ces dernières années. En cinq ans, l'encours net de fin d'année est passé de 29,4 milliards FC en décembre 2009 à 52,5 milliards FC en décembre 2014. Parallèlement, le taux de défaillance a augmenté, atteignant 18,8% en décembre 2014. Face à cette problématique et en vue d'apporter une solution pérenne, des travaux de haut niveau ont été présidés par le Chef de l'Etat, réunissant le Ministre des Finances et celui de la Justice, la Banque Centrale, les hauts magistrats et les Directeurs des établissements de crédit. Différentes

réformes ont retenues et portent essentiellement sur les points suivants :

- La mise en place au niveau des chefs de juridiction de juge de la mise en état,
- L'amélioration du fonctionnement de la chambre commerciale,
- La mise en place à moyen terme du Tribunal de commerce,
- L'amélioration du régime juridique de protection des dépôts de la clientèle,
- La mise en place effective du Conseil de la Magistrature,
- L'amélioration des conditions de protection des consommateurs de services financiers,
- L'effectivité de la continuité administrative des dossiers de justice,
- La formation de magistrats spécialisés dans les affaires bancaires et financières et en matière de lutte contre la délinquance financière,
- L'amélioration du texte régissant les droits et devoirs des huissiers,
- L'amélioration du fonctionnement du service de la conservation foncière et domaniale.

2.5 RESOLUTION DE LA CRISE DES CREANCES « VANILLE »

De 2001 à 2002, suite à l'accroissement de la demande extérieure de la vanille et qui s'est accompagnée d'une forte hausse des prix de ce produit, les exportateurs et les préparateurs de vanille se sont fortement endettés auprès des établissements de crédit.

En 2003, le marché de la vanille s'est brusquement retourné au niveau mondial, avec une forte baisse de la demande, accompagnée d'un effondrement



brutal des prix à l'exportation. Le stock important déjà constitué a perdu sa valeur et ne trouvait plus d'acheteur au prix coutant. Cette situation a généré des pertes importantes, en valeur et en quantité.

Les exportateurs et les préparateurs se sont retrouvés dans une situation de surendettement avec des créances élevées et des accumulations d'arriérés de paiement auprès des Banques et Etablissements Financiers. Cette crise brutale de la vanille comorienne a créé d'énormes difficultés pour l'économie comorienne, caractérisées notamment par :

- le surendettement des intervenants (exportateurs et préparateurs) ;
- la détérioration de la qualité du portefeuille des établissements de crédit, suite à l'accroissement des créances en souffrance ;
- un certain abandon de la filière, avec l'effondrement de la production et des quantités exportées chaque année.

Dans ce contexte, la Banque centrale a pris l'initiative d'approcher tout d'abord les hautes Autorités de l'Etat, pour qu'une solution pérenne soit trouvée en vue de résoudre les difficultés du surendettement et de soutenir la reprise de l'activité du secteur de la vanille.

Cette initiative de la Banque centrale a accompagné les travaux du Gouvernement, réalisés dans le cadre des états généraux du secteur de la vanille, organisés par le Ministère de la Production au mois de juin 2013.

C'est ainsi qu'en juillet 2014, le Président de la République Dr Ikililou Dhoinine a confié au Gouverneur de la Banque centrale la mission d'évaluer les créances vanille frappées par la crise de 2003 et de

lui faire une proposition permettant de traiter définitivement ces créances en fortes difficultés depuis plus de 10 ans.

Après un long processus de négociation avec toutes les parties (créanciers, débiteurs, Etat), un protocole d'accord a été signé le 6 novembre 2014 entre le Gouvernement comorien, les établissements de crédit concernés et la BCC, en tant que facilitateur et permettra d'apurer à moyen terme 1,3 milliard KMF de créances nées de la crise de la vanille de 2003.

Dans ce Protocole, le Gouvernement de l'Union des Comores a pris en charge 39,2% de cette créance, les créanciers ont abandonné 29,8% et les débiteurs paieront le reliquat, soit 31%.

2.6 PARTENARIAT TECHNIQUE

2.6.1 Le FMI et AFRITAC SUD

Mise en œuvre de la Supervision basée sur les risques (RBS) à la Banque Centrale des Comores :

En janvier 2014, la Banque centrale a accueilli une mission d'assistance technique du département Afritac South du FMI. Cette mission visait à faire l'évaluation du système de supervision bancaire comorien et la définition d'un planning de mise en œuvre de la Supervision Basée sur les Risques (RBS) à la Banque centrale.

Les principales recommandations, dont la mise en œuvre s'étend de 2014 à 2017, sont les suivantes :

- ▶ Finalisation du processus de rédactions des textes réglementaires (fait),
- ▶ Accompagnement des établissements pour l'absorption du nouveau cadre légal et réglementaire (en cours),
- ▶ Campagne de visites sur place pour évaluer la mise

en œuvre par les établissements (à faire),

- ▶ Préparation à la mise en œuvre du RBS (à faire),

- ▶ Mise en œuvre du RBS (à faire).

La Direction recevra au 1er trimestre 2016 une assistance technique sur la mise en œuvre du RBS, qui s'intéressera particulièrement à l'élaboration d'un guide méthodologique à l'attention des établissements de crédit pour l'application de la nouvelle réglementation bancaire et financière.

Elaboration des Indicateurs de Solidité Financière :
En mars 2015, une mission FMI (Département des statistiques) est venue à la BCC pour évaluer les capacités de la BCC à élaborer et à déclarer les « Indicateurs de Solidité Financière » (ISF). Cette mission entre dans le cadre d'un projet pluriannuel sur le développement des indicateurs de solidité financière financé par le gouvernement du Japon et auquel l'Union des Comores participe.

2.6.2 La Banque de France

La Banque de France continue de mettre à disposition ses inspecteurs au profit du FMI pour son assistance technique à la BCC en matière de renforcement des capacités en particulier dans le domaine du contrôle bancaire.

Par ailleurs, un cadre de la BCC a bénéficié en novembre 2014 d'une formation sur la prévention, la gestion et la résolution d'une crise financière.

Chapitre III

LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

► La Lutte contre la Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme est un sujet de préoccupation mondiale et a retenu l'attention des autorités comoriennes et de la Banque Centrale des Comores depuis le début des années 2000. Le dispositif mis en place aux Comores a régulièrement évolué, en suivant les recommandations du GAFI. La loi N°12-008/AU du 28 juin 2012 place les Comores au rang des pays disposant d'un dispositif LCB/FT conforme aux normes internationales.



3.1 CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, l'Union des Comores a engagé depuis le début des années 2000, à l'instar de ses homologues de la zone franc, un vaste chantier de réforme pour améliorer le cadre juridique et réglementaire en la matière. Cette réforme a été initiée par l'ordonnance 03-002/PR de 2003 qui a mis en place un dispositif de lutte contre le blanchiment et la confiscation, et a renforcé la coopération internationale en matière de produits de crime. Ce texte constitue l'une des étapes majeures du pays dans son combat contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ce dispositif a été complété par le décret n°03-025/PR, relatif à la mise en place du Service de Renseignements Financiers, puis renforcé en 2009 par l'adoption d'une nouvelle ordonnance (09-002/PR) de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

La même année (2009), une mission d'évaluation du cadre juridique a été réalisée par le FMI et a permis d'identifier les vulnérabilités du dispositif.

La loi N°12-008/AU du 28 juin 2012 portant sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme a permis de prendre en compte non seulement les faiblesses relevées par le FMI, mais aussi les dernières recommandations du GAFI, afin de parvenir à un dispositif légal conforme aux normes internationales.

Parallèlement, l'Union des Comores s'est dotée d'un cadre législatif concernant les instances de lutte contre le blanchiment. Ainsi, le décret N°12-041/PR a mis en place le Comité National de Lutte contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme chargé de définir et de piloter les stratégies de lutte dans ces domaines. Le décret N° 12-040/PR a réorganisé le Service de Renseignements Financiers.

Par ailleurs, la loi bancaire N° 13-003/AU du 12 juin 2013 a permis de renforcer le rôle de la Banque Centrale dans l'exercice de sa mission de régulation du système bancaire et financier comorien, de

mieux prévenir les risques liés à l'activité bancaire, en rendant obligatoire la mise en place d'un dispositif de contrôle interne au sein de chaque institution financière. Cette nouvelle loi définit entre autres les procédures d'agrément et de retrait d'agrément des établissements financiers, les sanctions applicables et les dispositions pénales en cas de non-respect de la loi.

Enfin, en octobre 2014, l'Assemblée Nationale a adopté le Code pénal et le code de procédure pénale. Le texte révisé a permis d'introduire de nouvelles infractions non prises en compte dans l'ancien Code de 1982, telles que la piraterie, le trafic des stupéfiants, le trafic des êtres humains, le terrorisme, entre autres.

3.2 LES ORGANES DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT

3.2.1 le service de renseignement financier (SRF)

Fonctionnement

Le Service de Renseignements Financiers (SRF) a été mis en place par l'ordonnance de 2003. Cependant, grâce au décret 12/040/PR du 18 février 2012, sa structure a été modifiée par rapport à celle définie en 2003, afin d'améliorer son efficacité dans la conduite de ses missions et lui donner plus d'autonomie, par l'octroi d'une dotation budgétaire propre. Ainsi, une organisation plus technique a été mise en place. La cellule est composée d'une division opérationnelle et d'un Secrétariat Général, assuré par la Banque Centrale.

La division opérationnelle est désormais composée de cinq membres justifiant d'une expérience dans le domaine de la recherche et du traitement de l'information financière, nommés par le Ministre chargé des Finances pour une durée de trois ans.

Dans l'exercice de ses attributions, le SRF peut recourir à des correspondants au sein des services

de la police, de la gendarmerie, des douanes, ainsi que des services judiciaires de l'Etat et de tout autre service dont le concours est jugé nécessaire dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

D'après la loi 12-008/AU du 28 juin 2012, ce Service sert de « Centre national pour la réception et l'analyse des déclarations suspectes et les autres informations concernant le blanchiment de capitaux, les infractions sous-jacentes associées et le financement du terrorisme, et pour la dissémination des résultats de cette analyse ».

En étroite coopération avec la Banque centrale, le SRF a diffusé un modèle de déclaration de soupçon à destination des institutions financières et des professions assujetties, ainsi que des lignes directrices des actions à mener.

Renforcement des capacités

Le Service de Renseignements Financiers a participé du 26 au 28 novembre 2014 à Mahé, aux Seychelles, à un atelier destiné au renforcement des capacités des Services de Renseignements Financiers (SRF) des États membres de la région de l'Afrique orientale et australe et de l'Océan Indien, organisé par le COMESA. Ont également participé à cet atelier Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, Madagascar, l'île Maurice, les Seychelles, la Somalie et la Tanzanie.

Cet atelier avait pour but d'évaluer les besoins des États membres en matière de capacités, de procédures et d'infrastructures permettant la détection, l'analyse et l'investigation.

Une feuille de route a été établie avec pour objectif le renforcement des capacités et la mise à disposition des États membres du soutien infrastructurel requis, tels que :

- la mise à disposition des logiciels nécessaires pour remédier aux lacunes identifiées ;
- le financement et la conduite de formations en renforcement de compétences destinées aux SRF des principaux pays, afin de leur permettre de fonctionner de manière optimale ;

- le soutien aux SRF pour le développement de plans stratégiques et de procédures d'opérations normalisées ;
- le soutien aux pays qui s'efforcent d'atteindre les normes Egmont.



Atelier «Renforcement des capacités SRF», du 26 au 28 novembre 2014, à Mahé, aux Seychelles

3.2.2 Le Comité National de Lutte contre le Blanchiment et Financement du Terrorisme

Le décret N°12-041/PR du 18 février 2012 a institué un Comité national de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, qui a pour missions :

- ☐ de définir la politique nationale de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
- ☐ de proposer toute réforme législative, réglementaire ou administrative nécessaire à la réalisation de ses objectifs,
- ☐ de coordonner les différentes actions à mettre en œuvre, en conformité avec les instances internationales,
- ☐ d'assurer un suivi permanent des progrès réalisés

dans le domaine,

- ☐ d'assurer le suivi des engagements pris par les Comores au niveau international,
- ☐ de définir les actions de formation professionnelle indispensables.

Ce Comité est composé des Secrétaires Généraux des Ministères chargés respectivement des Finances et des Relations Extérieures, d'un représentant de l'Autorité chargée de la Défense, d'un représentant du Ministère de l'Intérieur, du Directeur Général des Affaires Judiciaires du Ministère chargé de la Justice, et du Directeur du Service des Renseignements Financiers.

3.2.3 Le Comité National de Prévention et de Lutte contre la Corruption

La lutte anti-corruption est considérée comme un délit sous-jacent au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme. En Union des Comores, la lutte anti-corruption est régie par la loi 08/13AU relative à la transparence des activités publiques, économiques, financières et sociales. Cette loi institue une obligation de déclaration de patrimoine

pour certaines catégories de hautes personnalités et de hauts fonctionnaires. Elle amende le code pénal en renforçant les incriminations et les sanctions et institue un Comité National de Prévention et de lutte contre la corruption. Les membres du Comité ont été nommés par décret en aout 2011.

3.3 LES ACTIONS DE LA BANQUE CENTRALE EN 2014

La Banque centrale est assujettie aux obligations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. En mars 2014, elle a renforcé son dispositif interne, notamment :

- ☑ La nomination d'un responsable anti-blanchiment et la définition de ses missions,
 - ☑ La définition de la cartographie des risques, la nature des risques possibles, les critères d'alerte, les mesures à prendre, les seuils à respecter,
 - ☑ La procédure de déclaration de soupçon.
- Par ailleurs, elle a intégré une application informa-



tique permettant d'identifier les personnes incriminées par les Nations-Unies.

3.4 - COOPERATION INTERNATIONALE ET PARTICIPATION DES COMORES AUX ORGANISMES RÉGIONAUX DE TYPE GAFI

3.4.1 Le Comité de Liaison Anti-Blanchiment de la Zone Franc (CLAB)

Lors de leurs réunions à Paris en 2000 et à Abidjan en 2001, les Ministres des Finances et les Gouverneurs des Banques centrales de la Zone franc ont institué un Comité de liaison anti blanchiment de la Zone franc (CLAB), chargé de conduire une action de sensibilisation et d'appui technique dans ce domaine, en vue d'adopter des normes juridiques conformes aux recommandations du GAFI. Les trois zones d'émission de la Zone franc (UEMOA, CEMAC, Comores) se sont dotées en 2002/2003 de cadres juridiques à l'échelle sous-régionale visant à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

En 2014, la Banque des Etats d'Afrique Centrale (BEAC) a succédé à la Banque Centrale des Comores à la présidence du Comité de Liaison Anti-Blanchiment. A ce titre, elle a présidé les deux réunions annuelles du CLAB tenues respectivement en février, à Yaoundé et en septembre, à Paris.

Les représentants des institutions suivantes ont participé aux réunions : la Banque de France, la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), la Banque Centrale des Comores (BCC), le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent (GIABA), le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC), la

Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Commission de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), le Ministère des Affaires Etrangères français, la Direction du Trésor français et le secrétariat du GAFI.

Ces réunions ont permis d'examiner :

- ☑ la situation dans les pays de la Zone franc (évolutions législatives et réglementaires, rôle des banques centrales, actions des Cellules de Renseignement Financier) ;
- ☑ les actions menées par les autorités de supervisions bancaires ;
- ☑ les actions menées dans le cadre des groupes régionaux (GIABA, GABAC, ESAAMLG) et la relation avec le GAFI.



Réunion du CLAB, le 20 février 2014 à Yaoundé

Lors de sa réunion annuelle, tenue le 12 février 2015 à Moroni (Union des Comores), sous la présidence de la Banque Centrale des Comores (BCC), le Comité a relevé les évolutions positives récentes (adhésion croissante des Cellules de Renseignements Financiers –CRF– au groupe Egmont, extension du dispositif LBC/FT à de nouvelles catégories d’assujet-

tis, accès au statut d’observateur du GAFI pour le GABAC), mais a toutefois recommandé de nouvelles mesures jugées prioritaires et urgentes, afin de renforcer l’efficacité globale des dispositifs en vigueur dans les trois zones d’émission, notamment par la recherche des modalités de coopération favorisant les échanges d’informations.

3.4.2 L’ADHESION DES COMORES AU GIABA

L’Union des Comores est un membre permanent de l’ESAAMLG depuis septembre 2010. Cependant, compte tenu de la contrainte linguistique, l’ESAAMLG étant un organisme anglophone, le pays a présenté sa candidature pour obtenir le statut de membre permanent au sein du GIABA, groupe régional d’Afrique de l’Ouest.

Une mission du GIABA a séjourné à Moroni du 8 au 11 septembre 2014 et s’est entretenue avec le Vice-Président en charge du Ministère des Finances, le Ministre de la Justice, le Ministre de l’Intérieur, et le Gouverneur de la Banque centrale. Elle a également rencontré les membres du Comité National de Lutte contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme, les membres du Service de Renseignements Financiers, les représentants des institutions financières et la Commission anti-corruption.

La mission a noté avec satisfaction la volonté politique des autorités de faire de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme un combat continu et a formulé des recommandations en vue de l’admission effective de l’Union des Comores comme membre permanent du GIABA dans le courant de l’année 2015.

Pleinement conscientes des enjeux, les autorités comoriennes ont pris les dispositions nécessaires afin de suivre ces recommandations particulièrement en apurant la totalité de la dette due à l’ESAAMLG et en informant officiellement l’organisation est-africaine de leur décision de quitter le groupe afin de rejoindre le GIABA. Cette adhésion en tant que membre permanent du GIABA ne sera effective qu’en décembre 2015 à la suite du conseil des Ministres de la CEDEAO.



COMMUNIQUÉ SUR L'EXERCICE ILLÉGAL D'ACTIVITÉS BANCAIRES OFFSHORES

La Banque Centrale des Comores informe toutes les Banques Centrales, toutes les Institutions et Organismes Internationaux, du développement illégal d'officines non bancaires se prévalant de détenir une licence les autorisant à exercer une activité off-shore de banques, de sociétés financières et autres, délivrée par l'île d'Anjouan.

La Banque Centrale des Comores rappelle que:

- toutes les questions concernant les institutions financières sont de la compétence du Gouvernement de l'Union des Comores et non de celui des Iles (Constitution révisée de l'Union des Comores et la Loi bancaire n°13-003/AU du 12 juin 2013),
- aucun agrément n'a été délivré à ce jour par la Banque Centrale des Comores pour l'exercice d'activités bancaires et/ou financière offshores rattaché d'une manière ou d'une autre à l'une des Iles constituant l'Union des Comores,
- les seules institutions financières bénéficiant d'un agrément délivré par la Banque Centrale des Comores au 1er janvier 2015 sont :
 La BIC-Comores (Banque pour l'Industrie et le Commerce-Comores),
 La BDC (Banque de Développement des Comores),
 La SNPSF (Société Nationale des Postes et des Services Financiers),
 L'EXIM Bank-Comores,
 La BFC (Banque Fédérale du Commerce),
 L'Union des MECK et les Institutions de Micro finance affiliées (Mutuelles d'Épargne et de Crédit – KOMOR),
 L'Union régionale des SANDUK d'Anjouan et les Institutions de Micro finance affiliées,
 L'Union régionale des SANDUKS de Mohéli et les institutions de microfinance affiliées,
 MCTV-SA (La Maison Comorienne des Transferts et de Valeurs),
 La société Comores Assistance International (CASISA) ;

Les sites Internet utilisant le nom d'Anjouan tels que anjouan.org, anjouan.net, anjouan.gouv.km, domiciliés abusivement à Anjouan ou à Mohéli et proposant la délivrance de licences d'institutions financières contreviennent à la réglementation bancaire de l'Union des Comores.

La Banque Centrale des Comores, soucieuse de préserver l'intégrité et la crédibilité du système bancaire et financier de l'Union des Comores, a fait ouvrir une procédure judiciaire auprès du Tribunal de Moroni (Comores) et a demandé la transmission d'une Commission rogatoire internationale pour procéder à l'audition des créateurs et/ou propriétaires de ces sites.

La Banque Centrale des Comores fait appel à la solidarité financière internationale et invite toutes les Banques Centrales, toutes les Institutions et tous les Organismes Internationaux à redoubler de vigilance quant aux informations, aux opérations et aux services proposés par ces officines, banques, sociétés financières ou établissements financiers off-shore, déclarant exercer leur activité à partir de l'Union des Comores, et plus particulièrement de l'île d'Anjouan.

La Banque Centrale des Comores demande expressément à chacun des membres de la Communauté financière internationale, de lui communiquer tous les renseignements, informations et tentatives d'opérations dont il pourrait avoir connaissance, pour l'aider à lutter contre le développement de ces activités illégales.

Pour tous renseignements, veuillez contacter :
 le Directeur de la Surveillance Bancaire et de la Réglementation

**Banque Centrale des Comores: B.P. 405 Moroni –
 Téléphone : (269) 73 18 14 ; fax : (269) 73 03 49 ;
 E-mail : supervision.bancaire@banque-comores.km.**

LES PARTICIPANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DÉCEMBRE 2014



De gauche à droite, au premier rang : Mr Madi Ahamada, , Mme Siti-Soifiat Tadjidine, Mr Mzé Abdou Mohalmd Chanfiou, Mr Jacques Biau, Mr Salim Ahmed Abdallah, Mme Salima Hamidi, , Mr Ali Nassor.

De gauche à droite, au deuxième rang : Mr François Lesprit, Mr Emmanuel Rocher, Mr Boinariziki Djohar, Mr Samuel Goldstein, Mr Anselme Imbert, Mr Daniel Lubeth.

3

L'ORGANISATION, LES ACTIVITES, ET LES COMPTES DE LA BANQUE CENTRALE

Chapitre I
L'organisation

Chapitre II
Les activités

Chapitre III
Les comptes annuels

Chapitre I

L'ORGANISATION

► L'organisation de la Banque a évolué avec le développement de l'activité bancaire et financière. De nouvelles directions ont été créées en vue de renforcer notamment les missions de surveillance bancaire, d'information et de communication, d'audit et de contrôle interne, tout en veillant à séparer les opérations bancaires des activités comptables.



Ancien bâtiment de la Banque Centrale

1.1 HISTORIQUE ET MISSIONS DE LA BANQUE

L'origine de la Banque Centrale des Comores est étroitement liée à l'évolution historique de l'administration coloniale et de la Zone Franc. Les Comores sous dépendance française étaient rattachées administrativement à Madagascar. Créée le 16 novembre 1950, la Banque de Madagascar et des Comores (BCM) assurait le service de l'émission monétaire ayant cours légal à Madagascar et aux Comores jusqu'au 21 décembre 1973, date à laquelle ce privilège lui a été retiré.

Le 31 décembre 1974, l'Institut d'Émission des Comores, dont le siège social est fixé à Moroni et le siège administratif à Paris, a été mis en place.

Le 1er juin 1975, l'Institut d'Émission des Comores a pris en charge le service de l'émission monétaire, un mois avant l'accession des Comores à l'indépendance.

Le 23 novembre 1979, le Ministre des finances, de l'économie et du plan de la République Fédérale Islamique des Comores (RFIC) et le Ministre français de l'Économie ont procédé à la signature de l'accord de coopération monétaire, ratifié par le Président de la République comorien le 26 juin 1980. Cette convention prévoit l'ouverture au nom de la Banque Centrale des Comores d'un compte d'opérations dans les livres du Trésor français ainsi que les conditions de fonctionnement de ce compte.

Le 1er juillet 1981, la Banque Centrale des Comores a été créée et a pris naturellement en charge le service de l'émission monétaire autrefois assuré par l'Institut d'Émission des Comores.

En décembre 2008, les statuts de la BCC ont été rénovés et modernisés, afin de renforcer son indépendance, améliorer sa gouvernance, consolider son dispositif de contrôle et renforcer la transparence. Ces nouveaux statuts confèrent à la Banque centrale, seule autorité monétaire, les missions fondamentales suivantes :

- garantir la stabilité de la monnaie de l'Union des Comores, en définissant et en mettant en œuvre la politique monétaire de l'Union,

- assurer le bon fonctionnement du système bancaire, en exerçant la surveillance et le contrôle des banques et établissements financiers qu'elle agréé et en veillant à l'application de la réglementation de la profession bancaire. Elle dispose pour cette mission de pouvoirs réglementaire, administratif et disciplinaire,
- émettre la monnaie ayant cours légal et pouvoir libératoire en Union des Comores,
- veiller au bon fonctionnement et à la sécurité des systèmes de paiement et de règlement.

En outre, la BCC a des missions accessoires et d'intérêt général. Elle est l'agent du Trésor pour ses opérations de banque et conseiller économique et financier du Gouvernement.

La BCC a également une mission d'information économique et est responsable de la confection des statistiques sur la monnaie, le crédit, la balance des paiements et la position extérieure de l'Union des Comores.

1.2 LES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE GOUVERNANCE ET DE CONTROLE

1.2.1 Le Conseil d'Administration

Conformément à ses statuts, « le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration des affaires de la Banque ». A fin 2014, il était composé de :

Madame Siti Soifiat ALFEINE TADJIDDINE,
Madame Salima HAMIDI,
Mr. Salim AHMED ABDALLAH, Président du Conseil,
Mr. Ali NASSOR,
Mr. Emmanuel ROCHER,
Mr. Samuel GOLDSTEIN,
Mr. Jacques BIAU,
Mr. Daniel LUBETH.

En 2014, le Conseil d'Administration s'est réuni deux fois en séance ordinaire, le 16 juin à Paris et le 11 décembre à Moroni. Il a été consulté à domicile le 22 janvier 2014. Dans chacune de ses réunions, le conseil examine la situation économique du pays et l'environnement international, la politique monétaire et ses évolutions, la situation du secteur bancaire et la gestion de la Banque.

1.2.2 le gouvernement de la banque

Le Gouverneur de la Banque est nommé par décret du Président de la République sur proposition du Ministre chargé des finances de l'Union des Comores après avis conforme du Conseil d'administration. Il assure l'exécution des décisions du Conseil d'administration et organise et dirige l'ensemble des services de la Banque. Le Gouverneur gère les avoirs extérieurs de la Banque dans le cadre défini par le Conseil d'administration. Dans le cadre de sa mission, le Gouverneur doit notamment veiller au



Les participants au Conseil d'Administration du 11 décembre 2014

De gauche à droite, au premier rang : Mr Madi Ahamada, , Mme Siti-Soifiat Tadjidine, Mr Mzé Abdou .Mohalmd Chanfiou, Mr Jacques Biau, Mr Salim Ahmed Abdallah, Mme Salima Hamidi, , Mr Ali Nassor
De gauche à droite, au deuxième rang : Mr François Lesprit, Mr Emmanuel Rocher, Mr Boinariziki .Djohar, Mr Samuel Goldstein, Mr Anselme Imbert, Mr Daniel Lubeth

respect de la législation relative à la monnaie et au contrôle des banques et des Assurances. Le Gouverneur est assisté d'un Vice-Gouverneur, nommé par le Conseil d'administration sur proposition du Ministre en charge des Finances.

Le Gouvernement de la Banque est composé de :
M. Mzé Abdou MOHAMED CHANFIOU, Gouverneur,
M. Madi AHAMADA, Vice-gouverneur.

1.2.3 Le Comité d'Audit

Dans le cadre d'amélioration du dispositif de contrôle de la Banque, un Comité d'Audit a été mis en place par le Conseil d'administration du 07 juin 2007. Il est composé d'un administrateur, des deux censeurs et d'un expert auditeur. Sa composition au 31 décembre 2014 était la suivante :

Présidente : Mme Siti Soifiat A. Tadjidine,
M. Djohar Boinariziki,
M. Anselme IMBERT,
M. Jean-Charles NORMAND, Expert auditeur.

Les missions du Comité d'Audit sont définies par l'article 59 des statuts et par l'article 5 du règlement

intérieur de la Banque, et peuvent être résumées comme suit :

Le contrôle de comptes et de l'information financière, en s'assurant notamment que les comptes sont arrêtés selon les méthodes comptables préalablement définies,

La maîtrise des risques et le contrôle interne, en s'assurant notamment de l'existence de procédures de conformité aux obligations légales et réglementaires.

Le Comité d'Audit se réunit au moins une fois par an et remet un rapport au Conseil d'administration à l'issue de chaque réunion.

1.3 LES RESSOURCES HUMAINES ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

La BCC, pour assumer pleinement les missions que le législateur lui a confiées, doit disposer des ressources humaines compétentes. Dans son plan de développement, elle renforce ses capacités d'intervention et rehausse encore davantage son niveau d'expertise. La Banque a en effet mis en place un plan de renforcement de ses ressources humaine par le recrutement de jeunes cadres comoriens résidents et issus de la diaspora, capables d'accompagner les évolutions présentes et futures de la Banque. En 2012, la Banque a renforcé les effectifs cadres en recrutant 4 jeunes cadres issus de la diaspora et en recrutera 6 autres en 2015 pour constituer un effectif de 32 cadres, soit un accroissement de 23%.

Elle réalise un effort d'investissements important, notamment par la modernisation de son système d'information et de gestion et par la construction d'un nouveau bâtiment, qui offrira au personnel un cadre de travail moderne et de grande qualité.

Au 31 décembre 2014, en dehors de l'Assistant Technique, l'effectif était réparti de la manière suivante :

CATEGORIE	2014	2013	2012	2011	2011
HORS CATEGORIE	02	02	02	02	02
CATEGORIE IV	07	07	03	03	03
CATEGORIE III	19	19	23	23	23
CATEGORIE II	26	27	26	27	27
CATEGORIE I	05	05	06	06	06
TOTAL	59	60	60	61	61

Evolution des effectifs

Source : BCC, Secrétariat Général

Dans le cadre de renforcement de ses capacités, la Banque participe au Programme BCEAO/BEAC/BCC de Renforcement des Capacités. La création de ce programme a été consacrée par l'adoption du Document-Cadre de Stratégie par les Gouverneurs de la BCEAO, de la BEAC et de la BCC, le 21 août 2013 à Port-Louis et dont l'objectif principal est de contribuer à l'amélioration de l'efficacité des Administrations Economiques et Financières (AEF) par l'appropriation des meilleures pratiques en matière de conception et de gestion des politiques économiques et financières, tant conjoncturelles que structurelles des pays membres.

L'architecture opérationnelle du programme est organisée en trois pôles de compétences gérés chacun par l'une des Banques Centrales :

- Pôle n° 1 « Gestion Macroéconomique » géré par la BCEAO ;
- Pôle n° 2 « Gestion de la Dette Publique et Politiques Financières » géré par la BEAC.
- Pôle n° 3 « Gestion du secteur Financier et de l'Environnement des Affaires » géré par la BCC.

En effet, la BCC met en place une unité opérationnelle de renforcement des capacités et accroît l'effectif chargé de la gestion des ressources humaines par le recrutement d'un cadre spécialisé.

Chapitre II

LES ACTIVITES

► La Banque centrale a pour mission d'émettre les billets et pièces ayant cours légal et pouvoir libératoire aux Comores. Afin d'offrir à la population une circulation fiduciaire de qualité et fortement sécurisée, elle a investi ces dernières années plus de 3 milliards FC. Ainsi, après le renouvellement complet de la gamme des billets à partir de 2005, elle a émis une nouvelle pièce de 250 FC, lancée officiellement le 2 janvier 2014, et a procédé simultanément à la mise en circulation d'une gamme de pièces de 25 FC, 50 FC et de 100 FC.

En termes d'activités, on relève un accroissement de la circulation fiduciaire qui s'est élevée à 24,3 milliards FC contre 21,7 milliards FC en 2013, tandis que les valeurs présentées en compensation se sont élevées à 96 milliards FC contre 99,5 milliards FC en 2013.

D'importantes réformes ont été engagées pour le secteur bancaire comorien, notamment :

- La mise en production de la Centrale des Risques et des Incidents de paiement le 29 octobre 2014 (CDR-IP),
- La réforme de la réglementation prudentielle, après la promulgation de la nouvelle loi bancaire en 2013,
- La définition d'un nouveau mécanisme de fixation des Taux Effectifs Globaux (TEG) appliqués aux crédits accordés par les établissements de crédit à leurs clients.

2.1 LES EMISSIONS DE BILLETS ET DE PIÈCES



La Banque centrale assure exclusivement l'émission de billets et pièces ayant cours légal et pouvoir libératoire aux Comores. C'est une grande et prestigieuse responsabilité qui impose à la banque le devoir d'offrir à la population une circulation fiduciaire de qualité et fortement sécurisée. Dans ce cadre, elle a investi ces dernières années plus de 3 milliards FC pour mettre à la disposition de la population des signes monétaires à la pointe des innovations technologiques, en vue d'atteindre ces objectifs de qualité et de sécurité.

Elle a émis une nouvelle pièce de 250 FC, lancée officiellement le 2 janvier 2014 par SEM le Président de la République lors d'une cérémonie organisée à l'Assemblée nationale par la Banque centrale.

Cette nouvelle pièce commémorative marque les 30 ans de la Banque centrale et de la coopération monétaire avec la France. La Banque centrale renouvelle ses félicitations à la Monnaie de Paris pour la qualité et la réussite de la fabrication de la nouvelle pièce de 250 FC, bien appréciée par la population.

Simultanément, la Banque Centrale a procédé à la mise en circulation d'une gamme de pièces de 25 FC, 50 FC et de 100 FC, millésimées 2013, qui présentent, grâce à l'utilisation de nouveaux alliages, une résistance au temps et une brillance incomparable.

La mise en place de cette nouvelle gamme répond à un double objectif : qualité et durabilité supérieures d'une part et sécurité optimisée d'autre part. Les nouvelles pièces demeurent identiques, quant à leur taille et leurs caractéristiques visuelles, aux pièces de même dénomination antérieures, avec lesquelles elles circulent concurremment.

La mise en place de cette nouvelle gamme, qui constitue un effort important, apportera une solution pérenne aux besoins de la population en petite monnaie et mettra aussi un terme au trafic de pièces observé ces dernières années, du fait du changement d'alliage apportées à ces nouvelles pièces.

Par ailleurs, conformément à la décision du Conseil du 11 décembre 2014, le Vice-Président en charge du Ministère des Finances a signé

un arrêté retirant la pièce de 2 FC de la circulation à partir du mois de juin 2015.

A fin 2014, la circulation fiduciaire s'est élevée à 24,3 milliards FC contre 21,7 milliards FC en 2013, soit une hausse de 11%, en relation notamment avec

l'augmentation des achats de devises, accompagnée d'un accroissement du financement bancaire des établissements de crédit au secteur privé, qui est passé de 54 milliards en 2013 à 59,2 milliards en 2014.

(En millions FC)	2013			2014		
	Billets	Pièces	Total	Billets	Pièces	Total
Stock émis au 1er/01	31 997	644	32 641	34 040	707	34 747
Émissions de l'exercice	8 036	63	8 099	10 225	248	10 473
Destruction	-5 993	0	-5 993	-6 328	0	-6 328
Stock émis au 31/12	34 040	707	34 747	37 937	955	38 892

Gestion de la circulation fiduciaire
Source : BCC, Direction de la Caisse et des Opérations

2.2 LA COMPENSATION DES VALEURS

La chambre compensation regroupe sept établissements (BCC, BIC, Exim-Bank, BDC, BFC, SNPSF, Meck-Moroni) qui participent tous les jours aux séances de compensation des chèques et des virements, dont l'activité est résumée dans le tableau ci-après. En 2014, les valeurs présentées en compensation se sont élevées à 96 milliards FC contre 99,5 milliards FC en 2013, en baisse de 3,5%, pour un nombre d'opérations en hausse de 1,7%, passant de 60.617 opérations en 2013 à 61.618 opérations en 2014. Ces chiffres, en augmentation régulière, montrent une amélioration des paiements scripturaux. La mise en place effective de la centrale des risques et des incidents de paiement ainsi que la validation par décret présidentiel du nouveau texte réglementant les moyens et les systèmes de paiement concourent à la consolidation de cette tendance.

L'activité de la chambre se présente comme suit :

- 54.200 chèques ont été présentés à la compensation en 2014 contre 54.985 chèques en 2013, soit une baisse de 1,4%, pour des valeurs associées en baisse de 1,8%, représentant respectivement 53,1 milliards FC et 54,1 milliards FC sur la période ;
- 1.412 chèques ont fait l'objet de rejets, pour un montant de 1,1 milliard FC, soit 2,1% du montant total présenté contre 1.673 chèques rejetés en 2013 d'une valeur totale de 1,8 milliard FC (3,3% du montant). L'insuffisance de provisions demeure le principal motif de rejet ;
- Les opérations de virements se sont en revanche inscrites en hausse, passant de 5.632 opérations à 7.418, soit une hausse de 31,7%. En valeur, le montant a diminué, passant de 45,4 milliards FC en 2013 à 42,9 milliards FC en 2013, soit une baisse de 5,5% ;
- 102 virements, représentant une valeur de 485 millions FC ont fait l'objet de rejets, contre 74 en 2013, d'un montant total de 139 millions FC.

Rubriques	2012		2013		2014	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Chèques						
présentés à la compensation	47.302	47,0	54.985	54,1	54.200	53,1
dont Chèques Rejetés	1.365	1,5	1.673	1,8	1.412	1,1
Virements						
présentés à la compensation	4.032	45,8	5.632	45,4	7.418	42,9
dont Virements Rejetés	56	0,7	74	0,1	102	0,5

Statistiques de la chambre de compensation (valeurs en milliards FC)
Source : BCC, Direction de la Caisse et des Opérations

2.3 LES OPERATIONS DE CHANGE

Après deux années consécutives de baisse, les opérations d'achat de devises aux guichets de la Banque

centrale ont augmenté, s'élevant à 20,8 milliards FC en 2014 contre 16,6 milliards FC en 2013.

	Achats			Ventes		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Moroni	16.252,6	14.466,3	17 296,8*	8.953,6	7.293,4	8 123,7*
Mustamudu	2.477,6	1.833,6	3.273,8	282,0	403,9	551,2
Fomboni	271,8	326,8	258,9	243,6	297,7	180,9
Total	19.002,0	16.626,7	20 829,5	9.479,3	7.995,0	8.855,8

Evolution annuelle des opérations de change à la BCC (en millions FC)

Source : BCC, Direction Financière et de la Comptabilité,

* y compris Dollars US

Les ventes de devises ont atteint 8,8 milliards FC contre 7,9 milliards FC en 2013, hausse expliquée par la forte demande des achats en dollars, en rela-

tion avec l'appréciation de cette valeur par rapport à l'Euro.

2.4 REFORMES ENGAGEES PAR LA BANQUE

La Banque Centrale a engagé d'importantes réformes pour le secteur bancaire comorien. Les réalisations de l'année sont les suivantes :

- La mise en production de la Centrale des Risques et des Incidents de paiement le 29 octobre 2014 (CDR-IP) accompagne le développement des activités du secteur bancaire comorien par l'émergence d'un environnement de risque de crédit maîtrisé. La CDRIP donne aux banques et établissements financiers des renseignements sur la solvabilité, le niveau d'endettement, le niveau d'utilisation des demandeurs de crédit et facilite ainsi l'octroi de crédits et l'autorisation de concours bancaires.

Ce projet a été initié en 2011, avec une première étude de faisabilité réalisée avec le concours de la Banque de France, financée par le Fonds d'Etudes et de Renforcement des Capacités (FERC) de l'AFD. En juin 2013, le projet est entré dans sa phase de lancement, son financement étant assuré entièrement par le « Fonds de développement du secteur bancaire et financier » mis en place par la Banque centrale, qui a bénéficié d'une dotation d' 1 million d'euros d'une aide budgétaire du Trésor français. Suite à l'appel d'offres international lancé en août 2013, une société tunisienne, IDEE, a été retenue et la CDR-IP a été officiellement lancée le 29 octobre 2014, avec la mise en production de la solution sur l'ensemble du système bancaire.

La montée en puissance du dispositif durant les pre-

miers mois de production a été couronnée de succès, la base de données ayant atteint rapidement la taille critique nécessaire pour permettre aux établissements de crédit d'en tirer le meilleur parti. A mi-mai 2015, sur l'ensemble du système bancaire, près de 30.000 clients et 15.000 crédits ont été déclarés.

- La réforme de la réglementation prudentielle, après la promulgation de la nouvelle loi bancaire en 2013 : la Banque centrale a mis en place au cours de l'année 2014 les textes d'application de la loi bancaire, qui entreront en vigueur dès le début de l'année 2015. Il s'agit en particulier de :

- de la définition du capital minimum,
- du ratio de solvabilité,
- de la division des risques,
- de la classification des créances et les mécanismes de provisionnement,
- de la bonne gouvernance et le dispositif de contrôle interne.

- Par ailleurs, conformément à ses statuts, la Banque a élaboré un texte réglementant le système et les moyens de paiement, notamment la monétique et les paiements électroniques. Ce texte a été consacré par décret présidentiel.

- La définition d'un nouveau mécanisme de fixation des Taux Effectifs Globaux (TEG) appliqués aux crédits accordés par les établissements de crédit à

leurs clients. Ce nouveau règlement oblige les établissements de crédit à calculer un Taux Effectif Global (TEG) et à le communiquer à sa clientèle, dans un souci de transparence et de renforcement de la concurrence. A terme, en fonction de la typologie des TEG appliqués, la Banque centrale déterminera des taux d'usure qui remplaceront le taux plafond actuel.

- La mise en place d'un mécanisme sécurisé de versement et de prélèvement des valeurs aux guichets de la Banque centrale. Des enveloppes sécurisées et personnalisées sont mises à disposition des établissements de crédit et sont destinées à renforcer la sécurité du traitement de toutes les opérations de versement et de prélèvement dans les guichets de la Banque centrale, en vue de prévenir les fraudes et le faux monnayage.

- La mise en place du fonds de développement du secteur bancaire et financier, doté d'un million d'euros par le Trésor Français, à travers une aide budgétaire accordé au Gouvernement comorien,
- Le raccordement de la Banque centrale à la fibre optique et la connexion intersites des agences d'Anjouan et de Mohéli,
- L'implantation d'un système de visioconférence lancé en 2014 et opérationnelle en octobre 2015,
- La formalisation d'un Relevé d'Identité Bancaire comorien (RIB), conforme aux normes internationales (IBAN), permettant de faciliter les transactions nationales et internationales de la clientèle des établissements de crédit et qui sera opérationnel dès le 1er octobre 2015. Les Banques et les établissements de crédit devront communiquer à leurs clients leurs nouveaux RIB et IBAN.

2.5 QUELQUES EVENEMENTS MARQUANT L'ANNEE



Signature du protocole d'accord pour l'apurement de la dette du secteur Vanille en présence du Chef de l'Etat

La BCC a été honorée par la visite, le 31 décembre 2013, de SE Docteur Ikililou Dhoinine, Président de la République, une première dans l'histoire de l'institution. A cette occasion, le Président s'est dit satisfait de sa visite au sein de « cette prestigieuse institution, garante de la bonne gouvernance monétaire de notre pays ». Il s'est également réjoui « des efforts réalisés par la Banque centrale, notamment la modernisation de la loi bancaire et la réglementation prudentielle, accompagnant l'ouverture du secteur bancaire à la concurrence, et la mise en place effective du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ». Cette visite a constitué un préambule à la mise en circula-

tion de la nouvelle pièce de 250 FC le 2 janvier 2014. La BCC a également hébergé dans ses locaux la cérémonie de signature de la convention entre les gouvernements comorien et français, relative à l'annulation intégrale de la dette postale, d'un montant total de 4,9 millions d'Euros. Cette convention a été signée par S.E.M. Philippe Lacoste, Ambassadeur de France auprès de l'Union des Comores, et S.E.M. Mohamed Ali Soilihi, Vice-président en charge du Ministère des Finances, de l'Economie, du Budget, de l'Investissement, et du Commerce extérieur. Cette opération s'inscrit dans le cadre du processus de traitement de la dette au sein du Club de Paris qui a abouti à l'annulation de la dette des Comores pour un montant de plus de 4 milliards FC (8,1 millions d'Euros).

Cette convention a été suivie de la signature d'un protocole d'accord entre le gouvernement comorien, représenté par S.E.M. Mohamed Ali Soilihi, Vice-président en charge du Ministère des Finances, de l'Economie, du Budget, de l'Investissement et du Commerce Extérieur, et la Banque Postale Française, représentée par Madame Sylvie Solignac, responsable des Affaires Internationales de la Banque

Postale. Cet accord a porté sur la participation de la Banque Postale à l'annulation intégrale de la dette postale.

Pour la Banque Centrale des Comores, cette cérémonie a représenté un moment privilégié pour marquer les 35 ans de coopération monétaire entre les Comores et la France, signé le 23 novembre 1979, dont la Banque Centrale a la charge de la mise en œuvre. Cette coopération, la plus ancienne et la plus constante, a contribué à assurer la stabilité monétaire de la monnaie nationale

L'année 2014 a été aussi marquée par :

- le lancement du nouveau site internet de la Banque centrale le 2 janvier 2014, remodelé afin de véhiculer une image dynamique de la Banque. Ce nouveau site, qui constitue désormais une des principales sources d'informations économiques des Comores, a connu dès son lancement un grand succès, avec une moyenne d'environ 5.000 visites par mois. Les statistiques indiquent que les visites s'effectuent depuis le monde entier, en particulier depuis des pays tels que la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, la Belgique, l'Espagne, Madagascar, les Pays-Bas, l'Inde, le Canada, la Russie, l'Estonie, la Grèce, l'Ukraine, l'Australie, la Nouvelle Zélande, la Bulgarie. Les informations les plus consultées sur le site sont les rapports annuels de la Banque, le bulletin trimestriel, les notes de conjoncture, les données statistiques et le cadre légal du domaine bancaire.
- La mise en ligne d'une nouvelle publication intitulée

« Bulletin trimestriel de la Banque Centrale des Comores » : cette publication met à la disposition des opérateurs économiques des informations économiques, monétaires et financières récentes, ainsi que les résultats des enquêtes de conjoncture sous forme de soldes d'opinion, pouvant les aider dans leurs prises de décision. Ce bulletin comporte également une partie thématique, dont les sujets traités varient en fonction de l'actualité.

- le règlement du contentieux né de la crise de la vanille de 2002-2003 entre les établissements de crédit et certains opérateurs de la filière : le Président de la République a confié au Gouverneur de la Banque la mission d'évaluer le montant de ces créances et de lui faire une proposition permettant de résoudre définitivement cette problématique de plus de 10 ans. Après un long processus de négociation avec toutes les parties (créanciers, débiteurs, Etat), un protocole d'accord entre le Gouvernement comorien, les établissements de crédit concernés et la Banque centrale, en tant que facilitateur, a été signé le 6 novembre 2014. Dans ce Protocole, chacune des parties a fait l'effort suivant :

- Le gouvernement de l'Union des Comores a pris en charge 39,2% de l'encours de crédit total pour un montant de 387 millions FC,
- Les créanciers ont abandonné 29,8%, soit 294 millions FC,
- Les débiteurs paieront 31%, soit un montant de 306 millions FC.

Avance Etat	1,38
Dépôts non soum. obl.	0
Reser. obligat.	0
Escompte BC	1,38
Comptes sur livret	1,75
Tx débiteurs	7 à 14

Lancement du nouveau site internet de la Banque centrale le 2 janvier 2014

Chapitre III

LES COMPTES ANNUELS

Le bilan de la Banque à fin 2014 présente un total de 93,4 milliards FC contre 85,4 milliards FC à fin 2013, soit une hausse de 9,3%.

En termes de résultat, la Banque dégage des bénéfices croissants, passant de 324 millions FC en 2013 à 515 millions FC en 2014.

Conformément aux statuts de la Banque, ce résultat est affecté ainsi : 50% au fonds général de réserve et 50% comme dividendes versées au seul actionnaire qu'est l'Etat.



Les comptes de la Banque sont arrêtés au 31 décembre de chaque fin d'exercice et sont audités par un cabinet international. Ils sont ensuite soumis au contrôle du comité d'audit, avant leur approbation par le Conseil d'Administration de la Banque.

3.1 LE BILAN

Le bilan de la Banque à fin 2014 présente un total de 93,4 milliards FC contre 85,4 milliards FC à fin 2013, soit une hausse de 9,3%. Cette évolution est expliquée essentiellement par l'accroissement des avoirs extérieurs (+13,7%), des créances à l'Etat (+2,1%) et des immobilisations (+8,8%) d'une part et des engagements à vue, notamment la circulation fiduciaire (+13,8%), les dépôts des institutions financières (+21,6%) et ceux des entreprises publiques non financières (+376,2%), d'autre part.

3.1.1 Actif

La valeur des avoirs en or est passée de 272 millions FC en 2013 à 308 millions FC en 2014, soit une hausse de 13,4%, imputable à la hausse des cours de l'or en 2014 par rapport à 2013, le stock restant inchangé.

Les avoirs en DTS ont régressé de 1,2 milliard FC entre 2013 et 2014, suite à la vente de 3 millions de DTS effectué en novembre 2014. Cette opération a généré un gain de change de 86,5 millions FC, consolidant le résultat bénéficiaire de l'exercice.

L'encours des placements en compte d'opérations au Trésor français a augmenté de 19,2%, passant de 48 milliards FC à fin 2013 à 57,3 milliards FC à fin 2014, en liaison avec l'accroissement des achats de devises et le transfert de la vente des avoirs en DTS et en dollars sur le compte d'opérations. En revanche, les mouvements créditeurs au bénéfice de l'Etat ont reculé.

Les créances à l'Etat ont augmenté de 2,1%, essentiellement suite à l'appréciation du DTS par rapport au franc comorien, le stock restant quasiment stable, aucun tirage n'ayant été effectué, ni sur les avances statutaires, ni sur les concours FMI.

Les actifs immobilisés nets ont augmenté de 10,9% entre 2013 et 2014, atteignant 2,9 milliards FC à fin décembre 2014. Cette hausse provient des immobilisations corporelles en cours concernant les travaux de clôture, les nouvelles acquisitions de matériel de caisse et de confection de chéquiers, ainsi que du matériel d'émission réceptionné en fin d'année 2014 pour une mise en circulation en 2015.

3.1.2 Passif

Les billets et pièces en circulation ont augmenté de 13,8%, atteignant 27,2 milliards FC en décembre 2014 contre 23,9 milliards FC en décembre 2013, en relation avec l'augmentation des opérations d'achats d'Euros qui se sont élevées à 18,9 milliards FC en 2014 contre 16,6 milliards FC en 2013.

Les dépôts de la clientèle institutionnelle se sont consolidés, passant de 31 milliards FC en 2013 à 33,3 milliards FC en 2014, soit une hausse de 7,4%. Des évolutions contrastées sont toutefois observées : les dépôts des établissements de crédit et des entreprises publiques ont augmenté, passant respectivement de 21,2 milliards à 25,8 milliards FC (+21,6%)

et de 168 millions FC à 874 millions FC (+420,2%), tandis que les dépôts des administrations publiques diminuaient de 31,3%, s'établissant à 6,5 milliards FC contre 9,5 milliards FC en 2013.

Les engagements extérieurs sont en hausse de 6,3%, traduisant notamment la réévaluation en fin d'année des emprunts en DTS de l'Etat auprès du FMI.

Les comptes de régularisation crédit ont augmenté, en relation avec les chèques en cours d'encaissement de la chambre de compensation dont le dénouement se fait le jour ouvré suivant.

Actif	2013	2014	Ecart	Passif	2013	2014	Ecart
Avoirs en or	272	309	+36	Billets et pièces en circulation	23.912	27.217	+3.306
Avoirs en devise	53.584	62.000	+8.416	Engagements en devise	174	108	-66
- Encaisses en devises	5.538	4.735	-803				
- Comptes en devise	48.046	57.625	+9.218				
Relations avec le FMI	12.843	11.958	-884	Relations avec le FMI	16.305	17.414	+1.109
- Avoirs en DTS	7.951	6.733	-1.217	- Allocations DTS	4.674	4.992	+318
- Quote-Part FMI	4.892	5.225	+333	- Emprunts FMI	7.052	7.532	+480
				- Comptes du FMI	4.579	4.890	+311
Créances sur les banques	0	0	0	Comptes des banques résidentes	21.230	25.826	+4.595
Créances sur le Trésor	14.980	15.293	+313	Comptes du Trésor	9.533	6.548	-2.985
- Avances à l'Etat	7.064	6.880	-184				
- Prêts FMI	7.052	7.532	+480	Comptes des entreprises publiques	168	874	+706
- Allocation DTS utilisées	394	421	+27				
- Prêt portage des actions BDC	469	460	-9	Autres dépôts	37	23	-15
Autres créances	874	638	-235	Comptes de régularisation et divers	581	1.190	+609
Comptes de régularisation et divers	226	307	+82				
Actifs immobilisés	2.671	2.905	+234	Capitaux propres	13.183	13.696	+513
- Immobilisations	2.621	2.905	+284				
- Titres de participations BDC	50	0	-50				
Résultat	0	0	0	Résultat	324	515	+191
Total	85.449	93.411	+7.962	Total	85.449	93.411	+7.962

Bilan aux 31 décembre 2013 et 2014 (en millions de FC)

Source : BCC, Direction Financière et de la Comptabilité

3.2 LE COMPTE DE RESULTAT

Depuis 2010, la Banque a présenté des bénéfices croissants, passant de 78 millions FC en 2010, à 279 millions FC en 2012 et puis à 324 millions FC en 2013, avant d'atteindre 515 millions FC en 2014, soit une progression de 58,8% sur un an.

Les opérations sur avoirs extérieurs présentent un

résultat net de 1,4 milliard FC en 2014, en baisse de 46 millions FC (+7,4%) par rapport à l'année dernière. Cette situation résulte essentiellement de la baisse des intérêts perçus sur les placements en Euros, suite à la baisse de l'encours moyen journalier entre 2013 et 2014, le taux de rémunération restant

inchangé.

Les produits et charges d'intérêts sur les comptes en DTS ont progressé en 2014, suite à la hausse des taux. Toutefois, un résultat net de 3 millions FC est dégagé (contre 1,4 millions FC en 2013), la hausse des produits étant supérieure à celle des charges sur les DTS.

Le résultat des opérations avec la clientèle a diminué de 4,7% entre 2013 et 2014, en liaison avec la diminution du volume des opérations, impactant en conséquence le niveau des commissions perçues. Par ailleurs, l'évolution de l'EONIA, à partir duquel sont indexés les taux d'intérêt appliqués à la clientèle, s'est traduite par une augmentation des charges financières en 2014 par rapport à 2013.

Les produits d'intérêts sur les avances statutaires à l'Etat n'ont augmenté que de 1 million FC, l'encours demeurant inchangé au cours de l'année.

Au total, le résultat sur les opérations financières a

globalement baissé de 3,5% entre 2013 et 2014.

Au niveau des charges, il est observé une baisse de 6% des frais généraux, en liaison notamment avec la baisse de 19% des charges d'émission, suite à la fin de l'amortissement en 2013 des billets réceptionnés en 2008.

En revanche, les charges de personnel ont augmenté de 2,6%, en liaison avec la titularisation et la promotion de certaines catégories d'agents recrutés, et l'augmentation des charges sociales.

Les frais de fonctionnement ordinaires ont accusé une hausse de près de 2,9% en un an, passant de 227 millions FC en 2013 à 234 millions FC en 2014.

Le résultat de l'exercice 2014 a atteint 515 millions FC, en hausse de 191 millions FC par rapport à celui enregistré en 2013. Conformément aux statuts de la Banque, ce résultat est affecté ainsi : 50% au fonds général de réserve et 50% comme dividendes versées au seul actionnaire qu'est l'Etat.

	2012	2013	2014	Ecart		
Intérêts perçus sur le compte d'opération et le compte spécial	1.319	1.336	1.217	-119	Compte de résultats 2012 à 2014 (en millions de FC)	
Intérêts perçus sur les autres placements et dépôts	16	93	164	+71		
Charges d'intérêts sur le compte FMI	-6	-4	-4	-1		
Charges sur opérations de marché	-5	-3	0	+3		
Résultat sur avoirs extérieurs	1.324	1.422	1.376	-46		
Intérêts perçus sur concours au Trésor	131	125	126	+1		Source : BCC, Direction Financière et de la Comptabilité,
Intérêts perçus sur compte clientèle	3	2	5	+4		
Autres produits reçus de la clientèle	197	219	201	-18		
Intérêts versés aux établissements bancaires	-11	0	-3	-3		
Charges sur opérations avec la clientèle	0	0	0	0		
Résultat sur opération avec la clientèle	320	345	329	-16		
Produit Net Bancaire	1.644	1.757	1.705	-62		
Frais Généraux	-1.109	-1.191	-1.149	+42		
Charges d'exploitation	-524	-621	-637	-16		
Charges de matériel d'émission	-373	-343	-278	+65		
Autres Charges	-212	-227	-234	-7		
Autres produits d'exploitation financières	17	17	197	-181		
Autres charges d'exploitation financières	0	0	-7	-6		
Dotations aux amortissements et provisions	-380	-385	-436	-52		
Reprise de provision	102	116	116	0		
Résultat d'exploitation	273	324	427	+103		
Produits exceptionnels	9	2	90	+88		
Charges exceptionnelles	-3	-1	-1	0		
Résultat exceptionnel	6	1	89	+88		
Résultat de l'exercice	279	324	515	+191		

3.3 L'AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Tel : +230 202 3000
Fax: +230 202 9993
www.bdo.mu

10, Frère Félix de Valois Street
Port Louis, Mauritius
P.O. Box 799

BANQUE CENTRALE des COMORES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

Ce rapport est destiné aux membres du Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Comores "la Banque". Nos travaux d'audit ont été effectués afin de nous permettre de faire état des éléments requis dans notre rapport d'audit et dans aucun autre but. Nous n'acceptons et n'assumons aucune responsabilité envers quiconque autre que la Banque Centrale des Comores et l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pour nos travaux d'audit, pour notre rapport, ainsi que les opinions qui y sont formulées.

Rapport sur les états financiers

Nous avons examiné les états financiers de la Banque Centrale des Comores, figurant aux pages 2 à 22 qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014 et le compte de résultat, le tableau de variation des fonds propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, et un résumé des principaux principes comptables et autres notes explicatives.

Responsabilités du Conseil d'Administration

D'après les statuts de la Banque, il est de la responsabilité des membres du Conseil d'Administration de tenir des registres comptables adéquats qui reflètent avec suffisamment d'exactitude et à tout moment la situation financière de la Banque et de s'assurer que les états financiers sont conformes au Référentiel Comptable de la Banque. Le Conseil d'Administration est également responsable de la protection des biens de la Banque et par conséquent, il se doit de prendre des mesures raisonnables pour la prévention et la détection des fraudes et autres irrégularités. Cette responsabilité inclut: la mise en place, l'application et la gestion de contrôles internes pertinents à l'élaboration et à une présentation sincère des états financiers, ne comportant pas d'anomalies significatives, dues à des fraudes ou des erreurs; la sélection et l'application de normes comptables appropriées; et l'émission d'estimations comptables raisonnables par rapport aux circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il est de notre responsabilité d'exprimer, sur la base de notre audit, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales de vérification et de certification des comptes ("International Standards on Auditing"). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux exigences d'éthique et que nous planifions et effectuons notre audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste en un examen au moyen de contrôles, des justificatifs relatifs aux montants et aux renseignements contenus dans les états financiers. Le choix des contrôles dépend du jugement des commissaires aux comptes, y compris l'évaluation des risques d'anomalies significatives, dues à des fraudes ou des erreurs. En procédant à ces évaluations des risques, les commissaires aux comptes prennent en compte les contrôles internes pertinents à l'élaboration et une présentation sincère des états financiers permettant la mise en place de procédures d'audit appropriées, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de la Banque. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables et les estimations significatives retenues par le Conseil d'Administration ainsi que la présentation d'ensemble des états financiers.



Tel : +230 202 3000
Fax: +230 202 9993
www.bdo.mu

10, Frère Félix de Valois Street
Port Louis, Mauritius
P.O. Box 799

BANQUE CENTRALE des COMORES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

Nous estimons que les éléments probants recueillis lors de notre audit constituent une base suffisante et appropriée pour exprimer notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers figurant aux pages 2 à 22 reflètent fidèlement et sincèrement la situation financière de la Banque Centrale des Comores au 31 décembre 2014, le résultat de ses opérations ainsi que le flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et sont conformes aux Référentiel Comptable propre à cette Banque.

BDO & Co
BDO & CO
Experts Comptables

Ameelah Ramdin

Ameelah Ramdin, FCCA, ACA
Licensed by FRC

Port Louis,
Mauritius.

03 juin 2015

ORGANIGRAMME DE LA BANQUE CENTRALE DES COMORES AU 31 DÉCEMBRE 2014

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mr Salim A. ABDALLAH, Président

Mr Ali NASSOR

Mme Sitti-Soifat ALFEINE-TADJIDDINE

Mme Salima HAMIDI

Mr Jacques BIAU

Mr Samuel GOLDSTEIN

Mr Emmanuel ROCHER

Mr Daniel LUBETH

GOUVERNEMENT DE LA BANQUE

Gouverneur

Mr Mzé Abdou

MOHAMED CHANFIOU

Vice-Gouverneur

Mr Madi AHAMADA

COMITÉ D'AUDIT

Sitti-Soifat ALFEINE-TADJIDDINE, Présidente

Boinariziki DJOHAR (censeur)

Anselme IMBERT (censeur)

Jean-Charles NORMAND (expert auditeur)

ASSISTANT TECHNIQUE, CONSEILLER DU GOUVERNEUR

MR FRANÇOIS LESPRIT

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Mme Faouzia ALI

DIRECTION DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES,
MONÉTAIRES
ET FINANCIÈRES

Mr Omar SOILIH

DIRECTION DE LA
SUPERVISION
BANCAIRE ET DE LA
RÉGLEMENTATION

**Mr Abdoulhakim
SAID AHMED**

DIRECTION
FINANCIÈRE ET DE LA
COMPTABILITÉ

**Mme Zainaba
MZE MOUIGNI**

DIRECTION
DE LA CAISSE ET DES
OPÉRATIONS BANCAIRES

**Mme Roukiat
ANSALY-SOIFFA**

DIRECTION
DE L'ORGANISATION,
DU CONTRÔLE
ET DE L'AUDIT

**Mr Fahar-Eddine
MOHAMMED**

DIRECTION DES
SYSTÈMES
D'INFORMATION

Mr Riadh CHOUIZOUR

ANNEXES

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
PIB au prix du marché	128 980	138 426	145 852	150 475	159 264	166 229	175 697	185 625	197 056	207 485	218 582	229 234	239 514
Taux de croissance réel du PIB	2,3%	2,1%	1,9%	2,8%	2,6%	0,8%	0,4%	1,9%	2,2%	2,6%	3,0%	3,5%	2,1%
Taux d'inflation	3,3%	3,7%	4,5%	3,2%	3,4%	4,5%	4,7%	4,9%	3,8%	1,8%	6,2%	1,6%	1,4%
Masses Monétaires	36 290	35 540	34 512	36 948	41 568	45 541	50 793	57 571	68 747	75 327	87 373	89 862	97 139
Croissance de la masse monétaire	11,3%	-2,1%	-2,9%	7,1%	12,5%	9,6%	11,5%	13,3%	19,4%	9,6%	16,0%	2,8%	8,1%
Epargne brute (Quasi-Monnaie)	11 426	11 082	11 476	15 351	13 184	13 400	16 024	21 817	26 097	26 506	30 871	32 985	34 886
Epargne brute / PIB	8,9%	8,0%	7,9%	10,2%	8,3%	8,1%	9,1%	11,8%	13,2%	12,8%	14,1%	14,4%	14,6%
Crédit Intérieur	11 387	13 542	11 394	15 997	17 367	19 413	27 503	37 172	43 704	45 845	49 330	59 694	67 525
Crédit Intérieur / PIB	8,8%	9,8%	7,8%	10,6%	10,9%	11,7%	15,7%	20,0%	22,2%	22,1%	22,6%	26,0%	28,2%
Crédits à l'économie	10 129	13 093	10 503	14 038	14 496	16 475	22 257	29 906	37 961	39 829	47 726	54 183	59 068
Crédits à l'économie / PIB	7,9%	9,5%	7,2%	9,3%	9,1%	9,9%	12,7%	16,1%	19,3%	19,2%	21,8%	23,6%	24,7%
Créances nettes à l'Etat par le système bancaire	1 258	450	891	1 959	2 871	2 938	5 246	7 266	5 743	6 016	1 604	5 511	8 457
Créances nettes à l'Etat / Crédit Intérieur	11,1%	3,3%	7,8%	12,2%	16,5%	15,1%	19,1%	19,5%	13,1%	13,1%	3,3%	9,2%	12,5%
Avoirs extérieurs Nets	41 018	38 553	38 011	37 799	40 166	43 156	40 203	44 114	45 974	53 860	62 737	56 567	57 566
Réserves de change (en mois d'importation de marchandises et de services)	ND	10,5	9,6	8,3	7,9	7,5	5,6	5,9	5,5	5,9	6,1	5,4	5,2
Fourchette des taux d'intérêt des crédits	9 - 15	9 - 15	8 - 14	8 - 14	7 - 14	7 - 14	7 - 14	7 - 14	7 - 14	7 - 14	7 - 14	7 - 14	7 - 14
Taux d'intérêt minimum sur les dépôts	3	3,5	3,5	3	2,5	2,5	2,5	2 puis 1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Taux d'escompte	4,79	3,82	3,55	3,59	4,34	5,36	5,36	2,21	1,93	2,37	1,78	1,59	1,60
Exportations de marchandises (FOB)	10 057	11 695	7 382	4 757	4 089	4 912	2 423	5 297	7 655	8 908	7 215	6 989	9 980
Importations de marchandises (CAF)	27 454	30 311	33 749	38 952	45 249	49 716	60 323	74 532	86 482	97 935	104 676	105 416	103 183
Achats de devises par le système bancaire	10 439	9 255	13 721	14 986	16 782	17 139	23 639	22 785	18 169	21 076	21 076	23 864	23 660
Transferts formels	3 687	4 681	5 542	6 390	7 980	9 442	10 254	12 651	14 210	17 526	21 126	22 235	26 070
Apports en nature	1 218	1 080	1 601	1 748	1 958	2 000	2 656	2 656	2 120	2 810	2 458	2 784	2 760
Billets euro théoriques (estimations)	15 344	15 016	23 608	28 120	32 314	34 293	44 531	45 660	40 555	49 842	53 086	58 429	61 954
TOTAL Envois des migrants	11,9%	10,8%	16,2%	18,7%	20,3%	20,6%	25,3%	24,6%	20,6%	24,0%	24,3%	25,5%	25,9%
Envois des migrants / PIB	11,9%	10,8%	16,2%	18,7%	20,3%	20,6%	25,3%	24,6%	20,6%	24,0%	24,3%	25,5%	25,9%
Déficit/excédent du compte courant	1 350	- 8 020	- 8 201	- 10 618	- 8 831	- 11 350	- 23 078	- 13 892	- 14 597	- 19 615	- 15 606	- 21 928	- 19 668
Déficit/excédent du compte courant en % du PIB	1,0%	-5,8%	-5,6%	-7,1%	-5,5%	-6,8%	-13,1%	-7,5%	-7,4%	-9,5%	-7,1%	-9,6%	-8,2%
Recettes de l'Etat	21 404	25 482	26 434	30 509	29 534	32 578	41 853	44 776	58 869	50 907	65 971	55 061	60 450
Recettes de l'Etat / PIB	16,6%	18,4%	18,1%	20,3%	18,5%	19,6%	23,8%	24,1%	29,9%	24,9%	30,2%	24,0%	25,6%
Recettes intérieures	16 975	22 335	22 445	23 972	21 556	21 160	23 267	26 401	28 875	34 793	45 989	37 416	36 752
Recettes intérieures / PIB	13,2%	16,1%	15,4%	15,9%	13,5%	12,7%	13,2%	14,2%	14,7%	16,8%	21,0%	16,3%	15,3%
Dépenses de l'Etat	26 273	31 202	28 847	30 426	33 599	37 961	46 339	43 628	44 703	47 793	58 192	57 025	61 788
Dépenses de l'Etat / PIB	20,4%	22,5%	19,8%	20,2%	21,1%	22,8%	26,4%	23,5%	22,7%	23,0%	26,6%	24,9%	25,8%
Dépenses courantes de l'Etat	19 189	22 769	22 546	23 524	25 766	27 298	29 856	34 241	33 115	35 785	41 898	35 403	41 511
Dépenses courantes de l'Etat / PIB	14,9%	16,4%	15,5%	15,6%	16,2%	16,4%	17,0%	18,4%	16,8%	17,2%	19,2%	15,4%	17,3%
Déficit / Excédent de l'Etat (SBB)	-	3 417	- 1 567	2 034	468	- 4 740	- 6 256	- 6 486	- 4 307	2 165	6 810	- 4 360	5 234
Déficit / Excédent global de l'Etat en % du PIB	-2,6%	-1,1%	-1,4%	0,3%	-1,9%	-4,7%	-3,6%	-3,5%	-2,2%	1,0%	3,1%	-1,9%	-2,2%
Solde Primaire	-	911	- 719	752	1 859	- 3 962	- 4 982	- 4 968	- 3 271	3 417	8 637	- 2 556	5 036
Solde Primaire en % du PIB	-0,7%	0,5%	-0,5%	1,1%	-1,2%	-2,4%	-2,8%	-2,7%	-1,7%	1,6%	4,0%	-1,1%	-2,1%
Taux d'endettement public	ND	78,1%	75,1%	68,5%	ND	65,1%	72,1%	66,9%	64,2%	56,0%	51,3%	26,3%	25,4%

Source: Ministère des Finances, Trésorerie Générale, Banque Centrale des Comores, et Commissariat Général au Plan

Annexe II : Evolution des principaux indicateurs macro-économiques
Evolution du Taux de croissance du PIB
(variation en %, sauf indications contraires)

	2012	2013	2014*
Etats-Unis	2,3	2,2	2,4
Japon	1,8	1,6	0,1
Zone-Euro	-0,7	-0,5	0,8
Royaume-Uni	0,7	1,7	2,6
Chine	7,8	7,8	7,4
Afrique			
UEMOA	6,6	5,7	5,7
CEMAC	5,8	1,4	1,4
Comores	3,0	3,5	3,0

Sources: FMI, World Economic
*données provisoires

Evolution du Taux d'inflation (IPC)
(variation en %, sauf indications contraires)

	2012	2013	2014*
Etats-Unis	2,1	1,5	1,6
Japon	0	0,4	2,7
Zone-Euro	2,5	1,3	0,4
Royaume-Uni	3,2	3,1	2,4
Chine	2,7	2,7	n.d
Afrique (en moy annuelle)			
UEMOA	2,4	1,5	-0,1
CEMAC	3,5	2	3,3
Comores	6,3	1,6	1,4

Sources: Banque de France, COCOZOF
*données provisoires

Evolution du Solde budgétaire en % du PIB

	2012	2013	2014*
Etats-Unis	-9	-5,7	-5,1
Japon	-8,7	-9	-8,3
Zone-Euro	-3,6	-2,9	-2,4
Royaume-Uni	-8,3	-5,7	-5,7
Chine	-1,6	n.d	n.d
Afrique (Solde Budgétaire de Base/PIB**)			
UEMOA (hors dons)	-1,5	-0,9	-0,6
CEMAC	0,6	1,6	3,0
Comores	3,1	-1,9	-2,2

Sources: BCC, Banque de France, FMI,
*données provisoires
** SBB = recettes totales hors dons - dépenses totales hors investissement financé sur ressources extérieures

Evolution du Solde des transactions courantes en % du PIB

	2012	2013	2014*
Etats-Unis	-3	-2,5	-2,5
Japon	1,0	0,7	0,5
Zone-Euro	1,9	2,4	2,8
Royaume-Uni	-3,7	-4,5	-4,1
Chine	2,4	2,5	n.d
Afrique			
UEMOA (hors dons)	-6,2	-7,9	-9,0
CEMAC	-3,2	-6,4	-10,6
Comores	-7,1	-9,9	-8,1

Sources: BCC, Banque de France, FMI,
*données provisoires

Annexe III : Evolutions menseuelles du franc comorien par rapport à quelques devises en 2014

Devises	Dollar E.U	Yen Japonais	£. Sterling	Franc suisse	Dollar Canadien	Rand Sud Africain	Yuan (Chine)	D.T.S.
Moyenne 2013	370,548586	3,819071586	579,23494	399,4200431	360,9740602	38,52639659	60,50190917	563,0764451
Janvier	361,47	3,478	595,07	399,425	330,528	33,187	59,728	529,724
Février	360,19	3,716	596,25	402,844	325,939	32,837	59,238	554,703
Mars	355,93	3,477	591,52	404,025	320,452	33,104	57,654	550,760
Avril	356,08	3,474	596,24	403,645	323,922	33,738	57,206	551,270
Mai	358,28	3,520	603,38	403,108	329,062	34,405	57,434	554,152
Juin	361,95	3,547	611,83	403,877	334,044	33,903	58,085	557,809
Juillet	363,37	3,572	620,31	404,913	338,738	34,078	58,609	560,147
Août	369,47	3,588	617,04	405,983	338,176	34,633	60,021	563,863
Septembre	381,37	3,555	621,85	407,404	346,543	34,749	62,111	572,037
Octobre	388,22	3,595	623,84	407,321	346,130	35,074	63,370	577,015
Novembre	394,46	3,392	622,32	409,043	348,015	35,557	64,385	578,534
Décembre	399,30	3,345	624,20	409,100	346,181	34,728	64,479	557,214
Moyenne 2014	370,84	3,52	610,32	405,06	335,64	34,17	60,19	558,94

Parité fixe de l'Euro par rapport au Franc CFA et au Franc comorien :

1 Euro = 655,957 F CFA

1 Euro = 491,96775 FC

Sources : Banque Centrale des Comores, Directions des Etudes Economiques Monétaires et Financières

Annexe IV : Exécution du budget de l'Etat

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013**	2014
Recettes intérieures	12 828	9 461	11 120	10 528	12 844	16 975	22 335	22 445	23 972	21 556	21 160	23 267	26 402	28 875	34 793	45 989	37 416	36 752
- Fiscales	11 968	9 025	10 295	9 835	10 983	13 870	19 622	19 407	17 797	17 260	16 678	18 176	20 515	22 449	23 520	26 849	29 236	29 940
- Non-fiscales	860	436	825	693	1 861	3 105	2 713	3 038	6 175	4 296	4 482	5 091	5 887	6 426	11 273	19 139	8 180	6 812
Dépenses courantes	13 012	11 426	11 223	11 372	13 699	16 520	20 262	21 940	22 093	23 309	24 674	27 763	30 875	30 667	30 911	32 581	33 360	38 517
- Traitements et salaires	8 553	7 190	6 307	6 028	6 190	6 778	11 493	12 631	12 872	13 205	15 392	15 690	17 034	18 500	18 409	18 278	18 582	21 423
- Biens et Services	3 307	2 927	3 486	4 075	5 620	7 250	5 297	6 038	5 160	5 568	5 122	8 122	7 447	7 553	7 662	8 932	9 047	11 808
- Transferts	265	390	522	309	488	887	2 041	1 989	2 879	3 382	3 382	2 678	5 325	3 578	3 889	4 394	5 227	5 087
- Intérêts sur la dette	887	919	908	960	1 401	1 605	1 431	1 282	1 182	1 144	778	1 273	1 069	1 036	952	977	504	199
Solde	-184	-1 965	-103	-844	-855	455	2 073	505	1 879	-1 753	-3 514	-4 496	-4 473	-1 792	3 882	13 407	4 056	-1 765

(en millions de FC)

Source: Ministère des Finances, Trésorerie Générale

* A partir de 2003, Anjouan inclus

** : Chiffres provisoires

Annexe V : Evolution des principaux taux d'intérêts

	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Déc
2012												
Avances à l'Etat (EONIA+1,5)	1,8877	1,8662	1,8587	1,8475	1,837	1,8333	1,6864	1,6104	1,6003	1,5909	1,5786	1,5723
Dépôts des BEF non soumisés Res.Obl (EONIA - 1/8)*	0,2627	0,2412	0,2337	0,2225	0,212	0,2083	0,0614	-0,0146	-0,0247	-0,0341	-0,0464	-0,0527
Dépôts des BEF soumisés Res.Obligatoires												
-Réserves libres (EONIA - 1/8)	0,2627	0,2412	0,2337	0,2225	0,212	0,2083	0,0614	-0,0146	-0,0247	-0,0341	-0,0464	-0,0527
-Réserves obligatoires (EONIA -1,25)	-0,8623	-0,8638	-0,8913	-0,9025	-0,913	-0,9167	-1,0636	-1,1396	-1,1497	-1,1591	-1,1714	-1,1777
Comptes sur livret (EONIA+1,5)	1,8877	1,8662	1,8587	1,8475	1,837	1,8333	1,6864	1,6104	1,6003	1,5909	1,5786	1,5723
Dép. à terme inférieurs à 3 mois	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Dép. à terme supérieurs à 3 mois	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Taux débiteurs	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14
EONIA	0,3877	0,3662	0,3587	0,3475	0,3370	0,3333	0,1864	0,1104	0,1003	0,0909	0,0786	0,0723
Prêt Marginal	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50
EURIBOR 1 mois	0,838	0,627	0,469	0,409	0,394	0,380	0,218	0,132	0,119	0,111	0,109	0,111
EURIBOR 6 mois	1,506	1,346	1,166	1,042	0,972	0,935	0,779	0,608	0,485	0,411	0,362	0,324
EURIBOR 12 mois	1,837	1,679	1,500	1,371	1,268	1,220	1,060	0,879	0,741	0,650	0,589	0,549
2013												
Avances à l'Etat (EONIA+1,5)	1,5709	1,5683	1,5702	1,5819	1,5784	1,5947	1,5929	1,5824	1,5805	1,5924	1,6057	1,6694
Dépôts des BEF non soumisés Res.Obl (EONIA - 1/8)*	-0,0541	-0,0567	-0,0548	-0,0431	-0,0466	-0,0303	-0,0321	-0,0426	-0,0445	-0,0326	-0,0193	0,0444
Dépôts des BEF soumisés Res.Obligatoires												
-Réserves libres (EONIA - 1/8)	-0,0541	-0,0567	-0,0548	-0,0431	-0,0466	-0,0303	-0,0321	-0,0426	-0,0445	-0,0326	-0,0193	0,0444
-Réserves obligatoires (EONIA -1,25)	-1,1791	-1,1817	-1,1798	-1,1681	-1,1716	-1,1553	-1,1571	-1,1676	-1,1695	-1,1576	-1,1443	-1,0806
Comptes sur livret (EONIA+1,5)	1,5709	1,5683	1,5702	1,5819	1,5784	1,5947	1,5929	1,5824	1,5805	1,5924	1,6057	1,6694
Dép. à terme inférieurs à 3 mois	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Dép. à terme supérieurs à 3 mois	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Taux débiteurs	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14
EONIA	0,0709	0,0683	0,0702	0,0819	0,0784	0,0947	0,0929	0,0824	0,0805	0,0924	0,1057	0,1694
Prêt Marginal	1,50	1,50	1,50	1,50	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,75	0,75
EURIBOR 1 mois	0,112	0,120	0,118	0,118	0,112	0,120	0,125	0,128	0,128	0,128	0,132	0,216
EURIBOR 6 mois	0,343	0,363	0,330	0,324	0,302	0,335	0,335	0,342	0,340	0,341	0,327	0,372
EURIBOR 12 mois	0,573	0,596	0,546	0,529	0,485	0,506	0,525	0,543	0,543	0,541	0,506	0,544
2014												
Avances à l'Etat (EONIA+1,5)	1,71	1,66	1,69	1,75	1,76	1,5775	1,5425	1,5222	1,504	1,493	1,501	1,461
Dépôts des BEF non soumisés Res.Obl (EONIA - 1/8)*	0,085	0,035	0,065	0,125	0,135	-0,0475	-0,0825	-0,1028	-0,121	-0,132	-0,124	-0,164
Dépôts des BEF soumisés Res.Obligatoires												
-Réserves libres (EONIA - 1/8)	0,085	0,035	0,065	0,125	0,135	-0,0475	-0,0825	-0,1028	-0,121	-0,132	-0,124	-0,164
-Réserves obligatoires (EONIA -1,25)	-1,0449	-1,09	-1,06	-1	-0,99	-1,1725	-1,2075	-1,2278	-1,246	-1,257	-1,249	-1,289
Comptes sur livret (EONIA+1,5)	1,71	1,66	1,69	1,75	1,76	1,5775	1,5425	1,5222	1,504	1,493	1,501	1,461
Dép. à terme inférieurs à 3 mois	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Dép. à terme supérieurs à 3 mois	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Taux débiteurs	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14
EONIA	0,2100	0,1600	0,1900	0,2500	0,2600	0,0775	0,0425	0,0222	0,0040	-0,0070	0,0010	-0,0390
Prêt Marginal	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,40	0,40	0,40	0,40	0,30	0,30	0,30
EURIBOR 1 mois	0,224	0,225	0,231	0,253	0,259	0,150	0,096	0,085	0,016	0,008	0,010	0,023
EURIBOR 6 mois	0,396	0,387	0,406	0,430	0,418	0,333	0,305	0,292	0,197	0,183	0,182	0,176
EURIBOR 12 mois	0,562	0,550	0,576	0,604	0,593	0,510	0,487	0,469	0,360	0,337	0,335	0,329

Sources : Banque Centrale des Comores, Directions des Etudes Economiques Monétaires et Financières
Banque de France

Periode 1er janvier au 31 décembre

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Compte des transactions courantes	-8 020	-8 201	-10 618	-8 831	-11 350	-23 078	-13 892	-14 597	-16 817	-15 606	-21 928	-19 668
Biens	-15 193	-22 729	-30 927	-34 288	-40 039	-55 776	-53 361	-57 488	-60 438	-75 941	-76 743	-73 903
credit	13 082	8 243	5 691	5 221	5 929	3 296	6 684	8 386	9 128	7 469	7 609	8 703
debit	-28 275	-30 972	-36 618	-39 509	-45 968	-59 072	-60 045	-65 874	-69 567	-83 411	-84 352	-82 606
Marchandises generales	-16 580	-23 590	-31 861	-35 440	-41 056	-56 649	-54 749	-58 219	-60 659	-76 195	-77 363	-74 585
Exportations FAB	11 695	7 382	4 757	4 089	4 912	2 423	5 297	7 655	8 908	7 215	6 989	8 021
Importations FAB	-28 275	-30 972	-36 618	-39 509	-45 968	-59 072	-60 045	-65 874	-69 567	-83 411	-84 352	-82 606
Biens importes ou exportes pour transformation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
credit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
debit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Reparations de biens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
credit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
debit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats de biens dans les ports par les transporteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
credit	1 387	861	934	1 132	1 017	873	1 388	731	221	254	620	682
debit	1 387	861	934	1 132	1 017	873	1 388	731	221	254	620	682
Or non monetaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
credit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
debit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Services	2 014	3 170	4 955	3 490	4 714	4 894	1 210	-10 820	-11 604	-13 208	-10 693	-9 210
credit	13 079	14 321	16 899	18 358	19 767	21 601	20 833	24 092	26 135	27 329	29 804	31 827
debit	-11 065	-11 151	-11 944	-14 868	-15 053	-16 707	-19 623	-34 911	-37 739	-40 537	-40 497	-41 037
Transports	-8 123	-8 432	-9 231	-11 593	-12 106	-14 638	-17 312	-19 984	-22 304	-23 279	-22 342	-22 756
credit	1 512	1 509	1 846	1 794	1 897	1 949	1 166	1 360	1 227	2 406	2 336	2 289
debit	-9 635	-9 941	-11 077	-13 387	-14 003	-16 587	-18 477	-21 344	-23 531	-25 685	-24 679	-25 045
Transports maritimes	-4 880	-5 461	-6 285	-7 275	-8 005	-9 712	-12 000	-13 924	-15 553	-16 853	-16 972	-16 613
credit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
debit	-4 880	-5 461	-6 285	-7 275	-8 005	-9 712	-12 000	-13 924	-15 553	-16 853	-16 972	-16 613
Transports aeriens	-3 243	-2 971	-2 946	-4 318	-4 102	-4 927	-5 312	-6 060	-6 751	-6 426	-5 370	-6 143
credit	1 512	1 509	1 846	1 794	1 897	1 949	1 166	1 360	1 227	2 406	2 336	2 289
debit	-4 755	-4 480	-4 792	-6 112	-5 999	-6 875	-6 478	-7 420	-7 978	-8 832	-7 707	-8 432
Autres transports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
credit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
debit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Voyages	3 346	4 741	5 550	6 201	5 417	7 370	5 184	5 923	7 292	7 901	9 149	9 876
credit	6 788	8 462	9 340	10 521	10 864	12 496	11 251	13 018	14 747	16 142	17 947	18 883
debit	-3 442	-3 721	-3 790	-4 320	-5 448	-5 126	-6 067	-7 095	-7 455	-8 241	-8 797	-9 007
Voyages a titre professionnel	-12	-202	17	125	-434	15	-533	-464	94	153	-28	457
credit	823	864	983	1 081	1 135	814	1 219	1 455	1 219	1 455	1 173	1 517
debit	-835	-1 066	-966	-956	-1 114	-799	-1 126	-1 114	-1 125	-1 302	-1 200	-1 060
Voyages a titre personnel	3 358	4 943	5 533	6 076	5 851	7 356	5 717	6 387	7 198	7 748	9 177	9 420
credit	5 965	7 598	8 357	9 440	9 730	11 683	10 659	12 368	13 528	14 687	16 774	17 367
debit	-2 607	-2 655	-2 824	-3 364	-4 327	-4 327	-4 942	-5 981	-6 330	-6 939	-7 597	-7 947
Services de communication	2 752	2 351	3 487	3 662	5 309	4 078	5 365	5 501	5 777	5 620	6 425	8 926
credit	3 030	2 687	4 114	4 320	5 321	4 362	5 425	6 160	6 468	6 092	7 138	8 034
debit	-278	-336	-627	-658	-12	-284	-60	-659	-691	-472	-713	891
Services de construction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
credit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
debit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Services d'assurance	-1 394	-1 560	-1 799	-2 049	-2 248	-2 770	-3 391	-3 968	-4 402	-4 766	-4 816	-4 713
credit	0	0	13	89	88	54	56	39	42	46	50	50
debit	-1 394	-1 560	-1 812	-2 139	-2 336	-2 824	-3 447	-4 007	-4 444	-4 811	-4 866	-4 764
Services financiers (autres qu' assurances)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
credit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
debit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014*	
	En Tonne	En Millions FC														
A l'étranger (par des résidents)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dans l'économie déclarante (par des non-résidents)	345	266	221	305	2761	1556	4882	3099	8171	0	3987	0	1568	0	1758	0
Investissements de portefeuille	-5	-8	-10	-10	-10	-10	-17	-17	-17	0	0	0	0	0	0	0
Avoirs	-5	-8	-10	-10	-10	-10	-17	-17	-17	0	0	0	0	0	0	0
Engagements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits financiers dérivés (net)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits financiers dérivés, avoirs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits financiers dérivés, engagements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres investissements	4 971	2 740	242	-304	-9 805	9 700	2 792	-13 991	-1 191	5 226	-53 389	2 361	5 606			
Avoirs	1 041	1 515	-996	-2 920	502	2 832	1 267	-3 524	-3 928	3 537	-5 104	5 606				
Credits commerciaux	1 341	1 341	644	167	-206	622	-718	-590	-313	423	-258	57				
Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Monnaie fiduciaire et dépôts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Autres avoirs	1 701	174	-1 640	-3 087	708	2 210	1 985	-2 934	-3 615	3 114	-5 161	5 865				
Engagements	3 930	1 225	1 238	2 616	-10 307	6 868	1 525	-10 467	2 737	1 689	-48 284	-3 245				
Credits commerciaux	683	901	1 281	1 537	1 117	2 652	3 552	2 019	2 987	1 85	2 530	-558				
Prêts	3 930	729	6	829	135	4 536	-6 697	-15 650	-528	-1 259	826	-2 832				
Monnaie fiduciaire et dépôts	-174	-60	23	87	106	-22	4 091	280	214	-125	-176	254				
Autres engagements	-519	-345	-72	163	-11 665	-287	579	1 915	521	1 054	-49 119	-110				
Avoirs de réserve	936	278	1 635	923	-4 841	3	-11 741	-2 208	-6 050	-12 901	10 625	-7 492				
Or monétaire	1	3	-33	-12	-22	-17	-44	-86	-46	-45	122	-36				
Droits de tirages spéciaux	15	0	0	-4	2	2	-3 571	-1 092	-1 049	-789	-1 444	1 212				
Position de réserve au FMI	29	0	-9	12	18	-9	5	-17	-9	-14	14	-22				
Devises étrangères	890	180	1 682	921	-4 833	44	-8 101	-1 057	-4 950	-12 063	11 940	-8 416				
Autres créances	1	95	-5	6	-6	-17	-30	43	4	11	-8	-231				
Erreurs et omissions nettes	-1 374	1 089	2 662	677	201	-4 849	1 444	1 269	1 054	36	-453	3 253				

Sources : Banque Centrale des Comores, Directions des Etudes Economiques Monétaires et Financières

Annexe VII : Evolution des échanges commerciaux

	2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014*	
	En Tonne	En Millions FC														
Exportations	64	1 222	35	654	66	645	39	309	40	350	79	552	89	1 413	27	640
Vanille	2 722	2 866	849	3 221	4 064	2 946	6 361	5 494	2 242	5 494	2 242	5 494	1 422	3 380	3 058	5 145
Girofle	31	711	48	815	44	762	50	881	39	745	34	666	39	797	29	900
Ylang-Ylang	0	54	0	33	0	26	0	18	3	18	0	0	0	0	0	0
Autres essences	687	60	941	74	1 938	643	3 575	1 056	2 981	1 434	1 234	503	1 434	1 400	4 031	3 296
Autres produits	3 504	4 912	1 875	2 423	4 730	5 297	7 728	7 655	6 008	8 908	3 588	7 215	2 984	6 989	7 145	9 980
Importations	38 281	5 871	21 840	5 756	38 362	8 297	38 338	7 254	50 468	12 168	56 635	11 395	51 815	10 770	51 358	11 890
Riz	5 116	3 359	5 808	3 799	8 199	3 821	10 936	5 184	9 991	5 285	9 987	5 284	8 692	4 555	11 721	6 300
Viande, poisson	5 204	939	5 452	1 250	8 393	1 634	9 734	1 739	9 995	2 240	12 040	2 763	10 201	2 412	11 250	2 579
Farine	4 026	950	3 646	746	6 713	1 443	8 286	2 278	7 355	2 406	8 495	2 844	5 138	1 461	1 347	332
Sucre	902	902	1 592	1 155	2 658	1 611	2 941	1 696	3 664	2 160	3 858	2 182	3 972	2 086	4 118	2 287
Autres produits alimentaires	3 706	867	7 707	1 226	5 761	1 494	11 255	2 452	8 746	2 358	11 572	2 700	9 667	2 329	9 732	2 209
Produits pharmas	204	549	201	625	279	672	431	508	246	738	308	1 292	248	700	501	1 645
Tissus confection	898	751	957	501	1 502	684	1 755	646	1 523	566	1 305	533	1 575	729	1 042	702
Produits pétroliers	35 837	10 649	36 460	12 505	44 851	12 356	53 619	19 529	47 861	22 190	50 232	25 519	60 480	26 244	53 934	20 791
Ciment	41 508	2 432	63 529	3 264	120 846	5 840	138 448	5 804	145 660	6 812	137 684	6 529	144 686	6 007	147 755	6 786
Véhicules	2 540	2 989	3 440	6 000	5 035	7 014	5 775	11 361	8 604	17 988	5 358	9 741	5 871	10 003	10 003	12 299
Fer, fonte, acier	3 167	1 133	4 957	1 856	9 580	3 332	9 629	2 919	9 730	3 406	12 151	3 745	14 395	4 563	10 315	3 423
Autres produits	22 973	18 324	60 405	21 639	70 047	26 335	53 994	25 113	59 467	19 618	54 552	30 149	63 315	33 556	65 204	31 940
Total	164 949	49 716	215 993	60 323	322 225	74 532	345 142	86 482	363 310	97 935	364 177	104 676	380 054	105 416	374 490	103 183

* : Données provisoires

Source: Direction générale des douanes

Traitement: Banque Centrale

Annexe VIII : Evolution de la masse monétaire et de ses contreparties

	déc-01	déc-02	déc-03	déc-04	déc-05	déc-06	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	mars-13	juin-13	sept-13	déc-13	mars-14	juin-14	sept-14
Masse Monétaire																		
Monnaie	22 682	24 865	24 458	23 036	21 597	28 384	32 141	34 769	35 754	42 650	48 820	53 611	52 448	58 538	56 878	55 418	54 035	63 368
- billets et pièces en circulation.	12 400	12 548	11 550	11 775	11 188	12 045	12 723	12 335	14 291	18 115	19 985	18 573	18 855	22 122	21 740	18 862	20 220	24 489
- dépôts à vue	10 282	12 317	12 909	11 260	10 409	16 339	19 418	22 435	21 464	24 534	28 835	35 038	33 593	36 416	35 138	36 557	33 815	38 880
Quasi - monnaie	9 935	11 426	11 082	11 476	15 351	13 184	13 400	16 024	21 817	26 097	26 506	30 979	31 402	31 931	32 985	32 352	32 640	33 662
Total	32 617	36 290	35 540	34 512	36 948	41 568	45 541	50 793	57 571	68 747	75 327	84 590	83 850	90 468	89 862	87 770	86 675	97 030
Contreparties de la Masse Monétaire																		
Avoirs extérieurs	38 577	41 018	38 553	38 011	37 799	40 166	43 156	40 203	44 114	45 974	53 861	53 681	49 237	54 888	56 567	51 490	46 771	57 525
Créances sur l'Etat	656	1 258	450	891	1 959	2 871	2 938	5 246	7 266	5 743	6 016	4 356	4 050	7 340	5 511	8 171	7 708	7 819
Crédits à l'économie	9 177	10 129	13 093	10 503	14 038	14 496	16 475	22 257	29 906	37 961	39 829	51 976	54 908	54 324	54 183	55 085	58 910	57 942
Autres postes	-15 792	-16 115	-16 555	-14 893	-16 848	-15 965	-17 028	-16 913	-23 715	-20 932	-24 378	-25 423	-24 345	-26 082	-26 398	-26 976	-26 714	-26 256
Total	32 617	36 290	35 540	34 512	36 948	41 568	45 541	50 793	57 571	68 747	75 327	84 590	83 850	90 468	89 862	87 770	86 675	97 030

Source: Banque Centrale des Comores
Direction des Etudes Economiques Monétaires et Financières

Annexe IX : Evolution de la situation monétaire et financière

	déc-01	déc-02	déc-03	déc-04	déc-05	déc-06	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12	mars-13	juin-13	sept-13	déc-13	mars-14	juin-14	sept-14	déc-14
SITUATION DES AUTRES INSTITUTIONS DE DÉPÔTS																				
RÉSERVES	9 542,850	13 560,050	13 994,972	14 247,363	13 481,412	11 916,703	13 557,373	14 175,299	19 026,072	20 548,833	24 926,966	31 314,045	28 902,817	22 974,366	24 132,558	23 222,869	27 007,844	21 179,189	27 474,077	28 950,052
CRÉANCES SUR LES AUTORITÉS MONÉTAIRES: TITRES	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
AUTRES CRÉANCES SUR LES AUTORITÉS MONÉTAIRES	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
ACTIFS EXTÉRIEURS	4 674,655	3 124,358	1 435,654	1 024,168	2 950,058	6 482,325	5 062,454	3 611,613	2 089,106	5 023,141	8 637,899	5 523,985	4 541,452	5 634,149	9 572,905	10 787,219	7 361,634	7 888,739	8 452,891	4 922,753
CRÉANCES SUR L'ADMINISTRATION CENTRALE	0,745	1,341	0,093	480,736	0,908	504,430	770,702	1 465,954	1 240,348	1 291,546	577,173	664,134	694,160	736,499	776,207	807,883	830,605	853,668	866,894	910,494
CRÉANCES SUR LES ADMINISTRATIONS D'ÉTATS FÉDÉRÉS ET LOCALI	0,000	0,000	0,000	0,000	300,140	0,000	0,000	0,000	0,000	314,930	219,863	188,263	182,665	171,301	162,572	153,597	144,382	135,029	125,400	166,186
CRÉANCES SUR LES SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES PUBLIQUES	309,375	91,582	965,272	179,672	297,033	959,143	1 039,637	2 744,040	1 303,357	2 231,711	1 177,688	511,942	2 947,453	1 849,413	509,060	986,118	2 392,735	2 054,060	2 229,825	860,884
CRÉANCES SUR LE SECTEUR PRIVÉ	8 710,805	9 607,351	11 220,561	10 111,066	13 292,658	13 344,681	15 172,114	19 304,556	27 850,029	34 959,772	38 031,544	46 124,559	47 863,278	51 933,106	52 674,812	51 990,895	51 590,356	55 748,145	54 604,931	57 293,895
CRÉANCES SUR LES AUTRES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	0,235	7,572	10,304	18,087	9,900	38,040	102,812	2,952	2,118	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	97,207	7,520	10,485	19,871	21,067
DÉPÔTS À VUE	8 512,271	10 197,419	10 584,874	9 280,576	8 625,247	15 271,034	17 393,922	21 100,106	20 922,522	23 972,552	28 321,741	34 201,411	34 501,027	32 845,724	35 800,044	34 476,996	35 867,320	33 179,063	38 009,260	36 395,968
DÉPÔTS À TERME, DÉPÔTS D'ÉPARGNE ET DÉPÔTS EN DEVICES	10 059,818	11 535,783	11 232,094	11 832,129	15 377,229	13 190,000	13 426,484	16 077,272	21 869,162	26 152,806	30 907,176	31 123,722	31 519,306	32 012,352	33 172,987	32 457,618	32 708,566	33 934,806	35 042,213	0,000
INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DÉPÔTS RESTRICTIFS	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
ENGAGEMENTS EXTÉRIEURS	43,153	58,165	110,021	25,687	493,564	827,919	1 187,193	889,847	1 468,412	3 383,535	3 994,888	4 958,663	4 856,302	4 785,971	4 922,433	4 462,639	4 914,167	4 823,100	4 749,180	4 353,074
DÉPÔTS DE L'ADMINISTRATION CENTRALE	509,351	500,900	690,400	798,411	828,717	380,943	366,076	423,444	657,951	538,823	1 320,346	997,082	933,743	884,715	779,037	1 008,993	869,134	1 204,949	898,342	1 308,754
CRÉDITS DES AUTORITÉS MONÉTAIRES	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	1,934	1,934	1,934	1,934	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
ENGAGEMENTS ENVERS LES AUTRES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
COMPTES DE CAPITAL	2 320,676	2 288,128	2 377,565	2 449,084	1 910,598	3 213,310	5 261,724	5 805,931	11 395,168	11 941,805	14 729,977	11 912,751	12 476,386	12 377,878	12 033,535	12 469,225	12 958,390	12 817,723	13 294,969	13 954,498
AUTRES POSTES (NET)	1 793,396	1 811,800	2 631,804	1 677,204	3 096,758	362,115	-1 930,307	-2 992,188	-4 802,186	-1 619,588	-1 347,911	643,000	904,581	2 294,395	2 455,048	2 268,449	3 105,913	2 887,391	2 070,823	0,000
Verification Verticale SFI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52	0	0	0	0	0	0	0

Source: Banque Centrale des Comores
Direction des Etudes Economiques Monétaires et Financières

Annexe X : Liste des institutions financières agréés au 31 Décembre 2013

(conformément à la loi 80-07, art 6 et à l'instruction n° 004/2004/COB, art 4)

1 - les Banques, telles que définies aux articles 4et 5 de la loi n°80-07 portant réglementation des banques et établissements financiers,

- **BANQUE POUR L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE-COMORES (BIC-C)**
Place de France
B.P 175 Moroni, Union des Comores
Tél : (269) 773 02 43 / Fax : (269) 773 12 29
Tél : (269) 771 01 71 / Fax : (269) 771 10 64
- **BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES COMORES (BDC)**
Place de France
B.P 298 Moroni, Union des Comores
Tél : (269) 773 08 18 / Fax : (269) 773 03 97
Tél : (269) 771 04 84
Tél : (269) 772 10 69 / Fax : (269) 772 49 99
- **EXIM BANK**
Place de France
B.P 8298 Moroni, Union des Comores
Tél : (269) 773 94 01 / Fax : (269) 773 94 00
Tél : (269) 771 12 68
- **BANQUE FEDERALE DU COMMERCE (BFC)**
Place de France
B.P 6274 Moroni, Union des Comores
Tél : (269) 773 88 80 / 81 / 82

2 - les Institutions Financières Décentralisées, telles que définies par le décret n° 04-069/PR portant réglementation des Institution Financières Décentralisées du 22 juin 2004,

- **UNION DES MECK (13 MECK de base affiliées)**
B.P 1234 Moroni, Union des Comores
Tél : (269) 773 36 40 / Fax : (269) 773 36 40
- **UNION REGIONALE DES SANDUK D'ANJOUAN (32 caisses affiliées)**
B.P 47 Domoni, Union des Comores
Tél : (269) 771 95 20 / 771 04 93
- **UNION REGIONALE DES SANDUK DE MOHELI (4 caisses affiliées)**
B.P 54 Fomboni, Union des Comores
Tél : (269) 772 02 24 / 762 40 53

3 - les Intermédiaires Financiers, tels que définis à l'article 2 de la loi n°80-07 portant réglementation des banques et établissements financiers,

- **SOCIETE NATIONALE DES POSTES ET DES SERVICES FINANCIERS (SNPSF)**
Moroni Port
Moroni, Union des Comores
Tél : (269) 774 43 01 / Fax : (269) 773 80 30
* CAISSE NATIONALE D'EPARGNE (CNE) - COMPTES CHEQUES POSTAUX (CCP)
* TRANSFERTS INTERNATIONAUX D'ARGENT
* OPERATIONS DE CHANGE EN EURO
- **MAISON COMORIENNE DES TRANSFERTS ET DES VALEURS (MCTV)**
B.P 1360 Moroni, Union des Comores
Tél : (269) 773 88 06 / 773 87 85 / 763 50 54
- **COMORES ASSISTANCE INTERNATIONALE (CASI)**
B.P 117 Mustamudu, Union des Comores
Tél : (269) 771 17 67



BANQUE CENTRALE DES COMORES
www.banque-comores.km

GRANDE-COMORE

Siège : Place de France BP 405 Moroni
Tel : +269 773 10 02 Fax : +269 773 03 49

ANJOUAN

Agence BP 365 Mutsamudu
Tel : +269 771 00 35 Fax : +269 771 06 55

MOHÉLI

Agence Fomboni
Tel : +269 772 06 90 Fax : +269 772 06 93